



Assemblée générale

Distr. générale
18 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2014-2015

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, dont le montant total s'élève à 138 809 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique et rôle futur de la Mission	3
II. Mandat de la Mission et résultats attendus	15
III. Ressources nécessaires	26
A. Services organiques	30
B. Appui à la Mission	62
IV. Analyse des ressources nécessaires	87
A. Militaires et personnel de police	88
B. Personnel civil	91
C. Dépenses opérationnelles	92
V. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad	102
 Annexes	
I. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	104
II. Organigrammes pour 2014	110

I. Historique et rôle futur de la Mission

1. Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Iraq pour faciliter la transition politique du pays et l'aider à répondre à ses besoins humanitaires et à ses besoins de reconstruction et de développement. Par la suite, dans sa résolution 1500 (2003), il a décidé d'établir la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour aider le Représentant spécial à s'acquitter de son mandat. Dans sa résolution 1546 (2004), le Conseil a affirmé que les Nations Unies devaient jouer un rôle moteur s'agissant d'aider le peuple et le Gouvernement irakiens à mettre en place les normes et les institutions démocratiques nécessaires à un régime représentatif. Comme suite à cette résolution, la MANUI a apporté une aide cruciale pour la tenue d'élections nationales et d'un référendum sur la Constitution iraquienne.

2. Au vu de ces réalisations, le Conseil a actualisé et élargi le mandat de la MANUI par sa résolution 1770 (2007) et l'a prorogé par ses résolutions 1830 (2008), 1883 (2009), 1936 (2010), 2001 (2011), 2061 (2012) et 2110 (2013). Dans le cadre de ce mandat, la MANUI continue d'apporter au Gouvernement iraquien, lorsqu'il en fait la demande, son assistance, son appui et ses conseils en vue de faire avancer les processus de réconciliation nationale, d'édification de l'État et de consolidation de la paix, et de promouvoir la coordination et d'améliorer les résultats dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies.

3. En 2014, la situation en Iraq sera probablement très imprévisible, de graves difficultés d'ordre politique et sécuritaire risquant de compromettre les progrès accomplis au cours des dernières années. Si le taux de violence demeure inférieur aux niveaux records enregistrés en 2006 et 2007, la stabilité du pays paraît de plus en plus fragilisée par l'insécurité et la persistance de l'impasse politique.

4. En 2014, année marquée par d'importantes échéances électorales, les tensions politiques et sectaires observées pendant la majeure partie de 2013 devraient s'aggraver. En outre, la résurgence des groupes extrémistes et terroristes, conjuguée à la persistance du conflit en République arabe syrienne, nuira à la sécurité et aux relations interethniques et interconfessionnelles en Iraq.

5. La montée des tensions et de la violence pourrait faire obstacle à la protection des droits de l'homme; en 2013, on a ainsi enregistré une augmentation rapide du nombre de victimes civiles, d'atteintes à la liberté d'expression et de cas de non-respect du droit à un procès équitable et à une procédure régulière. En outre, les manifestations qui se succèdent depuis décembre 2012 dans les régions à prédominance sunnite sont la preuve qu'il demeure nécessaire de remédier aux graves insuffisances des services publics et de réformer les systèmes juridique et judiciaire, en particulier les politiques antiterroristes et le système de justice pénale.

6. L'Iraq continue de se heurter à des problèmes de développement. Bien qu'il fasse partie des pays à revenu intermédiaire et ait le potentiel de devenir le deuxième plus grand producteur de pétrole au monde, une grande partie de sa population vit avec moins de 2,50 dollars par jour. Il est essentiel de continuer à renforcer la gouvernance et l'administration publique du pays.

7. Au niveau régional, l'Iraq devrait poursuivre la normalisation de ses relations bilatérales avec le Koweït. Conformément à la résolution 2107 (2013) du Conseil de

sécurité, c'est la MANUI qui s'occupe désormais de la question des personnes et des biens koweïtiens disparus, visée dans la résolution 1284 (1999) du Conseil.

Coopération avec d'autres entités

8. L'élaboration du cadre stratégique intégré des Nations Unies pour l'Iraq s'est achevée en août 2013, lorsque la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies sont convenues d'œuvrer ensemble à la concrétisation de priorités intégrées. Reposant sur le constat que la consolidation de la paix en Iraq traverse une période de transition difficile, le cadre tient compte des objectifs prioritaires relatifs aux droits de l'homme, à la sphère politique et au développement, ainsi qu'aux questions concernant les jeunes, les femmes, l'environnement et la participation de la société civile.

9. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la MANUI exécute un programme d'appui technique et logistique visant à renforcer les capacités de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme, y compris ses membres, lesquels ont été officiellement nommés par le Conseil des représentants en avril 2012. Faisant fond sur une évaluation des besoins et des ateliers spécialisés organisés par la suite en 2012, la MANUI a lancé, en 2013, la mise en œuvre d'un programme global de renforcement des capacités.

10. Les Nations Unies continuent de fournir une assistance électorale par le biais d'un programme pleinement intégré entre la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies, à l'aide de plusieurs agents recrutés sur les plans international et national issus de la Mission et du PNUD. Sous la direction de la MANUI, l'équipe électorale a mis ses compétences techniques en matière de gestion des élections à la disposition du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, tout en menant des activités de renforcement des capacités pour les opérations. Dans le domaine de la sécurité, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) continuera d'assurer la liaison entre l'équipe électorale, la Haute Commission et la Section de la sécurité de la Mission, facilitant l'accès aux locaux de la Haute Commission et dispensant des conseils sur les précautions à prendre et les règles à suivre pour pouvoir y travailler.

11. La MANUI continue de coopérer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de mettre au point la stratégie régionale d'intervention face à la crise des réfugiés syriens. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, préside les réunions de l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire avec l'appui du Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire, et coordonne l'élaboration du plan régional d'intervention. Le Bureau intégré a aidé l'équipe de pays pour l'action humanitaire à adresser une demande de financement au Fonds central pour les interventions d'urgence, ce qui a permis de mobiliser 2,6 millions de dollars au profit de cinq organismes humanitaires. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, préside également le comité chargé d'examiner les projets devant être mis en œuvre en Iraq dans le cadre de la stratégie d'intervention d'urgence face à la crise syrienne mise au point par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Rien qu'au cours des cinq premiers mois de 2013, le comité a approuvé le versement de 2 millions de dollars à des organisations non gouvernementales afin de faire face à l'afflux de réfugiés

syriens en Iraq. Le Bureau intégré a également coordonné la révision du plan d'urgence interorganisations, en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

12. Par ailleurs, la MANUI s'est associée au PNUD pour réfléchir aux moyens d'élargir la coopération entre le centre de lutte antimines iranien et les autorités iraqiennes, notamment en cartographiant les zones contenant des mines terrestres et des munitions non explosées.

13. En décembre 2012, les entités des Nations Unies ont abandonné le complexe de l'ancienne équipe de reconstruction de province dirigée par les États-Unis, à l'aéroport international de Bassorah, pour s'installer dans divers endroits de la ville. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont réintégré leurs propres locaux, tandis que la MANUI et l'Organisation internationale pour les migrations (une organisation intergouvernementale œuvrant en coopération avec l'ONU) se sont installées temporairement dans un hôtel de la ville. En 2013, le processus de transition se poursuit, l'objectif étant de transférer d'autres responsabilités en matière de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies. Des négociations avec le Gouvernement iraquien sont en cours pour la mise à disposition, à Bassorah, d'un bâtiment dans lequel les Nations Unies installeraient des locaux sous la direction de l'équipe de pays.

14. La réduction des effectifs du bureau d'Amman, qui a débuté en 2012, a été quasiment achevée au cours de l'année budgétaire 2013. En août 2013, mis à part les formateurs animant le stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, restés à Amman pour des raisons techniques et logistiques, tout le personnel des services organiques avait été transféré soit en Iraq soit au Koweït (fonctions d'appui).

15. Par ailleurs, la montée de la violence sectaire a contraint la MANUI à revoir sa position politique à Amman afin de faire face à la crise. Pour des raisons politiques et de sécurité, nombre de dirigeants politiques et religieux sunnites n'ont pas pu participer aux négociations et aux consultations menées à Bagdad, et ont trouvé refuge à Amman. Cette difficulté devrait persister tout au long de 2014. Afin d'offrir les services de médiation et l'appui au règlement des conflits nécessaires à la concertation et à la réconciliation nationales, la MANUI redéploiera, dans le cadre plus général de son mandat et en concertation avec le Gouvernement, une petite composante politique constituée d'un nombre réduit d'agents en vue d'appuyer les activités de sensibilisation et les négociations de haut niveau dirigées par le Représentant spécial du Secrétaire général, son adjoint et l'équipe politique.

Complémentarités et synergies dans les domaines de fond

16. Un groupe de travail des Nations Unies sur la participation des femmes aux élections, coprésidé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la MANUI, coordonne l'ensemble des activités d'assistance électorale des Nations Unies axées sur l'égalité hommes-femmes. Le groupe de travail a joué un rôle central dans la mise sur pied de l'équipe pour l'égalité des sexes de la Haute Commission électorale indépendante et la formation de ses membres. Ces deux entités ont uni leurs efforts pour promouvoir des politiques sur : a) la participation des femmes aux élections de 2013 et la collecte de données ventilées par sexe sur les électeurs; b) la composition de la

Haute Commission électorale indépendante; c) des mesures garantissant que dans les conseils des gouvernorats, au moins 25 % des sièges soient occupés par des femmes; d) des mesures visant à encourager les femmes à se présenter aux élections, y compris la réduction des frais d'enregistrement; et e) des outils de sensibilisation à la problématique hommes-femmes.

17. Dans le cadre de la stratégie commune du Département des affaires politiques et d'ONU-Femmes sur la problématique hommes-femmes et la médiation pour la période 2010-2013, la MANUI et ONU-Femmes continuent d'aider les organisations de la société civile et les femmes siégeant au Conseil des représentants à assumer un rôle plus actif dans les processus de règlement des conflits et de réconciliation nationale.

18. Les initiatives lancées par la MANUI pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière ont conduit au recrutement d'un spécialiste au bureau régional de Bahreïn du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) puis à l'élaboration d'un programme régional qui fera intervenir les pays voisins de l'Iraq. Grâce à son bureau de liaison à Téhéran, la MANUI a favorisé la coopération bilatérale entre l'Iraq et la République islamique d'Iran, et appuyé l'organisation, à Téhéran et Bagdad, de réunions qui ont abouti à la mise en place d'un programme commun de coopération sur plusieurs questions transfrontières, notamment les ressources en eau et les tempêtes de poussière. Les deux pays ont par la suite publié une déclaration commune sur le programme régional de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière puis organisé une réunion ministérielle sur le programme en marge de la réunion du Conseil d'administration du PNUE, qui s'est tenue à Nairobi en février 2013.

19. Dans le cadre de l'appui international à la police nationale iraquienne et en association avec un projet de renforcement des capacités lancé par le PNUD, la MANUI dispense aux policiers irakiens, grâce à divers modules et séminaires organisés à Erbil, Bagdad et Bassorah, une formation et des conseils techniques sur des sujets tels que la criminalistique, les enquêtes, les interrogatoires, la violence sexiste et la formation du personnel des services de protection familiale.

20. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MANUI a revitalisé le Groupe de la communication stratégique, dont l'objectif est de faire mieux connaître les activités communes des entités des Nations Unies et d'en donner une image positive en harmonisant les communications avec le monde extérieur (communiqués de presse et campagnes de promotion) et en améliorant la communication interne. En pratique, la MANUI fait office de centre de liaison avec les médias pour les entités des Nations Unies, aidant à diffuser les messages et à promouvoir les activités des organismes, fonds et programmes, et coordonnant les manifestations et activités communes, en particulier celles organisées à l'occasion de la Journée des Nations Unies.

Activités menées selon le principe du partage des coûts et collaboration dans les domaines d'appui

21. Le Bureau d'appui commun de Koweït, dont le personnel est financé par les budgets de la MANUI et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), a été créé en décembre 2012 pour offrir aux deux missions des services dans les domaines des finances et des ressources humaines. Il est supervisé par un comité directeur composé des chefs de l'appui à la mission de la

MANUI et de la MANUA, qui s'emploie, en coopération avec lui, à synthétiser et améliorer les pratiques de fonctionnement existantes, de façon à optimiser l'efficacité et la qualité des services offerts aux missions. Le comité directeur continuera de recenser les types de services qu'il serait bon de transférer au Bureau d'appui pour une efficacité accrue.

22. Au cours de l'année budgétaire 2013, un accord de partage des coûts afférents aux services de sécurité a été mis en place entre la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies. En 2014, l'équipe de pays continuera de rembourser à la MANUI le coût des services d'appui offerts.

Priorités pour 2014

23. La MANUI continuera d'aider le Gouvernement et le peuple irakiens à asseoir la stabilité politique, la sécurité et la prospérité. En 2014, elle s'attachera essentiellement à promouvoir la réconciliation nationale et à prévenir une escalade de la violence. À cette fin, elle continuera d'offrir, à la demande du Gouvernement irakien, ses bons offices, des conseils techniques et un appui à la médiation, en particulier pour aider à répondre aux exigences des formations politiques et de leur base électorale concernant la réforme politique et juridique. En outre, la Mission renforcera ses relations avec l'ensemble des parties prenantes concernées, notamment les chefs religieux, les partis politiques et les organisations de la société civile, en facilitant la concertation et la recherche de solutions négociées par des voies pacifiques. Elle devra peut-être aussi assurer, en concertation avec le Gouvernement irakien, des services de liaison et de communication avec les personnalités irakiennes sunnites et autres personnes influentes, tant en Iraq qu'à l'extérieur.

24. La MANUI appuiera les initiatives en faveur de la réconciliation nationale dirigées par les Iraquiens, et facilitera notamment la conclusion d'un accord sur le partage équitable du pouvoir et des ressources dans le respect la Constitution. Elle poursuivra ses contacts avec les organes officiels créés pour éliminer les causes profondes de l'impasse politique, notamment le sentiment d'exclusion croissant de certains groupes de la population irakienne. Elle continuera d'avoir recours à la médiation pour faciliter la conclusion d'un accord propre à régler le différend portant sur les frontières intérieures du pays, améliorer les relations entre les Arabes et les Kurdes et aider les parties prenantes à prévenir les profonds désaccords qui pourraient survenir avant les élections. Selon que de besoin, la MANUI se tiendra également prête à aider à régler toute question qui pourrait se poser concernant la formation du gouvernement après les élections. En offrant une aide juridique technique, des analyses comparatives et des avis juridiques, la MANUI continuera d'appuyer la mise en œuvre du programme de réforme constitutionnelle et législative en cours, notamment la formation du Conseil de la Fédération et l'adoption d'une loi sur la gestion des hydrocarbures, le partage des recettes et les minorités.

25. À l'échelon régional, la MANUI continuera de promouvoir et faciliter la normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït, notamment en ce qui concerne la question des Koweïtiens et citoyens d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, en particulier les archives nationales, tout en suivant les événements survenant dans la région qui pourraient avoir une incidence sur l'Iraq.

26. La MANUI, l'UNOPS et le PNUD continueront d'apporter une aide intégrée à la Haute Commission électorale indépendante pour lui permettre de renforcer ses capacités institutionnelles et opérationnelles. L'équipe intégrée des Nations Unies fournira des conseils techniques à la Haute Commission pour l'organisation des élections au Conseil des représentants et, éventuellement, des élections au Conseil du gouvernorat de Kirkouk, conformément aux recommandations formulées dans le rapport de la mission d'évaluation des besoins liés aux élections.

27. La Mission poursuivra ses activités visant à renforcer les capacités de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme et d'autres institutions publiques et organisations de la société civile concernées. Elle s'attachera également à faciliter l'application du plan d'action national sur les droits de l'homme adopté par le Gouvernement iraquien en décembre 2011, et à doter les institutions publiques et la société civile des moyens de participer à l'examen périodique universel concernant l'Iraq, auquel le Conseil des droits de l'homme procédera en 2014.

28. Les initiatives en faveur de la justice transitionnelle et de la réconciliation des communautés que la Mission mettra en œuvre en coordination avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies consisteront à intensifier les contacts avec les partenaires de la société civile et à effectuer, dans tout le pays, des sondages auprès de la population iraquienne pour connaître ses vues sur les moyens de remédier aux injustices du passé qui continuent d'alimenter les désaccords politiques et la violence.

29. La MANUI continuera de mener ses activités de base en matière de suivi et de protection des droits de l'homme; il s'agira de collecter, d'analyser et de communiquer des données, en particulier sur l'impact de la violence armée et du terrorisme sur les civils, le respect de l'état de droit (notamment dans les prisons et les lieux de détention), les droits des femmes et des enfants, les droits des personnes handicapées, la liberté d'expression et les droits économiques, culturels et sociaux. Elle poursuivra également son travail de sensibilisation auprès de toute une gamme d'interlocuteurs gouvernementaux, institutionnels et de la société civile en vue de renforcer le respect et la protection des droits de l'homme. Conformément à son mandat en matière de droits de l'homme, la Mission continuera d'appuyer l'action menée par le HCR, l'UNOPS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour trouver une solution pacifique et durable au problème de la réinstallation des anciens résidents du camp New Iraq (anciennement camp Ashraf) et régler les questions connexes de la propriété et de la protection.

30. Par l'intermédiaire de la Cellule d'analyse conjointe, la Mission mettra à disposition les analyses intégrées, les scénarios et les stratégies d'alerte rapide qui sont indispensables à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et au développement économique, conformément aux objectifs prioritaires définis dans le cadre stratégique intégré.

31. En collaboration avec ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, la MANUI entretiendra des contacts avec les principales parties prenantes en vue d'offrir aux femmes responsables politiques et aux représentantes de la société civile la possibilité de participer activement à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à la réconciliation nationale. Elle œuvrera également à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, grâce à une stratégie de communication bien définie reposant sur la collecte, l'analyse et la communication de données ventilées par sexe. La Mission poursuivra ses consultations avec les

personnalités et organisations de la société civile représentant les femmes dans le cadre des réunions sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité organisées à l'occasion de la Journée portes ouvertes mondiale.

32. Au sein de la MANUI, le Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire continuera d'appuyer les efforts déployés par les Nations Unies pour harmoniser et coordonner l'action visant à venir en aide aux plus pauvres et aux plus vulnérables en Iraq. Conformément au mandat confié à la Mission d'aider à coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'aide humanitaire et de développement en Iraq, le Bureau continuera de coordonner les travaux des groupes de travail s'occupant du développement et de l'aide humanitaire en Iraq pour faire avancer le débat sur les questions stratégiques, et coordonnera, par l'intermédiaire du Forum des partenaires de l'Iraq, les activités de programmation et de financement avec la communauté internationale. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau continuera d'aider le Gouvernement à mettre en place des solutions et des mécanismes viables pour régler les questions transfrontières et régionales qui ont d'importantes conséquences pour les citoyens irakiens, tels que la gestion des ressources en eau, l'atténuation de la sécheresse et les problèmes connexes de la désertification et des tempêtes de sable.

33. La crise syrienne se poursuivant, l'équipe de pays pour l'action humanitaire continuera, sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, de fournir une assistance humanitaire à un nombre croissant de réfugiés syriens tout en facilitant le retour en toute sécurité, en bon ordre et librement consenti des réfugiés et déplacés irakiens. Dans le cadre de son mandat, le Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire afin de renforcer les capacités des cellules d'intervention d'urgence des gouvernorats et de veiller à ce que les administrations provinciales soient bien préparées et disposent d'une capacité de réaction adéquate.

34. Dans le prolongement de l'initiative de l'ONU, la MANUI continuera de promouvoir des pratiques soucieuses de l'environnement qui réduiront l'impact négatif de ses opérations sur l'environnement.

Résultats obtenus en 2013

35. Dès que la vague de protestation a commencé à se faire sentir dans les gouvernorats de l'ouest, en décembre 2012, la MANUI a intensifié son engagement politique pour désamorcer les tensions et promouvoir le dialogue au niveau national. Le Représentant spécial du Secrétaire général et le Bureau des affaires politiques sont allés sur le terrain pour engager le dialogue avec les meneurs des manifestations à Anbar, Salah el-Dine, Ninive et Kirkouk. Ils se sont aussi fréquemment rendus auprès des parties prenantes à Amman. À Bagdad, la Mission a tenu des réunions régulières avec les dirigeants politiques et les hauts fonctionnaires de l'État, y compris le Ja'ffari et les comités Shahrستاني mis en place pour répondre aux revendications des manifestants. Tout au long de l'année, elle a intensifié ses efforts de médiation politique et de facilitation technique, en prenant notamment des initiatives visant à organiser des réunions de réconciliation et à encourager des

mesures de renforcement de la confiance pour aider à répondre aux exigences des manifestants.

36. La MANUI a aidé la Haute Commission électorale indépendante à superviser le déroulement pacifique des élections à 12 conseils des gouvernorats tenues le 20 avril 2013 (le 20 juin pour les gouvernorats d'Anbar et de Ninive) et des élections législatives tenues au Kurdistan le 21 septembre, l'objectif étant d'aider l'Iraq à progresser sur la voie de la transition et de la consolidation démocratiques. Des efforts complémentaires ont été consentis par l'ONU, notamment sous forme de conseils politiques ciblés, d'une assistance technique électorale et d'un appui opérationnel assurés par l'équipe d'assistance électorale intégrée, en étroite collaboration avec la Haute Commission électorale indépendante. S'agissant de la sécurité des élections, le Conseiller électorale en chef et les conseillers militaires de la Mission ont représenté cette dernière au Haut Comité pour la sécurité des élections de la Haute Commission électorale indépendante et y ont joué un rôle de conseil essentiel. La Mission continuera à apporter son concours à la Haute Commission dans le cadre des préparatifs et de la tenue des élections au conseil de gouvernorat prévues au Kurdistan le 21 novembre 2013. Une enquête interne sur les registres électoraux, appuyée par l'ONU, sera terminée d'ici à la fin 2013, l'objectif étant de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité du registre électoral tenu par la Haute Commission. Les résultats de cette enquête serviront à assurer la planification de la mise à jour des registres électoraux en prélude aux élections au Conseil des représentants en 2014.

37. La MANUI a continué à faciliter les initiatives en faveur d'une paix durable, notamment six dialogues interconfessionnels entre les responsables religieux, les jeunes, les femmes et les représentants de la société civile. Elle a également favorisé l'harmonie interconfessionnelle en organisant, au cours de la Semaine de l'harmonie interconfessionnelle, des réunions, des séminaires, des ateliers, des discussions de groupe et des visites de lieux saints de concert avec les communautés minoritaires et les jeunes. Ces activités ont incité des dirigeants religieux et communautaires à s'engager en faveur du dialogue et d'une coexistence pacifique.

38. La MANUI a continué de faciliter et d'appuyer sur le plan technique la mise en place d'institutions prévues par la Constitution, notamment le Conseil de la Fédération (Chambre haute du Parlement). À cet égard, elle a plaidé en faveur d'une prompte promulgation de la loi portant création de la Cour suprême fédérale, comme le prévoit la Constitution.

39. En collaboration avec le Groupe pour les droits des minorités du Conseil des représentants et l'Institut de droit international et des droits de l'homme, la MANUI a mené des recherches de droit comparé sur les droits des minorités et les pratiques de protection, afin de guider la rédaction de la loi sur les droits des minorités prévue par la Constitution. En mars et avril 2013, elle a tenu des réunions de consultation portant sur l'élaboration de la loi sur les organisations de la société civile et les communautés minoritaires avec le Comité chargé de l'article 125 de la Constitution du Conseil des représentants.

40. La MANUI a continué à solliciter les principaux interlocuteurs irakiens et koweïtiens en vue de progresser sur la voie d'une normalisation des relations entre les deux pays. Grâce à ses efforts, Iraqi Airways a effectué son premier vol vers le Koweït depuis plus de 22 ans. Avec l'appui de la Mission, l'ONU a terminé le travail de terrain du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre

l'Iraq et le Koweït, en application de la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité. Le 28 mai 2013, l'Iraq et le Koweït ont signé un accord technique bilatéral pour entretenir leurs frontières communes, déchargeant ainsi le Secrétaire général de cette responsabilité. Le 26 mai 2013, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq ont signé un accord prévoyant le transfert aux autorités de ce pays des fonds confiés à l'ONU aux fins de l'indemnisation des particuliers iraqiens déplacés à la suite de la démarcation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, il y a 20 ans, conformément à la résolution 899 (1994) du Conseil de sécurité. En conséquence, les fonds ont été transférés au Gouvernement iraquien le 20 juin 2013 et le Secrétaire général a été déchargé de cette responsabilité. En ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité sur le retour des nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles mortelles et les biens koweïtiens saisis, y compris les archives, la MANUI a facilité trois missions du représentant de l'ONU temporairement chargé du dossier (deux au Koweït et une en Iraq). Par sa résolution 2107 (2013), en date du 27 juin 2013, le Conseil de sécurité a transféré à la MANUI les responsabilités du Coordonnateur de haut niveau chargé de la question des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus.

41. Vers le milieu de 2013, l'Iraq s'était acquitté de la plupart des obligations qui lui incombait encore au regard des résolutions adoptées sous l'empire du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. En coordination avec le PNUE, la MANUI a préconisé qu'une partie des réparations de guerre que l'Iraq doit au Koweït soit utilisée pour créer un fonds pour l'environnement à l'aide duquel une société conjointe bénéficiant des conseils techniques du PNUE pourrait être créée entre l'Iraq et le Koweït en vue de promouvoir l'agro-industrie et de lutter contre les tempêtes de sable et de poussière.

42. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, l'ONU a facilité une table ronde à laquelle ont participé 18 membres de l'Initiative des femmes pour une paix durable (constituée par d'anciennes députées au Conseil des représentants et par des députées y siégeant actuellement) et de hauts responsables politiques. Promouvant la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la MANUI a continué de plaider pour que les trois comités créés pour répondre aux revendications des manifestants comptent au moins 30 % de femmes (voir par. 35) et pour que des femmes se voient accorder le statut d'observatrices lors des négociations à venir. Elle a également renforcé sa coopération avec les chefs religieux et tribaux au niveau national et au niveau des gouvernorats, partenaires pouvant jouer un rôle décisif à l'appui de la participation des femmes aux négociations.

43. La MANUI a continué de siéger au comité de surveillance du Plan d'action national sur les droits de l'homme, qui vise à mettre en œuvre celles des recommandations de l'examen périodique universel (mené en février 2010 par le Conseil des droits de l'homme) qui ont été approuvées par le Gouvernement iraquien. Ce plan d'action comprend un engagement ferme à réformer le cadre institutionnel, juridique et politique dans certains domaines thématiques clefs, notamment ceux relatifs à l'état de droit et au système de justice pénale, aux droits des femmes, aux enfants, aux minorités et aux personnes handicapées, à la liberté d'expression et aux personnes déplacées.

44. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a continué à publier deux fois par an des rapports sur la situation des droits de l'homme en Iraq. Il a également rendu compte du système de justice pénale et des conséquences de la violence sur les civils. Ses activités de suivi et ses rapports ont notamment porté sur les lieux de détention et sur le traitement des détenus. En collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, le bureau a organisé plus de 17 programmes de formation et de renforcement des capacités, destinés aux fonctionnaires, aux policiers, aux militaires, aux avocats, aux magistrats et aux représentants de la société civile, l'objectif étant de faciliter la réforme juridique et institutionnelle et de renforcer le respect de la primauté du droit, de la légalité et du droit à un procès. Le Bureau a mené à bien un certain nombre d'activités de sensibilisation en vue de promouvoir la réforme du droit dans les domaines des droits des femmes, de la protection de l'enfance, des minorités, de la liberté d'expression, des droits des personnes handicapées, des droits économiques, sociaux et culturels, du droit pénal et de la procédure y afférents. La promulgation de lois sur les droits des personnes handicapées et la protection de la famille (visant à protéger les femmes et les enfants contre la violence familiale, entre autres) constitue un succès remarquable.

45. La MANUI a continué à superviser la surveillance du site temporaire de transit du camp Hurriya, du point de vue de la situation humanitaire des résidents, ainsi que de la façon dont le Gouvernement iraquien s'acquittait des obligations qui lui incombent en matière de protection des droits de l'homme aux termes du mémorandum d'accord passé avec la Mission, lequel prévoit le transfert des résidents du camp Nouvel Iraq au camp Hurriya, de sorte qu'ils puissent être réinstallés hors du pays. Elle a facilité le transfert des 42 résidents restants du camp Nouvel Iraq au camp Hurriya en septembre 2013. Elle a également apporté un soutien politique à la recherche de solutions durables pour les résidents ayant besoin d'une protection internationale. Elle continue à encourager les résidents à coopérer avec le HCR et demande instamment aux pays tiers d'offrir de les accueillir.

46. Le Bureau intégré de la coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire a soutenu les activités menées conjointement par huit organismes des Nations Unies à l'appui de programmes de modernisation dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, du système judiciaire et de l'administration publique. D'autres programmes ont été mis en œuvre pour favoriser le développement du secteur privé et des activités environnementales et de la mise en valeur du capital humain.

47. Par l'intermédiaire du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires, la MANUI a continué à coordonner l'appui fourni au Gouvernement iraquien par les acteurs du développement, internationaux et locaux, afin de réviser le plan national de développement pour 2013-2017 et de programmer les activités de développement. Le Bureau intégré de la coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire a continué de collaborer étroitement avec le Gouvernement iraquien à la coordination et au partage d'informations concernant les principales questions humanitaires, tels la réponse aux inondations qui ont touché les gouvernorats du centre et l'octroi d'une aide financière aux familles touchées. Il a coopéré avec les dirigeants locaux sur la question de la gestion des déchets et d'autres mesures visant à rendre l'ONU plus respectueuse de l'environnement en Iraq. Il a également contribué à réduire les principales disparités

sociales en facilitant le dialogue régional et local entre les dirigeants des mouvements protestataires de jeunes et de femmes.

48. Le Groupe conjoint de l'analyse a facilité les échanges entre l'ONU et les secteurs public et privé à l'appui des efforts faits par le Représentant spécial du Secrétaire général pour renforcer le soutien politique en faveur de la coopération environnementale régionale visant à lutter contre les tempêtes de poussière. Comme suite à cela, le Conseil consultatif du Premier Ministre a examiné un projet de ceinture verte de grande envergure, financé par le Koweït, qui vise à reverdir les zones identifiées comme étant à l'origine de la plupart des tempêtes de poussière. Le projet devrait créer de très nombreux emplois et contribuer à la relance socioéconomique en Iraq.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2014

49. La MANUI continuera de jouer un rôle politique en 2014 dans le contexte politique iraquien, compte tenu entre autres de la situation de crise prolongée en République arabe syrienne. Ainsi qu'elle l'a déjà fait en 2013 à la demande du Gouvernement, elle devrait continuer à faciliter la réconciliation politique en 2014.

50. L'Iraq a des échéances électorales très importantes en 2014. Si la période ayant précédé les élections aux conseils de gouvernorat en 2013 a une quelconque valeur prédictive, on peut s'attendre à ce que le pays se polarise davantage et à ce que le mécontentement et les violences s'intensifient, à mesure que les élections nationales se rapprocheront. Dans ce contexte, il sera vraisemblablement malaisé de parvenir à un compromis politique ou à un accord sur des questions litigieuses d'ici aux élections. La MANUI continuera de se concerter avec les coalitions politiques pour faciliter le dialogue et le règlement pacifique des conflits. Après les élections et en fonction du verdict des urnes, il sera peut-être difficile de former un gouvernement et la Mission est bien placée pour fournir une assistance.

51. La MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies continueront à exécuter les activités prescrites à Bagdad, Kirkouk, Bassorah et Erbil. Compte tenu de l'évolution de la situation politique, la Mission prévoit d'assumer des fonctions de liaison à Amman, en plus des fonctions similaires dont elle s'acquitte déjà à Téhéran, afin de mieux sensibiliser les principales parties prenantes au processus de réconciliation nationale en Iraq. Cela se fera avec un personnel aussi réduit que possible, l'idée étant de transférer au Koweït et en Iraq les postes restant encore à Amman, à l'exception de ceux du personnel nécessaire pour appuyer l'administration du stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité.

52. La MANUI continuera de faciliter le règlement des différends entre l'Iraq et le Koweït. Conformément aux dispositions de la résolution 2017 (2013) du Conseil de sécurité, elle a donc repris le mandat relatif à la question des Koweïtiens portés disparus et des biens koweïtiens disparus.

53. La sécurité pourrait se dégrader en 2014. L'Iraq sort à peine de plusieurs années de guerre et de violence et est toujours aux prises avec des difficultés internes et externes qui compromettent sa stabilité à long terme. Le contexte régional, notamment un possible débordement de la crise syrienne, continuera d'influer sur le pays. Dans ce contexte, la MANUI maintiendra un appareil de sécurité important.

54. La MANUI continuera de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies pour renforcer les activités des Nations Unies dans le pays, à la demande du Gouvernement iraquien. La Mission et l'équipe de pays collaboreront dans des domaines clefs pour tirer parti de leur complémentarité et de l'effet de synergie, l'objectif étant de permettre une mobilisation à long terme des partenaires de l'équipe de pays selon que de besoin. La MANUI continuera d'aider à susciter un engagement politique pour faire face aux principaux problèmes auxquels se heurtent la consolidation de la paix et le développement, comme les tempêtes de sable et de poussière. L'équipe intégrée des Nations Unies continuera de fournir des conseils techniques à la Haute Commission électorale indépendante pour l'organisation des élections au Conseil des représentants en 2014 et des éventuelles élections au Conseil de gouvernorat de Kirkouk, conformément aux recommandations émises en 2012 par la mission d'évaluation des besoins électoraux. La MANUI envisagera également d'élaborer une stratégie pour que la composante assistance électorale des Nations Unies puisse passer la main après les élections de 2014.

55. Dans le domaine des droits de l'homme, le soutien au renforcement des capacités de la Haute Commission des droits de l'homme, des institutions publiques et des organisations de la société civile compétentes est au cœur de la stratégie de désengagement de la Mission.

56. Compte tenu du caractère imprévisible que revêt l'avenir du pays et d'une possible généralisation de l'instabilité dans la région, il sera peut-être nécessaire de procéder à un examen stratégique en 2014, notamment à un examen des objectifs énoncés et des autres éléments de la stratégie.

Ressources extrabudgétaires

57. La MANUI donnera la priorité à la construction d'un complexe intégré, financé à hauteur de 50,8 millions de dollars par des contributions versées par le Gouvernement iraquien et d'autres donateurs à un fonds d'affectation spéciale administré par la Mission. On trouvera de plus amples détails sur ce projet à la section V du présent rapport.

58. En 2014, la MANUI mobilisera des ressources extrabudgétaires pour financer des activités qui compléteront ses programmes et pour consolider ou élargir, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, des activités inscrites au programme de travail. Sous réserve des versements effectués par les donateurs, elle s'efforcera de mener à bien les activités suivantes :

a) Elle lancera un projet de suivi visant à soutenir les activités de renforcement des capacités dans la perspective des élections de 2014 au Conseil des représentants;

b) Elle appuiera les activités de sensibilisation relatives à la protection de l'environnement, l'objectif étant de s'attaquer au problème posé par les tempêtes de sable et de poussière et de s'attacher avec les intervenants gouvernementaux et les experts techniques des pays touchés à trouver une solution régionale à ce problème;

c) S'agissant de la poursuite des efforts consentis par la MANUI et le HCR pour faciliter le règlement des questions en suspens concernant le camp Hurriya, le contrôle du respect des droits de l'homme et de la situation humanitaire du camp continuera d'être sous-traité et financé par des ressources extrabudgétaires, avec l'UNOPS comme partenaire de réalisation;

d) La MANUI entend coopérer avec le comité des ressources extrabudgétaires du Département des affaires politiques afin de poursuivre une initiative de réconciliation entre le Gouvernement et les manifestants dans le cadre d'une médiation visant à apaiser les tensions politiques et sectaires. Le projet prévoit une assistance technique concernant la réforme juridique et judiciaire afin de renforcer l'état de droit;

e) Avec le concours du comité précité, la MANUI lèvera des fonds en vue d'entreprendre une enquête sur les idées que le public se fait d'elle et sur les priorités, l'idée étant de renforcer son profil public, sa capacité d'information et de sensibilisation et l'effet de son action sur les efforts visant la réconciliation nationale et le règlement des conflits. Le Groupe de la communication stratégique se fondera sur les résultats de cette enquête pour façonner la stratégie de communication intégrée, aider l'équipe de pays des Nations Unies à évaluer la portée de son action et améliorer l'aide au développement et l'assistance humanitaire.

II. Mandat de la Mission et résultats attendus

59. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès pour 2014 sont présentés ci-après.

Objectif : Assurer la stabilité politique, la sécurité et la prospérité en Iraq

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès vers la réconciliation nationale en Iraq

a) i) Nombre de réunions de haut niveau tenues par les parties prenantes iraqiennes avec le soutien et sous le parrainage de la MANUI pour promouvoir le dialogue et la réconciliation sur le plan national

Mesure des résultats

Réunions de haut niveau entre responsables gouvernementaux iraqiens

2012 : 40

2013 (estimation) : 200

2014 (objectif) : 100

Le nombre élevé de réunions qu'il est prévu d'atteindre en 2013 tient au climat de contestation à caractère confessionnel et à l'intensité de l'activité politique. Le nombre devrait baisser en 2014, un retour à la normale étant attendu après les élections dans les gouvernorats d'Al-Anbar et de Ninive.

ii) Nombre d'initiatives lancées au niveau local ou national dans le cadre des mesures de confiance au sujet des frontières intérieures contestées qui ont été acceptées par les parties concernées.

Mesure des résultats

Mesures de confiance

2012 : 25

2013 (estimation) : 30

2014 (objectif) : 30

iii) Nombre d'initiatives visant à réduire les conflits intra-iraquiens et à améliorer la reconnaissance des droits des minorités et l'application des recommandations adoptées par les parties concernées (telles que le Comité des communautés ethniques et religieuses de Ninive) auxquelles participent les autorités iraqiennes et d'importantes personnalités politiques, locales, ethniques, civiles et religieuses

Mesure des résultats

2012 : 10

2013 (estimation) : 10

2014 (objectif) : 10

Produits

- Facilitation du dialogue politique grâce aux bons offices du Représentant spécial, dans le cadre de réunions bilatérales et multilatérales organisées avec les parties prenantes et les autres acteurs concernés sur les questions liées à la réconciliation nationale
- Tenue de réunions hebdomadaires avec les dirigeants politiques et religieux et offre de facilitation et de médiation afin de remédier à l'intensification de la violence et de prendre en compte les revendications des manifestants
- Tenue de réunions mensuelles de haut niveau avec des responsables gouvernementaux, des représentants de partis politiques, des responsables locaux et des dirigeantes, pour promouvoir le dialogue national et la réconciliation entre Arabes et Kurdes de façon à régler le problème des frontières intérieures contestées et des questions connexes, comme l'organisation d'un recensement et d'élections à Kirkouk, dans le cadre du Mécanisme consultatif permanent, celui-ci ayant été revitalisé et élargi
- Dialogue renforcé et soutenu avec les interlocuteurs de niveau infranational, dans les gouvernorats importants, grâce à la participation régulière de représentants locaux à des tables rondes, des consultations et des réunions, notamment à l'occasion de six visites de terrain à Kirkouk, dans les zones contestées et dans certains gouvernorats, afin d'obtenir la reconnaissance des droits des communautés ethniques et religieuses minoritaires d'Iraq
- Production de deux rapports techniques et de deux documents de synthèse sur la restitution des biens, le partage du pouvoir et les questions de sécurité, et organisation de trois consultations techniques pour aider les autorités iraqiennes à parvenir à des accords sur ces questions avec les parties concernées
- Tenue de quatre réunions de dirigeantes politiques et de représentantes de la société civile sur la participation des femmes à la réconciliation nationale au titre de l'initiative « Journée portes ouvertes mondiale » consacrée à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
- Organisation de 2 actions de communication à l'intention de 500 interlocuteurs gouvernementaux, représentants de la société civile, professionnels des médias et représentants de la population, à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement et de la Journée internationale de la paix. Publication de 5 articles dans des bulletins d'information en ligne, affichage de 15 messages dans les médias sociaux, diffusion de 3 communiqués de presse et organisation de 5 actions de communication à l'intention des médias afin de promouvoir le dialogue, la tolérance et le respect de la diversité

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

b) Renforcement du dialogue régional et normalisation des relations avec les pays voisins

b) Augmentation du nombre de mesures de confiance soutenues et parrainées par la MANUI et acceptées par le Gouvernement iraquien qui visent à promouvoir le resserrement des relations de l'Iraq avec les pays voisins

Mesure des résultats

Mesures de confiance, projets communs et autres initiatives

2012 : 12

2013 (estimation) : 15

2014 (objectif) : 15

Produits

- Tenue de 30 réunions avec de hauts fonctionnaires iraqiens et des représentants des partis politiques et du corps diplomatique à Bagdad pour aider l'Iraq à s'acquitter des obligations qu'il lui reste à honorer en application des résolutions du Conseil de sécurité
- Conduite de quatre visites de haut niveau du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint dans les pays voisins pour appuyer les initiatives bilatérales et régionales demandées par le Conseil de sécurité
- Mise au point et application de trois mesures de confiance en coopération et en coordination avec les autres entités compétentes des Nations Unies afin d'améliorer les relations entre le Gouvernement iraquien et les pays voisins
- Suivi, toutes les deux semaines, de la question des Koweïtiens et des ressortissants de pays tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales
- Tenue de réunions bimensuelles avec les membres du Conseil des représentants, les autorités iraqiennes et les représentants du corps diplomatique, pour solliciter leurs avis, échanger des idées et comprendre leurs préoccupations quant aux relations de l'Iraq avec les pays voisins et à l'évolution géopolitique régionale
- Par l'intermédiaire du bureau de liaison de la MANUI à Téhéran, regroupement et promotion de quatre initiatives visant à lutter contre le trafic de drogues, la désertification et les tempêtes de poussière et à régler le problème des eaux transfrontalières, grâce à des ateliers et séminaires, à des analyses politiques et au renforcement de la coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les Gouvernements iraquien et iranien

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

c) Progrès dans l'application et la promotion de la Constitution

c) i) Nombre de lois adoptées par le Conseil des représentants aux fins de l'application des principales dispositions de la Constitution

Mesure des résultats

2012 : 4

2013 (estimation) : 2

2014 (objectif) : 2

ii) Nombre d'institutions gouvernementales ou indépendantes créées en application des dispositions de la Constitution

Mesure des résultats

2012 : 2

2013 (estimation) : 1

2014 (objectif) : 1

Produits

- Tenue de réunions mensuelles avec les autorités irakiennes et les membres du Conseil des représentants à propos de l'appui technique fourni en vue de l'examen et de la promulgation de lois prévues par la Constitution et d'autres lois importantes, et de la création d'institutions gouvernementales de premier plan telles que le Conseil de la fédération, le Conseil judiciaire supérieur et la Commission de la réforme législative
- Tenue d'une table ronde sur la structure et les pouvoirs envisagés du Conseil de la fédération et sur l'élaboration de la législation d'habilitation
- Tenue de 12 réunions et élaboration de comptes rendus analytiques à l'appui des activités organisées par le Conseil des représentants, et organisation de 4 programmes d'information ou ateliers trimestriels à l'intention de la société civile, des formations politiques et des groupes d'intérêts afin de promouvoir l'adhésion à la Constitution, d'en faire appliquer les amendements et de permettre l'adoption d'instruments législatifs essentiels
- Élaboration de quatre notes consultatives ou documents officiels donnant aux représentants des conseils des gouvernorats des avis sur la création de nouvelles structures et institutions à l'échelle des gouvernorats, comme le prévoit la Constitution

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

d) Progrès vers le renforcement durable de la capacité de la Haute Commission électorale indépendante d'organiser des scrutins dans les délais, avec professionnalisme et dans la transparence

d) i) Adoption des lois électorales nécessaires à la conduite d'élections

Mesure des résultats

2012 : 2

2013 (estimation) : 2

2014 (objectif) : 2

ii) Amélioration de l'aptitude de la Haute Commission électorale indépendante à planifier et tenir des élections crédibles

Mesure des résultats

2012 : Élaboration par la Haute Commission électorale indépendante d'un plan opérationnel en vue de l'organisation d'une consultation électorale, laquelle a été reportée pour des raisons indépendantes de sa volonté

2013 (estimation) : Bonne exécution des plans opérationnels de la Haute Commission indépendante électorale relatifs à la tenue de trois consultations électorales

2014 (objectif) : Bonne exécution du plan opérationnel de la Haute Commission indépendante électorale relatif à la tenue d'une grande consultation électorale, à savoir les élections au Conseil des représentants

iii) Nombre d'agents de la Haute Commission ayant bénéficié d'une formation pour organiser dans tous les gouvernorats des consultations électorales conformément aux normes internationales applicables

Mesure des résultats

2012 : Formation de 7 000 agents chargés de l'inscription sur les listes électorales; formation à la gestion des élections de 562 agents de la Haute Commission électorale indépendante au niveau national et des gouvernorats (459 hommes et 103 femmes)

2013 (estimation) : Formation de 350 000 préposés au scrutin et au dépouillement, dont 300 000 pour les élections aux conseils des gouvernorats (24 % de femmes) et 50 000 pour les élections régionales du Kurdistan

2014 (objectif) : Formation en cascade de 350 000 préposés au scrutin et au dépouillement de la Haute Commission électorale indépendante, dont au moins 25 % de femmes

iv) Amélioration de l'exactitude des listes électorales, afin que tous les électeurs irakiens puissent exercer leur droit de vote

Mesure des résultats

2012 : Mise à jour des listes électorales en décembre 2012, assortie d'une amélioration de la base de données du registre électoral

2013 (estimation) : Mise à jour du système d'inscription sur les listes électorales dans l'ensemble du pays, ce qui permet de réduire considérablement le nombre de plaintes à ce sujet (comme en témoigne la diminution de 83% du nombre des plaintes concernant les élections aux conseils des gouvernorats tenues en avril 2013)

2014 (objectif) : Nouvelle amélioration du système d'inscription sur les listes de la Haute Commission électorale indépendante, afin de permettre aux électeurs de vérifier plus facilement l'information et de faire leur demande d'inscription en temps voulu (une augmentation de 10 % du nombre de formulaires d'inscription présentés au cours de la période de mise à jour des listes électorales devra en témoigner)

v) Mise en place d'un Conseil des commissaires à même de gérer et d'organiser des élections avec professionnalisme :

Mesure des résultats

2012 : Désignation du nouveau Conseil des commissaires, formation des nouveaux membres, entente sur les processus décisionnels internes et adoption d'un cadre réglementaire et d'un plan opérationnel pour les élections aux conseils des gouvernorats de 2013

2013 (estimation) : Conseil des commissaires pleinement fonctionnel et capable de superviser l'organisation de consultations électorales

2014 (objectif) : Adoption et mise en œuvre par le Conseil des commissaires de plans stratégiques et opérationnels prévoyant, pour les élections au Conseil des représentants prévues en 2014, une réglementation, des procédures, des stratégies de lutte contre la fraude et des mécanismes de règlement des différends électoraux

Produits

- Appui aux réunions hebdomadaires du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, prestation de conseils à cette dernière et formulation à son intention de 10 recommandations écrites sur des questions relatives à l'administration et la tenue des élections
- Conseils techniques à la Haute Commission électorale indépendante pour mener à bien l'élaboration des procédures réglementaires et la détermination des ressources nécessaires à la tenue et au suivi d'élections réussies
- Établissement d'un document de synthèse et organisation de deux séances d'information sur le cadre juridique électoral à l'intention de la commission juridique du Conseil des représentants et du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante
- Tenue de réunions mensuelles du groupe de travail des Nations Unies sur la participation des femmes aux élections et de l'équipe de la problématique hommes-femmes de la Haute Commission électorale indépendante pour mettre en place des mesures et des mécanismes permettant à cette dernière de prendre ce sujet en compte dans ses activités
- Organisation de deux sessions de formation, préparation de deux voyages d'étude pour les membres de la Commission électorale et des hauts responsables opérationnels, et organisation, à l'intention du personnel national et local de la Haute Commission électorale indépendante, d'un atelier sur les enseignements tirés de l'expérience consacré à l'utilisation de l'informatique dans le contexte électoral, afin d'améliorer les systèmes d'inscription des électeurs et de raccourcir les délais de recueil et de présentation des résultats
- Consultations mensuelles avec le corps diplomatique et les partenaires électoraux internationaux pour coordonner l'aide des donateurs internationaux et l'appui technique à la Commission
- Préparation et gestion d'une mission d'évaluation des besoins liés aux élections en vue d'examiner, avec le Conseil des commissaires, les étapes et les modalités du retrait de l'assistance électorale des Nations Unies après 2014

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

e) Progrès sur la voie du renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme

e) i) Mise en place de mécanismes nationaux de protection et de respect des droits de l'homme, conformément aux obligations internationales de l'Iraq

Mesure des résultats

Création, par le Conseil des représentants, de la Haute commission indépendante des droits de l'homme, et fonctionnement de cette instance conformément à la Constitution iraquienne et aux Principes de Paris (résolution 48/134 de l'Assemblée générale); création d'une institution régionale au sein du Gouvernement régional du Kurdistan

2012 : nomination, par le Conseil des représentants, des 14 membres de la Haute commission (11 permanents et 3 suppléants); création officielle de cette institution et lancement des activités de formation et de renforcement des capacités; adoption par le Parlement du Kurdistan de la loi portant création du Conseil des droits de l'homme de cette région

2013 (estimation) : formation dispensée aux membres de la Haute commission; fonctionnement de cette instance conforme à la législation iraquienne et aux normes internationales; mise en place du Conseil des droits de l'homme du Kurdistan par le Gouvernement régional et renforcement de ses capacités

2014 (objectif) : élargissement du champ de compétence et des fonctions de la Haute commission des droits de l'homme, conformément à la législation iraquienne et aux normes internationales; fonctionnement du Conseil des droits de l'homme du Kurdistan conforme aux normes internationales

ii) Prise par le Gouvernement de mesures visant à remédier aux lacunes dans la mise en œuvre des normes des droits de l'homme décelées par l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme

Mesure des résultats

En consultation avec la société civile, élaboration et adoption par le Gouvernement d'un plan national d'action pour les droits de l'homme visant à donner suite aux recommandations acceptées par l'Iraq lors de l'examen périodique universel, assorti de mesures de suivi et établissement de rapports

2012 : poursuite, par le Gouvernement iraquien, de la mise en œuvre du Plan national d'action pour les droits de l'homme et des activités de suivi, d'établissement de rapports et de communication sur son état d'application

2013 (estimation) : prise en compte dans le budget de l'État des recommandations formulées dans le Plan national d'action, et mise en place d'un comité de contrôle interministériel chargé de suivre la mise en œuvre du Plan et d'établir des rapports à ce sujet

2014 (objectif) : mise en œuvre intégrale du Plan national d'action et participation du Gouvernement iraquien, des institutions de défense des droits de l'homme et de la société civile à l'examen périodique universel concernant l'Iraq, qui doit se tenir en juin 2014

iii) Capacité technique du Gouvernement iraquien et de la société civile de suivre l'évolution de diverses questions relatives aux droits de l'homme et de faire rapport à ce sujet

Mesure des résultats

Nombre de programmes lancés par le Bureau des droits de l'homme de la MANUI, en coopération avec des parties prenantes internationales et des représentants du Gouvernement iraquien, de la Haute commission des droits de l'homme et de la société civile, et visant à renforcer les capacités, à effectuer un suivi, à établir des rapports et à mener des activités de sensibilisation sur un ensemble de questions relatives aux droits de l'homme

2012 : organisation de 18 séances, séminaires ou ateliers de formation consacrés à différentes questions relatives aux droits de l'homme, auxquels 324 personnes ont participé

2013 (estimation) : organisation de 37 séances, séminaires ou ateliers de formation pour environ 500 participants

2014 (objectif) : organisation de 37 activités de formation visant à renforcer les capacités de la société civile à l'intention de plus de 500 participants

iv) Renforcement de l'état de droit

Mesure des résultats

Contrôle des lieux de détention et des procès et création d'un comité ministériel de haut niveau pour vérifier la façon dont sont traités les détenus; formation des fonctionnaires de la police et des autres services de répression et des membres de l'appareil judiciaire

2012 : 15 visites de contrôle dans les prisons et 10 stages de formation à l'intention de juges et de fonctionnaires de la police et des autres services de répression; mise en place par le Gouvernement iraquien d'un comité interministériel chargé de vérifier la façon dont sont traités les détenus

2013 (estimation) : 37 visites dans les prisons et actions de sensibilisation régulières afin de renforcer les mécanismes permettant d'améliorer le traitement des détenus; 17 stages de formation à l'intention de juges et de fonctionnaires de la police ou des autres services de répression

2014 (objectif) : 37 visites dans les prisons et fourniture constante de conseils techniques au Gouvernement iraquien en vue d'améliorer le respect des normes applicables en matière de procédure régulière, de procès équitable et de traitement humain des détenus; organisation de 20 stages de formation à l'intention de responsables de la police ou des autres services chargés d'appliquer les lois ou de juges

Produits

- Organisation de 15 formations destinées à renforcer les capacités des 14 membres de la Haute commission des droits de l'homme dans cinq domaines prioritaires
- Organisation de réunions mensuelles dans le cadre desquelles des conseils techniques seront dispensés au comité de contrôle créé par le Gouvernement iraquien en vue de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le Plan national d'action pour les droits de l'homme
- Publication de deux rapports semestriels sur la situation générale des droits de l'homme en Iraq, faisant notamment état de la mise en œuvre du Plan national d'action; publication de deux rapports thématiques sur les droits des minorités et sur la peine de mort en Iraq
- Organisation de 20 stages de formation à l'intention des représentants de 40 organisations de la société civile, organisations non gouvernementales et partenaires du Gouvernement, sur le suivi, l'analyse, l'établissement de rapports et l'exécution d'activités de sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme
- Visites hebdomadaires de contrôle dans les prisons et lieux de détention afin de vérifier le respect des normes en matière de droits de l'homme
- Organisation de 12 réunions de haut niveau avec le Ministère de la justice, le Ministère des droits de l'homme, le Ministère de la défense, le Ministère de l'intérieur et le Ministère du travail et des affaires sociales, et de 20 formations sur l'état de droit, le traitement des détenus et le droit à une procédure régulière à l'intention des fonctionnaires des services de répression
- Organisation de 12 ateliers à l'intention des services de l'État, des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile, en prévision de l'examen périodique universel concernant l'Iraq, qui aura lieu en juillet 2014

- Organisation de trois actions de sensibilisation à l'échelle du pays à l'intention de 600 personnes représentant l'État, la société civile, les médias et la population, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, de la Journée mondiale de la liberté de la presse et de la Journée internationale de la femme; publication de 10 articles dans des bulletins d'information en ligne, affichage de 20 messages dans les médias sociaux, diffusion de 10 communiqués de presse et organisation de 5 activités de sensibilisation des médias, en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme et des droits sociaux, économiques et politiques des femmes

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

f) Progrès vers le renforcement du développement socioéconomique et de l'assistance humanitaire

f) i) Facilitation de la programmation conjointe avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement iraquien pour la prestation harmonisée et intégrée des services essentiels et la réforme des organismes publics qui en sont chargés, avec un accent particulier sur l'environnement et les secteurs privé et public

Mesure des résultats

Nombre de programmes conjoints mis au point

2012 : 7

2013 (estimation) : 9

2014 (objectif) : 8

ii) Amélioration des mécanismes d'échange d'informations entre parties prenantes internes et externes afin de promouvoir le recours à des données objectives pour les activités de planification et de sensibilisation aux niveaux stratégique et opérationnel concernant le développement et les questions humanitaires

Mesure des résultats

Nombre d'enceintes pour l'échange des connaissances appuyées par les services du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires

2012 : 7

2013 (estimation) : 8

2014 (objectif) : 8

Mesure des résultats

Nombre de produits d'information diffusés, à l'exception des cartes et d'autres informations demandées ponctuellement

2012 : sans objet

2013 (estimation) : 26

2014 (objectif) : 24

iii) Poursuite de l'autonomisation des populations locales pour qu'elles puissent concevoir et réaliser des projets d'envergure modeste répondant à des besoins humanitaires et sociaux

Mesure des résultats

Nombre de projets à effet rapide profitant à la population locale

2012 : 40

2013 (estimation) : 40

2014 (objectif) : 40

iv) Maintien d'un partenariat solidaire avec le Gouvernement iraquien et la société civile pour aider et renforcer les populations vulnérables et notamment les personnes déplacées, les réfugiés, les rapatriés, les femmes, les filles, les jeunes et les minorités, afin d'assurer leur sécurité, leur intégration et leur autonomisation en vue de leur participation aux activités économiques et politiques

Mesure des résultats

Nombre d'initiatives de partage de l'information et de sensibilisation

2012 : 9

2013 (estimation) : 12

2014 (objectif) : 12

Produits

- Organisation de huit enceintes visant à faciliter le partage d'informations et la coordination utiles à la programmation fondée sur des données objectives des activités des Nations Unies relatives à l'action humanitaire et au développement, aux niveaux local et national, afin que l'Organisation agisse de manière cohérente et proactive, conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2010-2014 et aux objectifs de développement du Gouvernement tels qu'ils sont formulés dans le Plan national de développement
- Tenue de 20 réunions et ateliers visant à aider le Gouvernement à se préparer aux crises et à planifier les interventions d'urgence
- Organisation des réunions trimestrielles du Forum des partenaires de l'Iraq afin de promouvoir la collaboration et la coordination stratégiques entre la communauté internationale et le Gouvernement iraquien concernant les initiatives d'action humanitaire, de développement et de consolidation de la paix et les financements y relatifs
- Exécution de 40 projets à effet rapide de proximité, mis en œuvre par des organisations de la société civile dans l'ensemble du pays
- Avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies et par l'intermédiaire du Groupe de la communication stratégique, tenue de neuf réunions de partage de l'information faisant aussi office de campagnes de sensibilisation sur les priorités de la mission intégrée en ce qui concerne le Gouvernement iraquien et la société civile

- Organisation de 2 manifestations de sensibilisation à l'intention de 400 participants issus des services de l'État, des organisations de la société civile et de la jeunesse, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et de la Journée internationale de la jeunesse. Publication de 15 lettres d'information en ligne, 50 articles affichés dans les médias sociaux, 3 communiqués de presse et 6 activités de sensibilisation des médias visant à promouvoir des pratiques de protection durable de l'environnement, notamment la gestion intégrée de l'eau, et à promouvoir le développement de la jeunesse iraquienne ainsi que la participation des jeunes à la vie publique et leur rôle dans la consolidation de la paix
-

Facteurs externes

60. La Mission devrait atteindre ses objectifs, si : a) les conditions de sécurité continuent de permettre à la Mission de mener son action; b) les principaux interlocuteurs politiques restent attachés au processus de réconciliation nationale et l'ensemble des interlocuteurs iraqiens conservent la volonté de renforcer la démocratie, l'état de droit et de protéger les droits de l'homme en Iraq; c) le consensus politique est instauré et les modifications de la législation électorale sont adoptées par le Conseil des représentants, permettant ainsi le respect du calendrier électoral programmé et un fonctionnement professionnel et indépendant du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante; d) les événements de la région ne perturbent pas la stabilité politique interne de l'Iraq; e) la situation dans la région ne provoque pas d'importants mouvements de population ni de durcissement des dispositifs de sécurité aux frontières nuisant aux populations vulnérables en quête de sûreté; f) aucune catastrophe naturelle n'impose une redistribution des ressources humaines et financières; g) les structures et institutions nationales et sous-nationales disposent de capacités suffisantes et adéquates pour permettre une bonne collaboration entre l'ONU, le Gouvernement iraquien, le Gouvernement régional du Kurdistan et la société civile.

III. Ressources nécessaires

61. Les ressources proposées pour la MANUI pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 s'élèvent à 138 809 100 dollars (hors contribution du personnel), ce montant étant ventilé dans les tableaux 1 à 6 ci-après. Les tableaux 2 à 5 présentent le détail des effectifs nécessaires. Le rapport permet de comparer l'ensemble des ressources demandées pour 2014 et des ressources nécessaires pour 2013 telles qu'elles ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/246](#).

Tableau 1
Total (net) des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			Montants nécessaires pour 2014		Total 2013 (6)	Variation 2013-2014 (7) = (4) - (6)
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart (3) = (1) - (2)	Total	Dépenses non renouvelables (5)		
	(1)	(2)					
Militaires et personnel de police	29 806,9	25 629,8	4 177,1	11 709,5	–	13 042,2	(1 332,7)
Personnel civil	150 257,2	175 616,5	(25 359,3)	70 155,8	–	67 799,3	2,356,5
Dépenses opérationnelles	134 014,7	112 832,5	21 182,2	56 943,8	1 667,3	60 853,2	(3 909,4)
Total	314 078,8	314 078,8	–	138 809,1	1 667,3	141 694,7	(2 885,6)

Tableau 2
Total des effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis-trateurs	Agents locaux	
Effectif approuvé pour 2013	1	2	1	7	24	64	65	10	174	224	–	398	90	465	953
Effectif proposé pour 2014	1	2	1	7	23	65	66	10	175	224	–	399	91	466	956
Variation	–	–	–	–	(1)	1	1	–	1	–	–	1	1	1	3

62. L'effectif total proposé pour la MANUI pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 s'élève à 956 postes, dont 399 postes sujets à recrutement international (175 d'administrateur et 224 d'agent du Service mobile) et 557 à recrutement national (91 d'administrateur et 466 d'agent local), un effectif autorisé de 13 conseillers militaires détachés, de 6 conseillers de police détachés et de 272 militaires affectés au Groupe de gardes.

63. Le tableau 3 ventile les effectifs par lieu d'affectation.

Tableau 3
Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile	Services généraux		Administrateurs	Agents locaux	
Effectif approuvé pour 2013															
Bagdad ^a	1	2	1	6	20	49	41	8	128	134	–	262	65	213	540
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	–	2	–	2	13	–	15	–	12	27
Bassorah	–	–	–	–	1	2	2	–	5	7	–	12	2	12	26
Erbil	–	–	–	–	1	3	8	1	13	8	–	21	16	72	109
Kirkouk	–	–	–	–	1	3	6	–	10	14	–	24	4	23	51
Koweït	–	–	–	–	1	6	6	1	14	48	–	62	–	124	186
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	4
Amman	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	8	9
Ramadi	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Mossoul	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	1	2	1	7	24	64	65	10	174	224	–	398	90	465	953
Effectif proposé pour 2014															
Bagdad ^a	1	2	1	6	19	46	44	8	127	141	–	268	61	218	547
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	–	1	–	1	15	–	16	–	12	28
Bassorah	–	–	–	–	–	2	3	–	5	7	–	12	5	13	30
Erbil	–	–	–	–	2	6	3	1	12	5	–	17	16	70	103
Kirkouk	–	–	–	–	1	3	7	–	11	16	–	27	6	21	54
Koweït	–	–	–	–	–	7	7	1	15	40	–	55	–	127	182
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	4
Amman	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	2	1	4	7
Ramadi	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mossoul	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Total	1	2	1	7	23	65	66	10	175	224	–	399	91	466	956
Variation entre 2013 et 2014	–	–	–	–	(1)	1	1	–	1	–	–	1	1	1	3

^a Y compris 3 P-4 et 2 P-3 basés à New York.

64. Les variations du tableau d'effectifs des différents services organiques et administratifs par rapport à 2013 sont exposées ci-après.

65. Il est proposé de créer 9 nouveaux postes en 2014 (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 SM, 1 AN, 1 AL) dans différents bureaux. Il est également proposé de supprimer 6 postes (2 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 AL) dans différents bureaux, en vue de conserver, dans la mesure du possible, le nombre de postes et les classes approuvés pour la Mission.

Ces propositions entraînent une augmentation nette de trois postes, comme il ressort des tableaux ci-après.

Tableau 4
Créations de postes proposées

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile		Services généraux	Administrateurs		Agents locaux
Bureau du Chef de cabinet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2
Bureau des affaires politiques	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	-	-	2
Bureau du Chef de l'appui à la mission	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	-	2	-	-	2
Groupe de la gestion des contrats, Bureau du Chef de l'appui à la mission	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	1
Bureau du Chef des services administratifs	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	1
Section des services médicaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1
Total	-	-	-	-	1	2	3	-	6	1	-	7	1	1	9

Tableau 5
Suppressions proposées de postes approuvés

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile		Services généraux	Administrateurs		Agents locaux
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Bureau du Chef de cabinet	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Groupe de soutien logistique, Bureau du Chef des services techniques	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Section des bâtiments et des services techniques	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)

Unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile		Services généraux	Administrateurs		Agents locaux
Section des services médicaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)
Total	-	-	-	-	(2)	(1)	(2)	-	(5)	(1)	-	(6)	-	-	(6)
Variation nette résultant de la création et de la suppression de postes	-	-	-	-	(1)	1	1	-	1	-	-	1	1	1	3

A. Services organiques

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste P-3

Perte de 4 postes (1 P-5, 1 P-4 et 2 P-3) par transfert au Groupe conjoint de l'analyse

Personnel recruté sur le plan national : perte de 4 postes (3 d'administrateur et 3 d'agent local) par transfert au Groupe conjoint de l'analyse

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national		Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Administrateurs		Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2013	1	-	-	-	2	4	5	-	12	3	-	15	4	3	-	22
Effectif proposé pour 2014	1	-	-	-	1	3	2	-	7	3	-	10	1	2	-	13
Variation	-	-	-	-	(1)	(1)	(3)	-	(5)	-	-	(5)	(3)	(1)	-	(9)

66. Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de Secrétaire général adjoint, est le chef de la Mission et veille à ce que celle-ci s'acquitte du mandat confié par le Conseil de sécurité. Il est le responsable désigné de l'ONU pour les questions de sécurité.

67. L'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial en poste à Bagdad sera composée d'un conseiller spécial (P-5), de deux assistants spéciaux du Représentant spécial (1 P-4 et 1 P-3), d'un attaché d'administration (agent du Service mobile) et de deux assistants administratifs (1 SM et 1 AL).

68. Le Bureau de l'auditeur résident relève du Bureau du Représentant spécial et se compose d'un auditeur résident (P-4), d'un auditeur (P-3), d'un assistant

administratif (agent du Service mobile) et d'un assistant comptable (agent local). En raison de la disponibilité limitée de logements du fait des conditions de sécurité qui règnent à Bagdad, le Bureau de l'auditeur résident a été installé au Koweït et y restera pour l'exercice budgétaire 2014.

69. Le Groupe de la problématique hommes-femmes du Bureau de Bagdad sera dirigé par un conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-4) secondé par un spécialiste de la problématique hommes-femmes (administrateur recruté sur le plan national).

Modification de l'organigramme

70. Il est proposé que le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques, créé en 2013 au sein du Bureau du Représentant spécial, soit rebaptisé Groupe conjoint de l'analyse en 2014 et devienne une unité autonome relevant du Bureau du Représentant spécial. On propose par conséquent de transférer les postes ci-après du Bureau du Représentant spécial à ce nouveau Groupe, afin d'en constituer l'effectif : un chef de Groupe (P-5), un adjoint de l'analyste en chef (P-4), un analyste de l'information (P-3), un responsable de l'information (P-3) assumant le rôle d'un spécialiste des questions politiques (P-3), un analyste (administrateur recruté sur le plan national), un spécialiste de la télédétection et des systèmes d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national), un analyste études (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant aux services administratifs et linguistiques (agent local).

71. Il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) dans le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques. Les tâches du Groupe conjoint de l'analyse étant maintenant pleinement définies et son tableau d'effectifs complet, il est proposé d'y transférer un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) du Bureau intégré de la coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire, dont le titulaire assumera désormais les fonctions relatives aux affaires humanitaires (voir aussi le paragraphe 133 ci-après). On propose par conséquent de supprimer le poste existant de spécialiste des affaires humanitaires (P-3).

Bureau du Chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste P-5

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste d'administrateur et de 1 poste d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	1	-	4	3	4	1	13	2	-	15	8	4	-	27
Effectif proposé pour 2014	-	-	1	-	3	3	4	1	12	2	-	14	9	5	-	28
Variation	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	1	1	-	1

72. Le Bureau du Chef de cabinet assure les fonctions de bureau exécutif du Représentant spécial. Étant l'un des trois responsables désignés pour les questions de sécurité, le Chef de cabinet conseille le Représentant spécial et les deux Représentants spéciaux adjoints. Il est la personne référente pour les questions de planification et de coordination stratégiques des programmes au sein de la Mission intégrée, ainsi que dans les échanges avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement iraquien, les ambassades et les autres partenaires internationaux et nationaux. En cette qualité, il supervise la coordination de tous les composants, programmes et ressources de la Mission aux fins de l'exécution effective de son mandat.

73. Le Bureau du Chef de cabinet gère toutes les affaires et études juridiques de la Mission, y compris l'aspect juridique des relations avec le pays hôte et les pays fournisseurs de contingents, les dossiers juridiques civils, la conservation des documents juridiques et les autres responsabilités juridiques de la Mission. Il traite également toutes les questions de déontologie et de discipline et s'occupe de la Commission d'enquête.

74. Basé à Bagdad, le Chef de cabinet (D-2) sera épaulé par un assistant spécial (P-3), un assistant personnel (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent local). Un administrateur de programme (hors classe) (P-5), un fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination (hors classe) (P-5) et un conseiller juridique principal (P-5) relèveront directement du Chef de cabinet.

75. L'administrateur de programme (hors classe) (P-5) basé à Bagdad sera chargé de la gestion axée sur les résultats, des activités de fond et de la prestation de conseils pour les projets relatifs aux camps Ashraf et Hurriya et d'autres projets, et de l'établissement des documents d'orientation et des documents stratégiques. L'administrateur de programme (hors classe) sera secondé par deux administrateurs de programme et spécialistes de la planification (1 P-4 et 1 P-3), un attaché de

liaison (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent local).

76. Le fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination (hors classe) (P-5) basé à Bagdad sera chargé des relations avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement, des questions de coordination relatives à l'accord sur le statut de la Mission, des visas, permis et autres arrangements avec les autorités. Il sera secondé par deux administrateurs de programme et spécialistes de la planification (1 P-4 et 1 P-2), un attaché de liaison et de coordination (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent local).

77. Le conseiller juridique principal et chef des affaires juridiques (P-5) basé à Bagdad sera épaulé par un juriste (administrateur recruté sur le plan national) et un juriste adjoint (agent local). Sous la supervision du conseiller juridique principal, un assistant administratif (agent du Service mobile) fournira un appui administratif ayant trait aux questions juridiques pour le fonctionnement de la Commission d'enquête de la Mission.

78. Le Groupe de la traduction et de l'interprétation sera dirigé par un traducteur (P-4) secondé par 7 traducteurs (2 P-3 et 5 AN) à Bagdad.

79. Les fonctions de la MANUI relatives à la déontologie et à la discipline seront regroupées avec celles de la MANUA, un poste d'administrateur de programmes (administrateur recruté sur le plan national) basé à Bagdad et un poste d'assistant administratif (agent local) basé au Koweït étant financés par la MANUI (voir par. 81 ci-après).

Modification de l'organigramme

80. En 2014, il est proposé de renforcer les capacités de traduction et d'interprétation à Bagdad en transférant un poste de traducteur (P-3) d'Erbil à Bagdad.

81. Pour renforcer leurs activités relatives à la déontologie et à la discipline, la MANUI et la MANUA partageront leurs ressources, tout en veillant à mieux répartir celles dont elles disposent déjà. Un groupe Déontologie et discipline basé au Koweït sera appuyé par un administrateur de programmes (administrateur recruté sur le plan national, basé à Bagdad) et un assistant administratif (agent local, basé au Koweït) dont les postes seront créés et financés par la MANUI, ainsi que par des ressources financées par la MANUA (1 P-5 et 1 AN). Il est par conséquent proposé de supprimer un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-5) et de créer un poste d'administrateur de programmes (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent local).

Groupe conjoint de l'analyse

Personnel recruté sur le plan international : gain de 8 postes : 4 (1 P-5, 1 P-4 et 2 P-3) par transfert du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et 4 (1 P-4, 2 P-3 et 1 d'agent du Service mobile) par transfert du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire

Personnel recruté sur le plan national : gain de 6 postes : 2 (1 d'administrateur et 1 d'agent local) par transfert du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire et 4 (3 d'administrateur et 1 d'agent local) par transfert du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité		Services généraux	Administrateurs	Agents des Nations locales		Volontaires Unies
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	1	2	4	-	7	1	-	8	4	2	-	14
Variation	-	-	-	-	1	2	4	-	7	1	-	8	4	2	-	14

82. Les missions intégrées des Nations Unies exigent une stratégie et des capacités intégrées permettant de coordonner et de recueillir des informations provenant de sources multiples afin de conseiller les hauts responsables. Le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques a été créé en 2013 au sein du Bureau du Représentant spécial en vue de fournir ce type d'analyse ciblée, intégrée et tournée vers l'avenir.

83. En réponse au besoin exprimé par la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies de disposer d'une capacité complète d'information et d'analyse, en 2013, le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques a fourni, en collaboration avec le Groupe de l'analyse de l'information (relevant du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires), une série de produits analytiques, créant notamment une banque d'information et de données (www.japuiraq.org). Il a offert à la Mission des services complets d'information et d'analyse, couvrant des aspects politiques et humanitaires et des questions de sécurité et de développement. Forte de ces réussites, la MANUI a conclu qu'elle gagnerait en efficacité si elle restructurait le Groupe conjoint de l'analyse et des politiques pour en faire une unité autonome, nommée Groupe conjoint de l'analyse, assumant à la fois les fonctions du Groupe conjoint de l'analyse et des politiques et celles du Groupe de l'analyse de l'information. Le Groupe conjoint de l'analyse rendra compte au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

84. En tant que groupe intégré s'appuyant sur les capacités analytiques et techniques de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies, le Groupe conjoint de l'analyse veillera à ce que les rapports analytiques et les autres éléments d'information (comme les communiqués d'alerte rapide, les bases de données, les analyses de scénarios et les cartes analytiques) soient établis de façon rentable et en temps voulu. Grâce à ces produits, les décisions prises au plus haut niveau s'appuieront sur des analyses intégrées.

85. En 2014, le Groupe conjoint de l'analyse continuera de soutenir l'exécution du cadre stratégique intégré et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au

développement en analysant l'information et en produisant des documents à forte valeur ajoutée sur les facteurs d'évolution des conditions de sécurité et de la situation humanitaire, politique et socioéconomique susceptibles d'influencer les progrès de la Mission dans l'accomplissement de son mandat. Le Groupe s'attachera à produire des synthèses d'informations et de connaissances permettant d'étayer l'élaboration de scénarios et la prise de décisions et de renforcer la planification des interventions d'urgence. Son travail comprendra des analyses de questions relatives à la jeunesse, aux tempêtes de sable, à la situation régionale, au pétrole, au gaz et aux autres ressources naturelles, ainsi qu'à la coopération environnementale. Le Groupe fournira à la Mission un éventail de services de gestion des données, comme des systèmes de suivi de l'information et des outils de cartographie en ligne, et il appuiera la section politique au moyen d'analyses de l'impact régional de la crise syrienne et des relations avec l'Iran, le Koweït et la Turquie. Dans ce contexte, il renforcera ses contacts avec des cellules régionales de réflexion et des parties prenantes susceptibles de fournir des connaissances.

86. Basé à Bagdad, le Groupe conjoint de l'analyse sera dirigé par un chef de groupe (P-5) relevant du Représentant spécial du Secrétaire général qui en assurera la gestion et la supervision. Une équipe d'analyse et une équipe technique rendront compte au chef du Groupe. Un adjoint de l'analyste en chef (P-4) supervisera l'équipe d'analyse, composée d'un analyste de l'information (P-3), d'un spécialiste des questions politiques (P-3), d'un analyste des questions économiques et sociales (P-3), d'un spécialiste de la télédétection et des systèmes d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national), d'un analyste études (administrateur recruté sur le plan national) et d'un analyste (administrateur recruté sur le plan national). Un spécialiste des affaires humanitaires (P-4) supervisera l'équipe technique, constituée d'un concepteur de sites Web et gestionnaire des échanges de données, d'un spécialiste des systèmes d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national) et d'un assistant aux systèmes d'information géographique (agent local). Un assistant administratif (agent local) appuiera le Groupe pour les questions administratives.

Modification de l'organigramme

87. Le Groupe conjoint d'analyse ayant été établi comme unité autonome, il est proposé d'y transférer les postes ci-après depuis le Bureau du Représentant spécial : un chef de groupe (P-5), un adjoint de l'analyste en chef (P-4), un analyste de l'information (P-3), un responsable de l'information (P-3) assumant le rôle d'un spécialiste des questions politiques (P-3), un spécialiste de la télédétection et des systèmes d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national), un analyste études (administrateur recruté sur le plan national), un analyste (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent local).

88. Compte tenu de la fusion proposée du Groupe de l'analyse de l'information avec le Groupe conjoint de l'analyse, il est proposé de transférer les postes ci-après du Bureau intégré de la coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire au Groupe conjoint de l'analyse : un spécialiste des affaires humanitaires (P-4), un analyste des questions économiques et sociales (P-3), un concepteur de sites Web et gestionnaire des échanges de données (P-3), un assistant de gestion de l'information (agent du Service mobile), un spécialiste des

systèmes d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant aux systèmes d'information géographique (agent local).

Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste P-5

Personnel recruté sur le plan national : perte de 1 poste d'agent local par transfert au Bureau des affaires politiques

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2013	-	1	-	1	4	3	1	-	10	1	-	11	2	6	-	19
Effectif proposé pour 2014	-	1	-	1	3	1	1	-	9	1	-	10	2	5	-	17
Variation	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)	-	(2)

89. Le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale dirige la composante politique de la Mission et supervise les activités des bureaux des affaires politiques et de l'assistance électorale, des conseillers militaires, des conseillers pour les questions de police et des chefs des bureaux régionaux.

90. Compte tenu de son nouveau positionnement à Bassorah, la Mission suivra et analysera dorénavant l'évolution de la situation dans les provinces du sud de l'Iraq en s'appuyant principalement sur les attachés de liaison auprès du gouvernorat qui travaillent au sein du Bureau des affaires politiques et suivent l'orientation stratégique globale du Représentant spécial adjoint.

91. En 2014, l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint (sous-secrétaire général), installée à Bagdad, sera composée d'un conseiller principal pour les questions de police (P-5) et d'un maximum de six conseillers pour les questions de police détachés par des États Membres, d'un assistant spécial (P-4), d'un conseiller pour la protection de l'enfance (P-4), d'un spécialiste des questions politiques (P-3), d'un assistant personnel (agent du Service mobile), d'un spécialiste de la protection de l'enfance (administrateur recruté sur le plan national), de deux assistants administratifs (agents locaux), et d'un conseiller militaire principal et d'un maximum 12 conseillers militaires détachés par des États Membres.

92. Le Représentant spécial adjoint sera secondé à Téhéran par un attaché de liaison (D-1), un spécialiste des questions politiques (P-4), un traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent local).

93. Les bureaux régionaux d'Erbil et de Kirkouk seront chacun dirigés par un chef de bureau (P-5) qui rendra compte au Représentant spécial adjoint et recevra l'appui d'un assistant administratif (agent local).

Modification de l'organigramme

94. La gestion du bureau régional de Bassorah réorganisé sera progressivement transférée à l'équipe de pays des Nations Unies en 2014 à mesure que sa programmation sera axée davantage sur le développement que sur les activités politiques. Compte tenu de cette transition et de la réduction de la présence politique de la Mission à Bassorah, il est proposé de supprimer le poste de chef du bureau de Bassorah (P-5) au Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale.

95. Un assistant administratif (agent local) de Bassorah sera transféré au Bureau des affaires politiques et restera à Bassorah afin d'assurer la liaison avec le gouvernorat pour les questions d'ouverture politique qui restent à régler.

Bureau des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes (1 P-4 et 1 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : gain de 1 poste d'agent local par transfert du Bureau du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	1	4	11	8	1	25	1	-	26	24	11	-	61
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	1	4	12	9	1	27	1	-	28	24	12	-	64
Variation	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	-	1	-	3

96. Au cœur de l'engagement politique de la Mission, le Bureau des affaires politiques fournit au Représentant spécial chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale, au Représentant spécial adjoint et au Siège de l'ONU une planification et une analyse stratégique des opérations et des politiques sur le long terme. Il assure la liaison avec les partis politiques, les pouvoirs publics, les représentants du corps diplomatique, la société civile et les autres entités concernées. Il joue un rôle de premier plan pour ce qui est de formuler des conseils et des recommandations au Représentant spécial et au Représentant spécial adjoint, ainsi que d'élaborer, d'organiser et de lancer diverses initiatives et d'en assurer le suivi.

97. En 2014, les activités du Bureau se poursuivront dans un contexte politique changeant et complexe, les paramètres opérationnels étant déterminés par les difficultés rencontrées dans le processus de réconciliation nationale et par l'instabilité de la région. À l'approche des élections législatives de 2014, il importera que le Bureau des affaires politiques poursuive ses efforts de médiation et de facilitation en collaborant avec le Gouvernement iraquien, les parlementaires, les partis politiques et les représentants de la société civile en vue de promouvoir le dialogue et la réconciliation.

98. À l'échelon régional, la Mission continuera de promouvoir et d'appuyer la normalisation complète des relations entre l'Iraq et le Koweït, tout en surveillant les événements qui se produisent dans la région et qui pourraient affecter l'Iraq. Conformément à la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, elle promouvra, appuiera et facilitera les initiatives visant au rapatriement de l'ensemble des Koweïtiens et nationaux d'autres États ou de leurs dépouilles, et à la restitution des biens koweïtiens saisis par l'Iraq, y compris les archives nationales.

99. Le Bureau des affaires politiques sera dirigé par un chef de la Division des affaires politiques (D-1) qui rendra compte directement au Représentant spécial adjoint et sera secondé, à Bagdad, par trois spécialistes (hors classe) des affaires politiques (P-5), trois assistants administratifs (1 SM et 2 AL) et deux assistants multilingues (agents locaux).

100. Le Chef de la Division des affaires politiques sera épaulé par 13 attachés de liaison auprès des gouvernorats (administrateurs recrutés sur le plan national) en poste à Babel, Karbala, Najaf, Salah al-Din, Al Mouthanna, Diyala, Ninive, Qadissiyah, Wassit, Anbar, Bassorah, Maïssan et Dhi Qar, ainsi que par un assistant administratif (agent local) en poste à Bassorah.

101. Un spécialiste (hors classe) des questions politiques (P-5) remplira la fonction de chef adjoint de la Division des affaires politiques et c'est à lui que reviendra la responsabilité générale des tâches fonctionnelles et d'administration au sein du Bureau. Il dirigera également le Groupe conjoint de l'analyse du Bureau, et recevra l'appui de cinq spécialistes des questions politiques (3 P-4 et 2 P-3) et d'un administrateur adjoint de 1^{re} classe spécialiste des questions politiques (P-2) qui se concentreront sur l'engagement politique et les travaux de recherche, notamment sur la conception de procédés et la planification. Par ailleurs, trois spécialistes des questions politiques (administrateurs recrutés sur le plan national) appuyés par un assistant administratif (agent local) fourniront à l'équipe un appui fonctionnel, notamment en matière de recherche et d'analyse.

102. Un spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) dirigera l'équipe régionale. Il sera épaulé par deux spécialistes des questions politiques (P-4) chargés de surveiller les évolutions au niveau régional et par deux spécialistes des questions politiques (1 P-3 et 1 AN) effectuant pour l'équipe des travaux de recherche et autres activités d'appui.

103. Un spécialiste (hors classe) des questions politiques (P-5) dirigera l'Équipe des questions juridiques et constitutionnelles et sera secondé par deux spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3) chargés de l'assistance en matière juridique, constitutionnelle et législative, et par trois spécialistes des affaires constitutionnelles (administrateurs recrutés sur le plan national) qui fourniront à

l'équipe un appui fonctionnel, notamment en matière de recherche et d'analyse, avec l'aide d'un assistant multilingue (agent local).

104. Conformément à la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, il est proposé de créer deux postes de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3) à Bagdad et à Koweït, dont les titulaires mèneront des activités de facilitation et de liaison avec les pouvoirs publics des deux pays.

105. Il est indispensable que la Mission ait une présence politique à Erbil pour pouvoir faire face aux principales questions relevant de son mandat et aux tensions politiques que connaît la région. Les spécialistes des questions politiques appuieront les efforts déployés par la Mission pour régler les questions relatives aux frontières intérieures contestées et les autres contentieux opposant Erbil et Bagdad. Par ailleurs, ils analyseront la dynamique politique dans la région du Kurdistan et suivront les évolutions régionales qui pourraient avoir des répercussions sur la situation politique et les conditions de sécurité en Iraq, en particulier les événements liés à la crise en République arabe syrienne. Le Bureau des affaires politiques d'Erbil sera dirigé par 1 spécialiste des questions politiques (P-4), secondé par 1 autre spécialiste des questions politiques (P-4), 1 spécialiste des affaires constitutionnelles (P-4), 2 spécialistes des questions politiques (administrateurs recrutés sur le plan national), 1 attaché de liaison auprès du gouvernorat (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local).

106. La situation politique et humanitaire et les conditions de sécurité à Kirkouk ont été préoccupantes en 2013. Une partie des activités relatives à cette ville, comme les négociations du comité mixte du Conseil des représentants au sujet de la loi électorale de Kirkouk, auxquelles la Mission participe en tant que conseillère, sera gérée par le bureau de Bagdad, mais le bureau de Kirkouk continue d'avoir un rôle essentiel pour ce qui est des activités de la Mission portant sur les élections et sur la question des frontières intérieures contestées. Pour être en mesure de fournir un solide appui fonctionnel, ce bureau sera constitué de 3 spécialistes des questions politiques (1 P-4 et 2 P-3), de 1 spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national), de 1 assistant administratif (agent local) et de 1 assistant multilingue (agent local).

107. L'absence de stabilité politique en Iraq et les répercussions que les événements régionaux ont sur le pays ont amené la Mission à se mettre en contact avec les parties prenantes se trouvant à Amman. L'intensification de ces contacts est essentielle dans les efforts que mène la Mission en faveur de la réconciliation nationale. Les dirigeants irakiens et des dirigeants de pays de la région ont engagé à Amman d'importantes discussions sur des questions complexes auxquelles la Mission est appelée à proposer des solutions. Par ailleurs, la situation politique évoluant rapidement, la présence à Amman permet d'assurer un suivi, une liaison et un engagement politique qui favorisent l'instauration d'un dialogue en faveur de la réconciliation nationale. En raison de la situation politique et des conditions de sécurité, nombre de responsables religieux et politiques sunnites ne peuvent pas se rendre à Bagdad et ne devraient pas davantage pouvoir le faire en 2014. Les dirigeants de la Mission et l'équipe chargée des questions politiques rencontreront les chefs de l'opposition à Amman, où ils se sont déjà réunis à plusieurs reprises en 2013. Afin de favoriser l'ouverture politique et les pourparlers, relatifs à la réconciliation nationale, conformément au mandat de la Mission, le Bureau des affaires politiques propose de transférer à Amman 1 poste de spécialiste (hors

classe) des questions politiques (P-5), 1 poste d'assistant multilingue (agent local) et 1 poste d'assistant administratif (agent local). Leurs titulaires entretiendront un contact régulier avec les dirigeants irakiens en exil ou en visite à Amman, faciliteront les négociations menées par les dirigeants de la Mission et son équipe politique conformément au mandat consistant à promouvoir un dialogue politique incluant toutes les parties, participeront à ces négociations et assureront un suivi des décisions prises et des accords conclus avec les interlocuteurs irakiens à Amman.

108. À New York, trois spécialistes des affaires politiques (1 P-4 et 2 P-3) de l'équipe Iraq du Département des affaires politiques continueront de fournir un appui politique et opérationnel à la Mission ainsi qu'une aide en matière de planification.

Modification de l'organigramme

109. Afin de renforcer la présence politique et la composition du bureau d'Erbil, il est proposé de transférer 2 postes de spécialiste des questions politiques (P-4) de Bagdad à Erbil et 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) d'Erbil à Bagdad.

110. Afin de renforcer la composition du bureau de Kirkouk, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) de Bagdad à Kirkouk.

111. Le Conseil de sécurité ayant décidé, dans sa résolution [2107 \(2013\)](#), de confier à la Mission les fonctions auparavant exercées par l'ancien Coordonnateur de haut niveau chargé de la question des Koweïtiens et ressortissants d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, il est proposé de créer deux postes de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3) respectivement à Bagdad et au Koweït.

112. Il est proposé de transférer de Bagdad à Amman 1 poste de spécialiste (hors classe) des questions politiques (P-5), ainsi que 1 poste d'assistant multilingue (agent local) et 1 poste d'assistant administratif (agent local).

113. Deux postes d'assistant linguistique (agent local), dont l'un tiendra lieu d'assistant administratif (agent local), seront transférés d'Erbil à Bagdad.

114. Le poste d'assistant administratif (agent local) sera transféré du Bureau du Représentant spécial adjoint aux affaires politiques au Bureau des affaires politiques et restera à Bassorah, où son titulaire assurera la liaison avec le gouvernorat pour toutes les questions d'ouverture politique qui restent à régler.

115. Il est proposé que deux spécialistes des affaires constitutionnelles (1 P-4 et 1 P-3) en poste à Bagdad remplissent les fonctions de spécialiste des questions politiques.

Bureau de l'assistance électorale

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité généraux</i>		<i>Total (personnel inter-national)</i>	<i>Admin- trateurs locaux</i>	<i>Agents locaux</i>			
									<i>Total partiel</i>	<i>Services généraux</i>						
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	1	2	5	2	-	10	1	-	11	-	6	-	17
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	1	2	5	2	-	10	1	-	11	-	6	-	17
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

116. Le Bureau de l'assistance électorale de la MANUI restera responsable de l'amélioration et de la coordination d'une aide électorale ciblée dans les domaines recensés lors de la mission d'évaluation des besoins électoraux menée en décembre 2012. Une attention particulière est accordée à la fourniture de conseils d'experts et de conseils techniques relatifs à l'organisation des élections et aux opérations électorales, aux techniques informatiques et électorales, à la constitution des listes électorales, au cadre juridique, à la sécurité du scrutin, à l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes, aux communications et aux relations externes. La Mission, l'UNOPS, le PNUD et d'autres acteurs continueront de travailler avec la Haute Commission électorale indépendante dans le cadre d'une démarche intégrée afin de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles dans ces domaines. L'objectif est de laisser en place, d'ici à la fin de 2014, une administration électorale compétente, viable et pourvue de capacités internes suffisantes pour gérer les scrutins. Une stratégie de désengagement en matière d'assistance électorale en Iraq sera définie par une nouvelle mission d'évaluation des besoins électoraux, qui devrait être menée d'ici à la fin de 2014.

117. Le Bureau de l'assistance électorale gardera en 2014 un tableau d'effectifs plutôt resserré au regard de l'ampleur et du contexte opérationnel des activités d'assistance électorale qui sont menées en Iraq. Le tableau d'effectifs proposé conserve la structure, allégée mais solide, qui convient pour aider la Haute Commission électorale indépendante à mettre en place les dispositifs opérationnels et institutionnels nécessaires à la tenue des élections prévues en 2014, comme les scrutins relatifs au Conseil des représentants, au conseil du gouvernorat à Kirkouk, aux districts et sous-districts, ainsi qu'à d'éventuels référendums sur des propositions constitutionnelles ou sur la formation des régions. En parallèle, la Mission tirera parti des possibilités d'intégration du personnel et des activités de l'équipe des Nations Unies ou de leur complémentarité.

118. En 2014, le Bureau de l'assistance électorale de la Mission conservera ses effectifs actuels et sera dirigé par le Conseiller électorale principal (D-1), secondé par 2 observateurs électoraux hors classe (P-5), 4 observateurs électoraux (P-4) et 2 observateurs électoraux (P-3), 1 assistant au soutien logistique et à l'administration (agent du Service mobile), 2 assistants administratifs (agents locaux) et 4 assistants linguistiques (agents locaux). Un observateur électorale (P-4) à New York continuera d'appuyer l'équipe qui se trouve dans la zone de la mission.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire

Personnel recruté sur le plan international : perte de 4 postes (1 P-4, 2 P-3, 1 SM) par transfert au Groupe conjoint de l'analyse

Personnel recruté sur le plan national : perte de 2 postes (1 AN et 1 AL) par transfert au Groupe conjoint de l'analyse

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2013	-	1	-	1	2	6	8	1	19	2	-	21	19	5	-	45
Effectif proposé pour 2014	-	1	-	1	2	5	6	1	16	1	-	17	18	4	-	39
Variation	-	-	-	-	-	(1)	(2)	-	(3)	(1)	-	(4)	(1)	(1)	-	(6)

119. Le Représentant spécial adjoint chargé du développement et des affaires humanitaires (sous-secrétaire général) assume les responsabilités du Coordonnateur résident et du Coordonnateur de l'action humanitaire, et dirige l'équipe de pays pour l'action humanitaire, ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies, qui est composée de 20 bureaux (16 résidents et 4 non-résidents) dont la plupart ont une représentation internationale en Iraq.

120. Le Bureau du Représentant spécial adjoint est chargé de coordonner les activités de développement et les activités humanitaires, de gérer les relations avec les parties prenantes et les activités de communication et de sensibilisation, de recueillir et diffuser des données, et de suivre et évaluer la programmation du développement par le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le cadre stratégique intégré et les projets à effet rapide. La majeure partie du personnel travaillant sur le terrain est recrutée sur le plan national, tandis que le personnel technique recruté sur le plan international est réparti entre différents centres auxquels il apporte ses compétences techniques.

121. Dirigé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la coordination intégrée des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire, le Bureau intégré de la coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire a des antennes à Bagdad, Erbil, Bassorah et Kirkouk, qui supervisent un réseau de 15 membres du personnel hors siège couvrant les 18 gouvernorats. Les spécialistes des affaires humanitaires recrutés sur le plan national suivent les projets à effet rapide au niveau des collectivités qui sont financés par les Nations Unies et apportent des informations relatives à la situation humanitaire et au développement dans chaque gouvernorat.

122. Le Bureau continue de fournir un appui intégré aux activités de développement et d'aide humanitaire à travers la coordination des activités sur le terrain, la communication et la collecte de données, qui sont indispensables pour une planification fondée sur l'analyse des faits. Il aide également à coordonner les initiatives des Nations Unies en matière de programmation aux niveaux national et local, en alignant les domaines de priorité du plan-cadre pour l'aide au développement sur les priorités intégrées du système des Nations Unies en Iraq. En cas de crise, il coordonne les activités de l'équipe de pays pour l'action humanitaire menées dans le cadre du plan d'urgence interorganisations. Il gère également la mise en œuvre générale des projets locaux à effet rapide financés par les Nations Unies dans tout le pays.

123. Le Bureau du Représentant spécial adjoint comporte quatre groupes : l'équipe de collaborateurs directs, le Groupe des politiques et de la planification, le Groupe de la coordination intégrée et de la sensibilisation et le Groupe de la coordination sur le terrain.

124. Les collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint, en poste à Bagdad, conserveront la même dotation en effectifs qu'en 2013. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (sous-secrétaire général) recevra l'appui d'un chef de l'aide au développement et de l'assistance humanitaire (D-1), qui supervise les activités de fond du Groupe de la coordination sur le terrain et du Groupe de la coordination intégrée et de la sensibilisation. L'équipe des collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint compte également 1 assistant spécial (P-4) chargé des questions de développement, 1 assistant spécial (P-3) chargé des questions humanitaires, 1 assistant personnel (agent du Service mobile) et 2 assistants administratifs (agents locaux).

125. Le Groupe des politiques et de la planification, installé à Bagdad, est responsable de l'élaboration de tous les cadres de politique générale et de planification. Il conservera la même dotation en effectifs qu'en 2013, avec 1 conseiller en planification stratégique (P-5), 1 administrateur de programme (P-4) et 1 spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national).

126. Le Groupe de la coordination intégrée et de la sensibilisation fournit un appui en ce qui concerne les questions opérationnelles et les grandes orientations portant sur les activités intégrées telles qu'elles sont définies dans le cadre stratégique intégré, les activités de développement telles que décrites dans le plan-cadre pour l'aide au développement et les activités humanitaires telles qu'énoncées dans le plan d'urgence interorganisations. Le Bureau est également chargé de gérer les projets à effet rapide et prend part, par le biais du Groupe de communications stratégiques, aux initiatives de sensibilisation et de plaidoyer menées par la Mission. Le Bureau est dirigé par 1 administrateur (hors classe) de programme (P-5) chargé des activités de développement, secondé par 1 spécialiste des affaires humanitaires (P-4) chargé des activités humanitaires, qui remplira aussi les fonctions d'adjoint. Ceux-ci supervisent les travaux de 1 administrateur de programme (P-3), chargé de suivre et de coordonner la planification du travail compte tenu du cadre stratégique intégré, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du plan d'urgence interorganisations, et de 1 spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national), qui appuie la coordination avec les partenaires nationaux à tous les niveaux.

127. L'administrateur de programme (hors classe) supervise également les travaux d'un spécialiste des affaires humanitaires (P-3) principalement chargé de la sensibilisation et de la communication, qui gère les relations avec les partenaires nationaux, les donateurs et la société civile, et d'un spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) principalement chargé des services de facilitation fournis, dans le cadre des projets à effet rapide, aux organismes humanitaires, aux cellules d'intervention d'urgence des gouvernorats, aux organisations de la société civile, aux minorités, à certains groupes de population comme les femmes et les jeunes, et aux communautés locales. Le Bureau comprendra également 1 spécialiste des affaires humanitaires (P-3), qui fournira à la Mission un appui essentiel en matière de planification, 1 spécialiste (adjoint de 1^{re} classe) des affaires humanitaires (P-2), qui gèrera les projets à effet rapide, et 1 assistant administratif (agent local).

128. Le Groupe de la coordination sur le terrain comprend quatre centres régionaux : Kirkouk, Erbil, Bagdad et Bassorah. Les spécialistes des affaires humanitaires qui dirigent ces centres sont chargés de la liaison avec les autres composantes de la Mission au niveau local, afin d'appuyer l'équipe de pays des Nations Unies en coordonnant ses activités avec celles des organisations non gouvernementales et des pouvoirs publics locaux. Ils reçoivent l'appui de spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) qui sont les principaux interlocuteurs de la société civile et des autorités locales et provinciales pour ce qui concerne le développement et les affaires humanitaires. Ils sont chargés de collecter les données et de suivre la mise en œuvre des activités appuyées par l'ONU au niveau des communautés locales, notamment les projets à effet rapide et autres initiatives.

129. Le Groupe de la coordination sur le terrain d'Erbil sera dirigé par un spécialiste des affaires humanitaires (P-4) épaulé par trois spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) couvrant les gouvernorats d'Erbil, de Dohouk et de Souleimaniyeh. En raison de l'importance numérique de l'équipe des Nations Unies à Erbil et des besoins en soutien logistique, un assistant administratif (agent local) y est affecté.

130. Le Groupe de la coordination sur le terrain de Kirkouk restera dirigé par 1 spécialiste des affaires humanitaires (P-3) épaulé par 2 spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) couvrant les gouvernorats de Kirkouk et de Ninive.

131. Le Groupe de la coordination sur le terrain de Bagdad est dirigé par 1 spécialiste des affaires humanitaires (P-4) secondé par 7 spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) couvrant les gouvernorats de Bagdad/Babel, Qadissiyeh, Wassit, Karbala/Najaf, Al Anbar, Salah al-Din et Diyala.

132. Le Groupe de la coordination sur le terrain de Bassorah sera dirigé par 1 spécialiste des affaires humanitaires (P-3) épaulé par 3 spécialistes des affaires humanitaires (administrateurs recrutés sur le plan national) couvrant les gouvernorats de Bassorah, Missan/Dhi Qar et Mouthanna.

Modification de l'organigramme

133. À la suite de l'absorption du Groupe de l'analyse de l'information par le Groupe conjoint de l'analyse, il est proposé de transférer de l'un à l'autre les postes suivants : 1 spécialiste des affaires humanitaires (P-4), 1 analyste des questions sociales et économiques (P-3), 1 programmeur de sites Web et gestionnaire des échanges de données (P-3), 1 assistant de gestion de l'information (agent du Service mobile), 1 spécialiste des systèmes d'information géographique (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant aux systèmes d'information géographique (agent local).

134. Il est proposé de transférer un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) du Groupe de la coordination intégrée et de la sensibilisation à Bagdad au Groupe de la coordination sur le terrain à Erbil.

135. Dans un souci d'harmonisation des titres des différentes fonctions au tableau d'effectifs du Bureau, il est proposé de renommer un poste d'administrateur de programme (administrateur recruté sur le plan national) à Erbil en poste de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national).

136. Il est également proposé de transférer 1 poste d'administrateur de programme (P-3) et 1 poste de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) du Bureau de la coordination intégrée et de la sensibilisation à Bagdad au Groupe de la coordination sur le terrain à Bassorah, et de transférer 2 postes de spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national) du Groupe de la coordination sur le terrain à Bagdad à celui de Bassorah.

Bureau des droits de l'homme

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>			<i>Total</i>
													<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	1	2	6	7	-	16	1	-	17	15	10	-	42
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	1	2	6	7	-	16	1	-	17	15	10	-	42
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

137. En 2014, le Bureau des droits de l'homme continuera d'aider le Gouvernement iraquien et les ministères concernés (notamment ceux des droits de l'homme, de l'intérieur, de la justice, de la défense, du travail et des affaires sociales), la Haute Commission indépendante des droits de l'homme, les autorités judiciaires, les services de sécurité et les organisations de la société civile à renforcer leurs capacités et de leur fournir un appui et des conseils techniques. Il apportera une assistance technique et logistique à la Haute Commission des droits de l'homme et au Gouvernement iraquien, en vue de la mise en œuvre du Plan d'action national

relatif aux droits de l'homme et appuiera leur participation et celle des organisations de la société civile à l'examen périodique universel auquel le pays sera soumis en 2014. Il continuera de fournir des conseils techniques et de dispenser des formations au Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants et de maintenir d'étroites relations de travail avec lui et les autres organes concernés. Il continuera également de renforcer ses principales activités de suivi et de protection, y compris la collecte, l'analyse et la communication d'informations, en particulier en ce qui concerne les effets des conflits armés et du terrorisme sur les civils, l'état de droit (y compris les prisons et les lieux de détention) et les autres questions relatives aux droits de l'homme.

138. Le Bureau des droits de l'homme continuera également, en étroite coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), les procédures spéciales et les autres mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, de conseiller le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iraq et de donner des avis sur la manière de réformer efficacement les systèmes juridique, institutionnel et politique en vue de promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme. Il continuera en outre de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies aux fins de la prise en compte systématique des droits de l'homme dans les programmes de l'ONU de l'exécution d'activités relatives à ces droits.

139. Le Bureau des droits de l'homme continuera d'opérer depuis les bureaux régionaux de la MANUI à Bassorah, Kirkouk, Erbil et Bagdad tout en maintenant un poste de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) à Mossoul, assurant ainsi un retentissement national à ses activités. Toutefois, du fait de changements intervenus dans l'environnement opérationnel et de la révision des priorités, destinée à mettre l'accent sur le renforcement des mécanismes relatifs aux droits de l'homme pris en main et dirigés par les Iraquiens, il a fallu transférer une partie du personnel du Bureau et de réduire l'effectif de celui-ci. Dans un souci d'efficacité, il est proposé de redéfinir l'ordre de priorité des activités menées par le Bureau.

140. À Bagdad, le bureau sera chargé de mener des activités de coordination, de liaison et de formation périodiques auprès des ministères, du Conseil des représentants et d'autres instances publiques et judiciaires ayant leurs bureaux dans cette ville, ainsi qu'auprès des groupes de la société civile, dont des organisations non gouvernementales. Il fournira un appui, notamment sur les plans technique et logistique, à la Haute Commission indépendante des droits de l'homme et au comité gouvernemental chargé de superviser la mise en œuvre du Plan d'action national.

141. En 2014, le Bureau des droits de l'homme sera dirigé par un spécialiste principal des droits de l'homme (D-1) en poste à Bagdad. Celui-ci représentera la MANUI et le HCDH en Iraq et entreprendra une action de sensibilisation de haut niveau auprès du Gouvernement iraquien, de la société civile et des acteurs internationaux concernés. Il veillera à ce que, dans le cadre de ses activités, le Bureau exécute le mandat de la MANUI relatif aux droits de l'homme, et assurera la gestion et la supervision de son personnel. Un spécialiste hors classe des droits de l'homme (P-5), placé sous l'autorité du spécialiste principal, gèrera au quotidien le personnel du Bureau et sera garant de l'exécution des programmes et activités entrepris par ce dernier. Un assistant spécial (agent du Service mobile) secondera le spécialiste principal des droits de l'homme dans l'exécution des tâches administratives relatives au fonctionnement du Bureau.

142. En 2013, le Bureau a réorganisé ses activités de façon plus rationnelle en trois groupes thématiques : fourniture de services de renforcement des capacités et d'appui technique au Gouvernement et aux institutions étatiques; promotion du respect et de la protection des droits civils; et état de droit, protection des civils face à la violence armée et justice transitionnelle. Le premier groupe comprend, outre les thèmes susmentionnés (y compris la supervision de la mise en œuvre du Plan d'action national sur les droits de l'homme), le renforcement des capacités de la Haute Commission des droits de l'homme et du Comité des droits de l'homme du Conseil des représentants. Le deuxième groupe comprend les activités entreprises conjointement avec la société civile, le Gouvernement et les institutions étatiques, la promotion des droits des citoyens (dont les droits des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des minorités), de la liberté d'expression et de réunion et des droits économiques, sociaux et culturels. Le troisième groupe englobe la protection des civils dans les conflits armés, l'état de droit et l'administration de la justice.

143. Placés sous l'autorité directe du spécialiste hors classe des droits de l'homme et rattaché hiérarchiquement au spécialiste principal des droits de l'homme, trois spécialistes des droits de l'homme (P-4) dirigeront chacun un groupe thématique. Trois autres spécialistes des droits de l'homme (P-3) les seconderont dans la réalisation des activités et des programmes entrepris dans les domaines thématiques. Six spécialistes des droits de l'homme (administrateurs recrutés sur le plan national) seront responsables de l'exécution de toutes les activités relatives aux droits de l'homme relevant des trois groupes thématiques et des autres activités prioritaires recensées par le spécialiste principal. Deux assistants multilingues (agents locaux) assisteront les fonctionnaires recrutés sur le plan international chargés de traduire les documents, la correspondance et les rapports et de fournir des services d'interprétation durant les réunions avec des interlocuteurs iraqiens. Deux assistants administratifs (agents locaux) aideront à coordonner toutes les questions administratives concernant le personnel du Bureau des droits de l'homme à Bagdad et ailleurs. Un assistant chargé des bases de données (agent local) fournira un appui technique en gérant les systèmes de bases de données du Bureau, en supervisant le fonctionnement de son site Web et en s'occupant d'autres questions techniques liées à la conservation des fichiers et au stockage et à la récupération de données.

144. Les antennes régionales du Bureau à Erbil, Bassorah et Kirkouk seront chacune dirigées par un spécialiste des droits de l'homme chargé de gérer les affaires courantes, recenser les principaux problèmes en matière de droits de l'homme dans sa région et d'y apporter des solutions, en consultation avec le spécialiste principal. Les chefs des antennes régionales seront tous secondés par des spécialistes des droits de l'homme qui seront chargés de l'exécution des activités liées aux droits de l'homme, notamment les activités périodiques de coordination, de liaison et de formation auprès des autorités locales, des institutions de justice et de sécurité, ainsi que des groupes de la société civile actifs dans leur région. Chaque antenne régionale comptera un ou plusieurs assistants multilingues chargés d'aider à traduire les documents, les rapports et la correspondance et de fournir des services d'interprétation durant les réunions tenues avec des fonctionnaires iraqiens et d'autres interlocuteurs.

145. L'antenne installée au bureau régional de la MANUI à Erbil exécutera les tâches confiées à la Mission en matière de droits de l'homme dans la région du Kurdistan. Le bureau mènera des activités périodiques de coordination, de liaison et

de formation auprès des ministères, du Parlement kurde et d'autres institutions publiques ou judiciaires, ainsi qu'auprès de groupes de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales de la région. Ses travaux seront plus particulièrement axés sur les droits des minorités ethniques et religieuses. En 2014, ce bureau sera dirigé par un spécialiste hors classe des droits de l'homme (P-5), appuyé par sept spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 2 P-3 et 4 AN). En outre, un spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) en poste à Mossoul rendra compte au bureau d'Erbil s'agissant des questions relatives aux droits de l'homme concernant le gouvernorat de Ninawa et Mossoul et deux assistants multilingues (agents locaux) et un assistant administratif (agent local) seront affectés au bureau d'Erbil pour y aider le personnel dans l'exécution des tâches administratives.

146. L'antenne du Bureau installée au bureau régional de la MANUI à Bassorah conservera la même dotation en effectifs qu'en 2013, c'est-à-dire qu'elle sera composée d'un spécialiste des droits de l'homme (P-4), qui dirigera le bureau, appuyé par trois autres spécialistes (1 P-3 et 2 AN) et un assistant multilingue (agent local).

147. Le bureau des droits de l'homme du bureau régional de la MANUI à Kirkouk conservera la même dotation en effectifs qu'en 2013, c'est-à-dire qu'il sera composé d'un spécialiste des droits de l'homme (P-4), qui dirigera le bureau, appuyé par trois autres spécialistes (1 P-3 et 2 AN) et un assistant multilingue (agent local). Il s'attachera plus particulièrement à protéger les droits des minorités ethniques.

Changements organisationnels

148. Étant donné que la région du Kurdistan jouit d'un statut d'autonomie particulier et qu'il est devenu plus facile de s'y déplacer pour y effectuer des missions, et compte tenu en outre de la complexité croissante des activités que le Bureau y mène, il est proposé de transférer un poste de spécialiste hors classe des droits de l'homme (P-5) de Bagdad à Erbil, afin de superviser les activités du Bureau dans la région et de leur donner un plus grand retentissement.

149. Compte tenu de la réorganisation du Bureau des droits de l'homme à Bagdad et pour que suffisamment de personnel soit affecté à l'exécution des activités relevant des trois groupes thématiques à l'échelle nationale, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) d'Erbil à Bagdad.

Bureau de l'information

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel inter-national)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>		<i>Agents locaux</i>	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	1	1	1	2	1	6	-	-	6	8	5	-	19
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	1	1	1	2	1	6	-	-	6	8	5	-	19
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

150. Dans le cadre stratégique intégré et le plan de gestion du Représentant spécial, la communication est considérée comme un domaine d'action prioritaire en ce qu'elle permet de rappeler que l'ONU est un partenaire impartial du peuple iraquien et de stimuler le dialogue sur des sujets importants intéressant la société iraquienne. Le Bureau d'information de la MANUI a comme tâche principale de fournir des conseils en matière de communication et de planifier et d'exécuter des activités dans ce domaine en vue d'aider la société iraquienne et les parties prenantes internes et externes à mieux comprendre l'action de la MANUI et de l'ONU dans le pays et le rôle de l'Iraq au sein de l'Organisation.

151. Le Bureau de l'information prendra la direction des activités d'information et de communication en Iraq, y compris la commémoration des journées des Nations Unies, et soutiendra les services organiques et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies dans leurs activités de communication. Pour toucher les publics visés (la population et les médias irakiens, les autorités irakiennes, les médias internationaux, les pays donateurs et le personnel des Nations Unies en poste en Iraq), le Bureau de l'information aura recours à une large gamme de ressources et de supports (porte-parole, activités de relations avec les médias et de suivi des médias, production de vidéos et photographie, médias sociaux, activités de communication, publications, site Web United Nations Iraq).

152. Le Bureau de l'information sera dirigé par un chef de l'information et porte-parole (D-1), secondé par un adjoint (P-5), tous deux en poste à Bagdad.

153. À Bagdad, le Bureau comprendra six fonctionnaires de l'information (1 P-4, 2 P-3 et 3 AN), un fonctionnaire adjoint de l'information (P-2), un assistant d'information (agent local) et un assistant administratif (agent local).

154. À Erbil, le Bureau comprendra deux fonctionnaires de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national), deux administrateurs de site (administrateurs recrutés sur le plan national), un assistant d'information (agent local) et un assistant multilingue (agent local).

155. Placé sous l'autorité du Bureau à Bagdad, l'antenne de Kirkouk comprendra un fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant d'information (agent local).

Changements organisationnels

156. En 2013, deux postes d'administrateur recruté sur le plan national ont été transférés d'Amman à Bagdad. Toutefois, la montée des tensions, l'augmentation du nombre d'attaques et leur ampleur croissante et le mauvais état persistant des infrastructures à Bagdad empêchent le personnel recruté sur le plan national d'intervenir autant qu'il faudrait et entravent les opérations du Bureau de l'information au moment même où il a besoin du plus grand appui. En période de crise, il est particulièrement important de fournir rapidement des informations exactes sur les événements et l'évolution de la situation, et le Bureau doit être à même d'utiliser ses moyens de communication en ligne, y compris le site de la Mission. Grâce à une amélioration des conditions de sécurité et au renforcement de l'infrastructure informatique dans la région du Kurdistan, le personnel peut désormais s'acquitter des tâches essentielles. En conséquence, il est proposé, pour 2014, de transférer un poste de fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'administrateur de site (administrateur recruté sur le plan national) de Bagdad à Erbil.

Section de la sécurité

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Nations Unies
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	7	10	5	22	117	-	139	9	140	-	288
Effectif demandé pour 2014	-	-	-	-	-	7	10	5	22	117	-	139	9	140	-	288
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

157. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant pour la Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Iraq sont assurées, pour le compte du responsable désigné, par le Conseiller en chef pour la sécurité, qui assume les fonctions de chef de la Section de la sécurité en Iraq. Le poste de ce dernier, de classe P-5, est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Cette manière de procéder, coordonnée et concertée, permet aux organismes de s'acquitter de leur mandat dans les conditions d'extrême insécurité et d'instabilité qui sont celles de l'Iraq, et de réduire de façon appréciable les risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les programmes des Nations Unies. La planification, l'élaboration, la coordination et l'exécution de mesures de sécurité propres à limiter les risques permettent à la Mission de s'acquitter de ses tâches. La Section continue de prêter appui à la mission ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Les conditions de sécurité demeurent précaires du fait de l'escalade de la violence interconfessionnelle, et l'insécurité devrait donc s'aggraver en 2014. Les facteurs ci-après ont été pris en compte pour définir le dispositif de sécurité qui sera requis en 2014 et au-delà :

a) Des élections provinciales et législatives qui ont été reportées à 2014 devraient se tenir cette année-là et l'Organisation sera, à cette occasion comme lors des élections provinciales de 2013, appelée à jouer un grand rôle. Ceci risque d'aggraver la situation en matière de sécurité et aura des incidences sur la capacité de la Section à sécuriser les mouvements de personnel et l'exécution des activités, tant avant que pendant et immédiatement après le vote;

b) L'équipe de pays des Nations Unies, qui se trouve à Amman, sera transférée en Iraq avant la fin de 2013. Ce transfert est tributaire de la mise à disposition d'un hébergement approprié et sécurisé pour les effectifs plus nombreux recrutés sur le plan international. Les travaux de construction y relatifs, tout comme le plus grand nombre de fonctionnaires internationaux sur place, alourdissent la charge de travail de la Section;

c) Les actes de violence, qu'ils soient d'ordre politique ou confessionnel ou en rapport avec les élections, ne cesseront pas. On constate de fait que les troubles civils et la violence interconfessionnelle empirent, de sorte que la situation en matière de sécurité risque de se détériorer. Cette instabilité toujours plus grande entravera probablement les moyens dont la Section dispose pour faciliter l'exécution des programmes;

d) Le conflit en République arabe syrienne est susceptible d'affecter la situation en Iraq. On ne sait ce qui se passera en 2014 et au-delà et la Section de la sécurité devra opérer dans des conditions précaires;

e) Dans la région autonome du Kurdistan, la situation ne devrait guère évoluer et, dans les provinces du sud, l'insécurité devrait rester relativement peu préoccupante. En conséquence, ces deux zones seront au cœur des programmes de développement des organismes des Nations Unies, bien que la vigilance s'impose, en particulier au sud, compte tenu de l'instabilité qui a marqué l'année 2013;

f) Le Gouvernement iraquien continuera, en 2014, d'être en mesure de faire face aux problèmes que pose la sécurité, peut-être même plus qu'à présent;

g) Les organismes des Nations Unies se reposeront davantage sur les forces de sécurité iraquiennes.

158. Les activités de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies se sont considérablement intensifiées en 2013 et cette tendance devrait se poursuivre en 2014. Ceci alourdira la tâche de la Section de la sécurité, du fait de l'aggravation attendue de l'instabilité et de l'insécurité dans les provinces du centre, de l'ouest et du nord, mais l'organigramme de la Section demeurera essentiellement le même. La Section continuera de pouvoir assurer la sécurité, grâce à un léger réaménagement de la répartition interne des postes de certains services du quartier général, ce qui ne devrait guère avoir d'incidences sur la structure actuelle des pôles opérationnels.

159. La Section de la sécurité, qui fait partie du système de sécurité intégré des Nations Unies, se compose des services suivants :

a) Le Bureau du Conseiller en chef pour la sécurité, y compris le service administratif;

b) Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité, dont relèvent le Groupe des plans de sécurité, le Centre des opérations de

sécurité, le Groupe de la protection rapprochée, les équipes 1 à 5 de protection rapprochée, les groupes de coordination de la sécurité de zone à Bagdad, à l'aéroport international de Bagdad, à Erbil, à Bassorah et à Kirkouk, les groupes de la sécurité à Koweït et à Amman, ainsi que le Groupe de coordination de l'information sur la sécurité (composé d'une cellule d'analyse, d'une cellule de collation et d'une cellule d'acquisition);

c) Le Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité (Section d'appui en matière de sécurité), dont relèvent le Groupe du plan stratégique de sécurité et de l'appui administratif, le Groupe de la coordination de la logistique et de la sécurité des locaux (y compris le Groupe de la sécurité incendie), le Groupe d'enquête, le Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien (y compris le Groupe des laissez-passer et des cartes d'identité);

d) Le Groupe chargé de la formation en matière de sécurité, qui dispense une formation générale fondée sur les réalités de terrain et spécialement conçue pour la Mission, outre les stages de formation au recours à la force et d'entraînement au maniement des armes destinés aux personnels de la Section chargés de la protection rapprochée.

160. L'organigramme actuel de la Section de la sécurité répond aux besoins opérationnels et aux conditions de sécurité, lesquels exigent une présence régionale équilibrée. Le noyau de la Section se trouve en Iraq et la plupart des services sont à Bagdad. Les groupes de la sécurité à Koweït et à Amman sont organisés de manière à répondre aux besoins particuliers de la Mission dans ces deux villes.

161. Au quartier général de la Mission, la Section est dirigée par le Conseiller en chef pour la sécurité, lequel est responsable de la coordination, du commandement, du contrôle et de la gestion de la sécurité de tous les personnels et matériels de la Mission comme des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Le Conseiller en chef relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général, responsable désigné pour les questions de sécurité en Iraq. Il assure l'exécution de toutes les activités opérationnelles de la composante sécurité de la Mission, en administre les personnels et fait office de conseiller principal en matière de sécurité auprès du responsable désigné et de l'équipe de direction. À Bagdad, il est secondé par le Conseiller en chef adjoint pour la sécurité, le Chef du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité et le Chef du Groupe chargé de la formation en matière de sécurité, dont les trois postes de classe P-4 sont également imputés au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. L'effectif du service administratif se compose d'un responsable de la sécurité auxiliaire (P-2) et d'un assistant administratif (agent local).

162. Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité, qui a remplacé la Section de l'information sur la sécurité et de la coordination des opérations, est globalement responsable de la gestion de l'information en matière de sécurité, de la planification des opérations et de l'appui aux activités de la Mission comme des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il est dirigé par un responsable de la sécurité, dont le poste, de classe P-4, est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité, et qui est secondé par un analyste des informations de sécurité (P-4). Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des différents services :

a) Le Groupe du plan stratégique de sécurité et de l'appui administratif assure la planification et la coordination de toutes les activités opérationnelles de la Section, en étroite coopération avec les responsables de la Mission et des autres organismes. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-3), secondé par deux agents de sécurité (Service mobile), un responsable de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant à la sécurité (agent local);

b) Le Centre des opérations de sécurité assure en permanence la gestion et le contrôle des opérations courantes de la Section. Il constitue le centre névralgique de la Section en cas d'imprévus opérationnels, comme l'évacuation des blessés et les évacuations sanitaires. Il assure également la coordination des opérations en cas d'incident majeur ainsi que la supervision d'ensemble des installations de la Mission en concertation avec les forces de sécurité iraqiennes et le groupe de gardes des Nations Unies. Ses effectifs se composent de cinq agents de sécurité (Service mobile) et quatre assistants à la sécurité (agents locaux). Le Groupe de la localisation du personnel, qui relève du Centre, tient le registre de tous les déplacements des personnels de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Iraq, au Koweït et en Jordanie; il met constamment à jour les fichiers informatisés pertinents afin de pouvoir rapidement extraire des renseignements en cas de besoin; il analyse les données statistiques et s'en sert pour rédiger des rapports aux fins de la planification prévisionnelle; il coordonne les demandes d'habilitation de sécurité dans la zone de la mission, s'assure qu'elles sont toutes conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle et veille à ce que l'effectif maximum autorisé soit maintenu en permanence. De plus, il assure la liaison avec les bureaux du Représentant spécial, du Représentant spécial adjoint et du chef d'état-major, ainsi qu'avec la composante contrôle des mouvements, les différents organismes des Nations Unies et le Département de la sûreté et de la sécurité pour tout ce qui concerne la localisation des personnels, les habilitations de sécurité et le tableau de bord de gestion de l'effectif maximum autorisé pour tous les sites en Iraq. Ses effectifs se composent de deux agents de sécurité (Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local);

c) Le Groupe de la protection rapprochée, à Bagdad, assure de façon efficace et professionnelle la sécurité et la sûreté rapprochée de tous les personnels de l'ONU, des institutions spécialisées, des fonds et des programmes et sécurise leur environnement de travail partout en Iraq, en Jordanie et au Koweït. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-3), secondé par un responsable de la sécurité auxiliaire (P-2). Il comprend cinq équipes de protection rapprochée à Bagdad, dirigées chacune par un chef d'équipe secondé par un chef d'équipe adjoint, et dont les attributions se répartissent comme suit :

i) L'Équipe de protection rapprochée 1 est essentiellement chargée d'assurer la protection rapprochée du Représentant spécial lors des déplacements qu'il effectue tant en Iraq qu'ailleurs, en tenant compte de la dernière évaluation des risques de sécurité; lorsque ce dernier se trouve hors de la zone de la Mission, l'équipe assure la protection des hauts responsables des organismes des Nations Unies de passage ainsi que des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de la Mission lors de leurs déplacements dans la zone rouge et la zone orange. Si nécessaire, elle prête son concours aux autres équipes. Ses effectifs se composent de 14 agents de protection rapprochée (Service mobile) et de 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

ii) L'Équipe de protection rapprochée 2 est essentiellement chargée d'assurer la protection rapprochée des deux adjoints du Représentant spécial lors de leurs déplacements et de leurs activités en Iraq. Lorsque ces derniers se trouvent hors d'Iraq, l'équipe assure la protection des personnels des services organiques de la Mission et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies lors des missions qu'ils effectuent dans la zone rouge et la zone orange. Si nécessaire, elle prête son concours aux autres équipes. Ses effectifs se composent de 14 agents de protection rapprochée (Service mobile) et de 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

iii) L'Équipe de protection rapprochée 3 est essentiellement chargée d'assurer la protection rapprochée des personnels des services organiques de la Mission, tels que les spécialistes des droits de l'homme et le personnel faisant partie de la Haute Commission électorale indépendante, ainsi que celle des membres de l'équipe de pays des Nations Unies lors de leurs missions et activités dans la zone rouge. Elle assure de plus la protection rapprochée des hautes personnalités des Nations Unies de passage et elle détermine les conditions de sécurité et mène des activités de reconnaissance préalables sur les divers sites à Bagdad ou ailleurs. Ses effectifs se composent de 14 agents de protection rapprochée (Service mobile) et de 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

iv) L'Équipe de protection rapprochée 4 est essentiellement chargée d'assurer la sécurité des opérations aériennes ou par véhicules blindés (de type Hippo) courantes. Elle effectue des navettes avec escorte motorisée pour assurer la protection des membres de l'équipe de pays des Nations Unies lors de leurs déplacements en direction ou en provenance de la base logistique et du terminal de l'aéroport international de Bagdad. Elle contribue de plus à la sécurité de toutes les missions en zone rouge au côté d'autres équipes de protection rapprochée, si nécessaire. Ses effectifs se composent de 14 agents de protection rapprochée (Service mobile) et de 1 assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;

v) L'équipe de protection 5 est essentiellement chargée d'assurer la sécurité des déplacements ordinaires des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle est également responsable des interventions rapides en cas d'incident ou de situation d'urgence touchant le personnel ou les biens des organismes des Nations Unies. Ses effectifs se composent de 14 agents de protection rapprochée (Service mobile) et de 2 assistants à la sécurité (agents locaux) qui font office de chauffeurs;

d) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bagdad est responsable des opérations du centre opérationnel de Bagdad; il est dirigé par 1 responsable de la sécurité de classe P-4, secondé par 2 responsables de la sécurité (l'un de classe P-3 et l'autre administrateur recruté sur le plan national) et 1 agent de sécurité (Service mobile), ainsi que, dans la province de Diyala, par 1 assistant de sécurité (agent local) dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des deux sous-groupes opérationnels qui le composent :

i) La composante sécurité des locaux est chargée d'assurer la sécurité des locaux de cinq complexes de la Mission (Diwan, Tamimi, villa du Représentant spécial, base de soutien logistique et complexe D-2). Ses effectifs se composent

de trois agents de sécurité (Service mobile) et de 33 assistants à la sécurité (agents locaux);

ii) La salle radio est essentiellement chargée de maintenir en permanence les communications radio et compte huit opérateurs radio (agents locaux);

e) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à l'aéroport international de Bagdad est responsable des opérations du centre opérationnel à l'aéroport; il est dirigé par un agent de sécurité (Service mobile) secondé par un autre agent de sécurité (Service mobile). Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des deux sous-groupes opérationnels qui le composent :

i) La composante opérations, qui assure des services d'appui opérationnel, emploie un assistant à la sécurité (agent local);

ii) La composante sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie et la formation générale du personnel en la matière, emploie un assistant à la sécurité incendie (agent local);

f) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Erbil est responsable des opérations du centre opérationnel de cette ville; il est dirigé par un responsable de la sécurité de classe P-3, dont le poste est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité, secondé par un autre responsable de la sécurité de classe P-2 ainsi que par un assistant administratif (agent local). Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des sous-groupes opérationnels qui le composent :

i) La composante opérations assure des services d'appui opérationnel. Ses effectifs se composent d'un responsable de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et de deux assistants à la sécurité (agents locaux);

ii) La composante sécurité des locaux est chargée d'assurer la sécurité des installations des Nations Unies dans la zone relevant de sa compétence. Ses effectifs se composent de 17 assistants à la sécurité (agents locaux);

iii) La composante sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie et la formation générale du personnel de la région en la matière, emploie un assistant à la sécurité incendie (agent local);

iv) La composante information sur la sécurité, qui est chargée de la collecte, de la collation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements en matière de sécurité, emploie un responsable de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national);

v) La salle radio est essentiellement chargée de maintenir en permanence les communications radio et compte six opérateurs radio (agents locaux);

g) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Kirkouk est responsable des opérations du centre opérationnel de cette ville; il est dirigé par un responsable de la sécurité de classe P-4, secondé par un autre responsable de la sécurité, de classe P-3, et par deux assistants à la sécurité (agents locaux) – l'un à Kirkouk et l'autre à Mossoul – dont les postes sont imputés au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des cinq sous-groupes opérationnels qui le composent :

i) La composante opérations, qui fournit un appui opérationnel, emploie deux assistants à la sécurité (agent local);

- ii) L'équipe de protection rapprochée est essentiellement chargée d'assurer la protection de toutes les missions, activités et programmes entrepris par l'équipe de pays et les organismes des Nations Unies dans le nord de l'Iraq. Elle contribue au soutien logistique, effectue des navettes entre Kirkouk et Erbil, et assure la protection rapprochée de toutes les personnalités des Nations Unies en mission officielle à Kirkouk. Ses effectifs se composent de 10 agents de protection rapprochée (Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;
- iii) La composante sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie et la formation générale du personnel de la région en la matière, emploie un assistant à la sécurité incendie (agent local);
- iv) La composante information sur la sécurité, qui est chargée de la collecte, de la collation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements en matière de sécurité, emploie un agent de sécurité (Service mobile);
- v) La salle radio est essentiellement chargée de maintenir en permanence les communications radio et compte six opérateurs radio (agents locaux);
- h) Le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bassorah est responsable des opérations du centre opérationnel de cette ville; il est dirigé par un responsable de la sécurité de classe P-4 secondé par deux autres responsables de la sécurité, de classe P-3, l'un de ces deux postes étant imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des cinq sous-groupes opérationnels qui le composent :
 - i) La composante opérations fournit un appui opérationnel. Ses effectifs se composent d'un agent de sécurité (Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local);
 - ii) L'équipe de liaison en matière de sécurité est essentiellement chargée d'assurer la protection de toutes les missions, activités et programmes des Nations Unies entrepris dans la zone rouge des provinces du sud. Elle assure de plus la protection de toutes les personnalités des Nations Unies en mission officielle dans la région de Bassorah. Ses effectifs se composent de six agents de sécurité (Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local) qui fait office de chauffeur;
 - iii) La composante sécurité incendie, qui assure la sécurité incendie et la formation générale du personnel de la région en la matière, emploie un assistant à la sécurité incendie (agent local);
 - iv) La composante information sur la sécurité est chargée de la collecte, de la collation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements en matière de sécurité. Ses effectifs se composent de deux assistants à la sécurité (agents locaux), l'un de ces postes étant imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité;
 - v) La salle radio est essentiellement chargée de maintenir en permanence les communications radio et compte six opérateurs radio (agents locaux);
 - i) Le Groupe de la sécurité à Amman est chargé de prêter appui à la Section de la sécurité pour ce qui est de la liaison avec les autorités jordaniennes, ainsi qu'aux autres composantes de la Section à Amman. Ses effectifs se composent d'un

responsable de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national), secondé par un assistant administratif (agent local) et un assistant à la sécurité (agent local), ce dernier poste étant imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité;

j) Le Groupe de la sécurité à Koweït est chargé de prêter appui à la Section de la sécurité pour ce qui est de la liaison avec les autorités koweïtiennes, et il assure la sécurité du responsable désigné pour ce pays ainsi que des membres de l'équipe de direction. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-3), secondé par deux assistants administratifs (agents locaux) et deux assistants à la sécurité (agents locaux). Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des quatre sous-groupes opérationnels qui le composent :

- i) La composante opérations, qui fournit un appui opérationnel, emploie un assistant à la sécurité (agent local);
- ii) La composante sécurité des locaux est chargée d'assurer la sécurité des installations des Nations Unies; ses effectifs se composent d'un agent de sécurité (Service mobile) et de 10 assistants à la sécurité (agents locaux);
- iii) La composante information sur la sécurité, qui est chargée de la collecte, de la collation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements en matière de sécurité, emploie un assistant à la sécurité (agent local);
- iv) La salle radio est essentiellement chargée de maintenir en permanence les communications radio et compte six opérateurs radio (agents locaux);

k) Le Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité est chargé de l'acquisition, de la collation et de l'analyse des renseignements liés à la sécurité du personnel et des biens de la Mission. Il échange des informations avec toutes les organisations compétentes associées aux Nations Unies. Il prend part à des débats, ateliers et séances d'information interinstitutions sur la sécurité, recueille des renseignements, évalue la situation en matière de sécurité, décide des questions touchant la sécurité, établit et diffuse des avis de sécurité et structure les informations relatives à la sécurité à l'intention de l'équipe de direction et d'autres personnels des Nations Unies. En outre, il met en place et tient à jour une base de données sur les incidents de sécurité, rédige des rapports quotidiens, hebdomadaires ou à plus longue périodicité sur la situation en matière de sécurité, établit la carte des dangers et des risques auxquels la Mission doit faire face et participe aux missions d'évaluation des risques. Enfin, il recueille des renseignements par l'intermédiaire de ses effectifs qualifiés en poste dans les bureaux régionaux de la Section de la sécurité. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-3). Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des trois sous-groupes opérationnels qui le composent :

- i) La cellule d'acquisition présente en temps utile, aux personnels et aux administrateurs de programme des Nations Unies en Iraq, des renseignements exacts et fiables sur les menaces qui pèsent sur la sécurité, et elle entretient des rapports professionnels avec des interlocuteurs internes et externes. Ses effectifs se composent d'un responsable de la sécurité auxiliaire (P-2), d'un agent de sécurité (Service mobile), d'un responsable de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et d'un assistant à la sécurité (agent local);
- ii) La cellule de collation est chargée de la collation des renseignements sur la sécurité, de la liaison avec les informateurs et les parties prenantes, et de la

tenue à jour des principales bases de données sur les incidents en matière de sécurité (Système d'information géographique, base de données informatique et système des niveaux d'insécurité). Elle réexamine et perfectionne en permanence les produits d'information sur la sécurité pour tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des besoins des clients. Elle communique des renseignements de sécurité aux clients et aux divers consommateurs finals par voie écrite, orale et visuelle, et elle établit des comptes rendus journaliers, hebdomadaires et bimensuels destinés au Conseiller en chef pour la sécurité, au personnel des Nations Unies recruté sur le plan international, à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et aux groupes de travail des services de sécurité. Enfin, elle entretient des rapports professionnels avec des interlocuteurs internes et externes. Ses effectifs se composent d'un responsable de la sécurité (P-3), d'un agent de sécurité (Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local);

iii) La cellule d'analyse passe les informations au crible pour permettre au Conseiller en chef pour la sécurité de planifier les missions en Iraq, et, à cet effet, elle aide les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à planifier et à coordonner les opérations et elle prête constamment assistance en matière de sécurité aux équipes opérant à Bagdad. Elle est également chargée de traiter et d'analyser les renseignements de sécurité pour déterminer l'évolution de la situation et repérer les menaces potentielles; elle prépare des produits d'information de qualité, et elle observe et analyse les principaux indicateurs et tendances en matière de sécurité. Ses effectifs se composent d'un responsable de la sécurité (P-3), de deux agents de sécurité (Service mobile), d'un responsable de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et de deux assistants à la sécurité (agents locaux).

163. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui se trouve à Bagdad, est dirigé par le Représentant spécial adjoint (P-4), lequel est placé sous l'autorité directe du Représentant spécial. Le poste correspondant est imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Les attributions et les postes se répartissent comme suit au sein des groupes et sous-groupes opérationnels qui le composent :

a) Le Groupe du plan stratégique et de l'appui administratif planifie les mesures de sécurité stratégiques pour la Mission et en contrôle l'application; il met au point et actualise la matrice de suivi du plan de transition de la Mission en matière de sécurité; il participe à l'élaboration et à la mise à jour des plans prévisionnels de la Mission; il élabore les rapports et les textes explicatifs à présenter au Siège de l'ONU ou en coordonne la rédaction; il s'acquitte de toutes les fonctions administratives connexes, y compris la gestion des effectifs de la Section de la sécurité ainsi que le recrutement du personnel de sécurité sur les plans international et national; il entretient des rapports et des liens de coopération étroits avec les sections d'appui compétentes de la Mission, notamment avec celles qui s'occupent de la gestion des ressources humaines et du personnel, pour tout ce qui touche aux fonctions administratives de la Section de la sécurité. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-4), secondé par un responsable de la sécurité auxiliaire (P-2), un responsable de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent local);

b) Le Groupe de la coordination de la logistique et de la sécurité des locaux prête conseil aux hauts responsables pour toutes les questions ayant trait au renforcement de la sécurité des personnels et installations des Nations Unies ainsi qu'au bien-être du personnel; il recueille des renseignements exhaustifs sur la sécurité, les analyse, évalue les risques et recommande des mesures de sécurité à mettre en œuvre; il actualise les procédures opérationnelles permanentes intégrées et coopère avec les chefs de groupe et les coordonnateurs pour les questions de sécurité des différents organismes en vue d'établir des normes en la matière; il rassemble les informations obtenues à l'aide des enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile menées par les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain et les examine afin de déterminer les changements à apporter pour renforcer l'efficacité des mesures et procédures de sécurité; il passe en revue les mesures propres à renforcer la sécurité et examine les questions relatives à la logistique; enfin, il communique et coopère comme il se doit avec les services organiques de la Section chargés de l'appui à la mission. Il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-4), secondé par un autre responsable de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national). Le Groupe de la sécurité incendie, qui en relève, assure la sécurité incendie des installations des Nations Unies et, à ce titre, agit en collaboration étroite avec les services de sécurité incendie des autres lieux d'affectation; de plus, il dispense au personnel une formation en la matière. Ses effectifs se composent de deux agents de sécurité (Service mobile) et d'un assistant à la sécurité incendie (agent local);

c) Le Groupe d'enquête est chargé de lancer et mener des enquêtes en cas de perte, vol ou utilisation illicite du matériel appartenant aux Nations Unies, d'accident de la circulation et de comportement répréhensible du personnel des Nations Unies. Ses effectifs se composent de deux agents de sécurité (Service mobile) et d'un assistant à la sécurité (agent local);

d) Le Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien est chargé d'assurer la liaison avec les administrations et organes iraqiens compétents et de faciliter les opérations de la Section de la sécurité. Ses effectifs se composent d'un agent de sécurité (Service mobile), secondé par quatre assistants à la sécurité (agents locaux), le poste d'un de ces derniers étant imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité. Le Groupe des cartes d'identité et des laissez-passer, qui en relève, est chargé d'établir les cartes d'identité des fonctionnaires des Nations Unies et des fournisseurs, ainsi que les passes des visiteurs; il assure la liaison avec les autorités iraqiennes compétentes en matière de sécurité afin d'obtenir des passes spéciaux pour les fonctionnaires des Nations Unies. Ses effectifs se composent d'un préposé à la sécurité (agent local) et d'un assistant à la sécurité (agent local).

164. Le Groupe chargé de la formation en matière de sécurité détermine les besoins de formation de la Section de la sécurité et il dispense ou facilite les stages de formation interne y relatifs. Il s'agit surtout d'entraîner les équipes de protection rapprochée et les agents de sécurité au maniement des armes à feu ou de perfectionner leur instruction en la matière. Le Groupe est dirigé par un responsable de la sécurité (poste P-4 imputé au budget du Département de la sûreté et de la sécurité), secondé par 4 agents de sécurité (Service mobile) et un assistant administratif (agent local). La composante sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, qui en relève, prête un appui administratif au Groupe, assure la liaison avec les autorités iraqiennes et détermine, en fonction de leur date

d'arrivée, la date des stages que doivent suivre les personnes nouvellement recrutées. Ses effectifs se composent d'un responsable de la sécurité (P-3) et d'un assistant à la sécurité (agent local).

165. La Mission entretient des rapports privilégiés avec le Département de la sûreté et de la sécurité. Elle est secondée par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-4) au Département à New York, lequel fait partie intégrante de l'équipe de spécialistes de la situation en Iraq. Ce dispositif facilite la communication immédiate et directe avec le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité ainsi qu'avec les spécialistes des politiques et doctrines, le Groupe de l'analyse des menaces et des risques du Département, les spécialistes de la formation et les bureaux régionaux du Département.

166. Douze postes (6 postes de responsable de la sécurité recruté au plan international et 6 postes d'assistant à la sécurité localement recruté) sont imputés au budget ordinaire du Département de la sûreté et de la sécurité. Leurs titulaires, chargés de prêter conseil au responsable désigné et à l'équipe de coordination du dispositif de sécurité en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions et l'administration du programme relatif à la sûreté et la sécurité, sont placés sous l'autorité du Conseiller en chef pour la sécurité.

Modification de l'organigramme

167. Dans le souci d'aider les organismes des Nations Unies à mieux s'acquitter de leur mandat et à faire face aux besoins opérationnels à venir, il est proposé d'apporter des changements à l'organigramme de la Section afin qu'elle soit mieux à même de prêter les services exposés ci-dessus. Les modifications demandées sont indiquées ci-dessous.

<i>Situation actuelle</i>	<i>Modifications proposées</i>
Un poste de responsable de la sécurité auxiliaire (P-2) du Groupe de l'informatique et des projets à Bagdad	À transférer au Bureau du Conseiller en chef pour la sécurité à Bagdad
Un poste de responsable de la sécurité (P-4) du Groupe de l'information et de la coordination relatives à la sécurité à Bagdad	À transférer au Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité à Bagdad [analyste des informations sur la sécurité (P-4)]
Deux postes d'agent de sécurité (Service mobile), du Groupe de la localisation du personnel, des laissez-passer et des cartes d'identité relevant du Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité à Bagdad	À transférer au Groupe de la localisation du personnel relevant du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité à Bagdad
Un poste d'assistant à la sécurité (agent local) du Groupe de la localisation du personnel, des laissez-passer et des cartes d'identité relevant du Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité à Bagdad	À transférer au Groupe de la localisation du personnel relevant du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité à Bagdad
Un poste d'assistant à la sécurité (agent local) et un poste de préposé à la sécurité (agent local) du Groupe de la localisation du personnel, des laissez-passer et des cartes d'identité relevant du Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité à Bagdad	À transférer au Groupe des laissez-passer et des cartes d'identité du Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien relevant du Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité à Bagdad

<i>Situation actuelle</i>	<i>Modifications proposées</i>
Un poste d'assistant administratif (agent local) du Groupe du plan stratégique de sécurité et de l'appui administratif relevant du Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité à Bagdad	À transférer à la composante sécurité des locaux du Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bagdad [assistant à la sécurité (agent local)]
Un poste d'assistant administratif (agent local) du Groupe de la logistique et de la sécurité des locaux relevant du Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité à Bagdad	À transférer à la composante sécurité des locaux du Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bagdad [assistant à la sécurité (agent local)]
Un poste d'assistant à la sécurité (agent local) du Groupe de la formation à Bagdad	À transférer à la composante sécurité des locaux du Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bagdad
Un poste de responsable de la sécurité (P-3) du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité à Bagdad	À transférer au Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité à Bagdad
Un poste d'assistant à la sécurité (agent local) du Groupe de la sécurité à Amman	À transférer à la composante opérations du Groupe de la coordination de la sécurité de zone à Erbil
Un poste d'agent de sécurité (Service mobile) de la cellule d'acquisition du Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité à Bagdad	À transférer au Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité à Bagdad
Deux postes d'assistant à la sécurité (agent local) de la cellule de collation du Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité à Bagdad	À transférer au Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien relevant du Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité à Bagdad
Un poste d'assistant à la sécurité (agent local) de la cellule d'acquisition du Groupe de la coordination de l'information sur la sécurité à Bagdad	À transférer au Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien relevant du Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité à Bagdad
Un poste d'assistant à la sécurité (agent local) du Groupe de la formation en matière de sécurité à Bagdad	À transformer en poste d'assistant administratif (agent local) du Groupe de la formation en matière de sécurité à Bagdad
Groupe de la sécurité à Amman	À placer sous l'autorité de la Section d'appui en matière de sécurité à Amman, relevant du Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité
Un poste d'agent de sécurité (Service mobile) de la composante information sur la sécurité du Groupe de la coordination de la sécurité de zone à Bassorah	À transférer à la composante opérations du Groupe de la coordination de la sécurité de zone à Bassorah
Groupe de coordination de la protection du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité à Bagdad	À renommer Groupe de la protection rapprochée du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité à Bagdad
Équipes de protection (1 à 5) relevant du Groupe de coordination de la protection du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité à Bagdad	À renommer équipes de protection rapprochée (1 à 5) du Groupe de la protection rapprochée du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité à Bagdad
Groupe de la protection rapprochée relevant du Groupe de la coordination de la sécurité de zone à Bassorah	À renommer Équipe de liaison en matière de sécurité relevant du Groupe de la coordination de la sécurité de zone à Bassorah

B. Appui à la mission

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : création de 3 postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : perte de 1 poste d'administrateur par transfert à la Section du génie

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	1	-	3	2	-	6	3	-	9	1	5	-	15
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	1	1	4	3	-	9	3	-	12	-	5	-	17
Variation	-	-	-	-	1	1	1	-	3	-	-	3	(1)	-	-	2

168. La composante d'appui de la MANUI fournit des services administratifs et logistiques. Le Chef de l'appui à la mission (D-1) est chargé de gérer les ressources humaines et financières approuvées par l'Assemblée générale de manière à permettre à la Mission d'exécuter le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Comme responsable de l'administration, il donne des avis au Représentant spécial du Secrétaire général sur diverses questions administratives, donne effet aux politiques et procédures administratives et effectue les contrôles internes.

169. Le Chef des services administratifs, le Chef des services techniques, le Chef du service médical, le Chef du budget, le Chef de la gestion des marchés et les responsables de l'appui à la mission au niveau régional en poste à Bagdad, à Erbil, à Kirkouk et à l'aéroport international de Bagdad rendent compte directement au Chef de l'appui à la mission.

170. À Bagdad, le Bureau du Chef de l'appui à la mission assume la direction générale des activités de la Mission en veillant à ce qu'elles soient menées de manière cohérente, efficace et rationnelle. Il veille à ce que les services organiques reçoivent un appui effectif pour permettre à la Mission d'atteindre ses objectifs. Il se tient également en rapport avec diverses parties prenantes comme les gouvernements des pays hôtes et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

171. Le Chef de l'appui à la mission sera épaulé par un administrateur de projets (hors classe) (P-5), qui supervisera les activités financées au moyen du fonds d'affectation spéciale, et encadrera deux fonctionnaires d'administration (1 P-4 et 1 P-3) et un assistant administratif (agent du Service mobile).

172. Le Chef de l'appui à la mission est représenté dans chaque bureau régional par un responsable de l'appui à la mission au niveau régional. La composition des bureaux d'appui régionaux se présente comme suit :

- a) Erbil : un responsable de l'appui à la mission au niveau régional (P-4) et deux assistants administratifs (agents locaux);
- b) Kirkouk : un responsable de l'appui à la mission au niveau régional (P-3);
- c) Aéroport international de Bagdad : un responsable de l'appui à la mission au niveau régional (agent du Service mobile) et un assistant administratif (agent local).

173. Le bureau d'Erbil gère les activités dans le nord de l'Iraq et tant ses effectifs que la taille de son complexe ont augmenté. Actuellement, il abrite à la fois le personnel de la MANUI et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

174. Le bureau régional de Kirkouk pourra abriter 60 agents recrutés sur le plan international et 59 gardes des Nations Unies.

175. Le bureau de l'aéroport international de Bagdad sert de point de transit pour le personnel et les contingents qui arrivent en Iraq ou en partent. Il abrite principalement les composantes contrôle des mouvements et opérations aériennes de la Mission, ainsi que les équipages des appareils. Environ 60 gardes des Nations Unies seront présents à l'aéroport international de Bagdad pour fournir un appui au camp Hurriya et assurer la protection du complexe.

176. Le Groupe du budget est chargé d'appliquer les politiques et procédures budgétaires, de contrôler l'exécution du budget approuvé, ainsi que d'établir divers rapports et le projet de budget de la Mission. Il est dirigé par le Chef du budget (P-4), épaulé par un fonctionnaire du budget (agent du Service mobile) et un assistant (budget et administration) (agent local).

177. Le Groupe de la gestion des marchés établi à Bagdad supervise et gère les marchés conclus par la Mission. Le Groupe sera dirigé par un responsable de la gestion des marchés (P-4), épaulé par un fonctionnaire chargé des marchés (P-3) et un assistant administratif (agent local).

Modification de l'organigramme

178. Afin d'assurer une gestion et une administration efficace du projet de construction du siège de la MANUI dans l'actuel complexe D-2 à Bagdad, il est proposé de créer un poste d'administrateur de projet (hors classe) (P-5), dont le titulaire, sous la supervision directe du Chef de l'appui à la mission, administrera le projet de construction financé par le Gouvernement iraquien au moyen de contributions versées à un fonds d'affectation spéciale. Le titulaire du poste responsable de la direction d'ensemble du projet, notamment des aspects techniques de chacune de ses phases, à savoir la conception, l'élaboration et l'exécution. Il devra formuler des stratégies concernant la gestion de la qualité et des risques, le contrôle du projet et la communication. Il assurera la coordination et la supervision des travaux effectués par les entreprises sous-traitantes pour s'assurer que le cahier des charges est bien respecté et que les travaux sont exécutés sans retard et dans les limites du budget établi. Il étudiera les plans d'architecte et les dessins techniques ainsi que les contrats relatifs au projet. Il vérifiera que les permis et autorisations nécessaires ont été obtenus et que les règlements locaux sont respectés. Il établira

des rapports périodiques à l'intention du Comité directeur et des autres parties prenantes, ainsi que des rapports périodiques destinés aux donateurs.

179. Les travaux de construction du siège intégré des Nations Unies en Iraq devant être confiés à des entreprises de sous-traitance en 2013, le poste d'administrateur de projet (hors classe) a été transféré en 2013 au Bureau du Représentant spécial et transformé en poste de chef du Groupe conjoint de l'analyse et des politiques. Après réévaluation des modalités de gestion des projets, il est apparu nécessaire de rétablir ce poste au Bureau du Chef de l'appui à la mission, afin d'assurer la supervision du projet de construction.

180. Il est par ailleurs proposé de créer un poste de fonctionnaire d'administration (P-4), qui fournira une assistance administrative au Chef de l'appui à la mission.

181. Il est proposé de créer un poste de fonctionnaire chargé de la gestion des marchés (P-3) au Groupe de la gestion des marchés pour aider celui-ci à gérer les contrats d'achat conclus par la Mission.

182. Il est proposé de transférer un poste d'agent local (assistant administratif) du Bureau d'appui régional à la Mission à Amman au Groupe du budget à Koweït. Ce poste sera occupé par un assistant (budget et administration) qui aidera à l'exécution des tâches budgétaires et administratives.

183. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant administratif (agent local) du Bureau du Chef de l'appui à la mission à Bagdad au Groupe de la gestion des marchés à Bagdad.

184. Il est proposé de transférer un poste d'ingénieur (administrateur recruté sur le plan national) du Bureau du Chef de l'appui à la mission à Bagdad à la Section du génie à Bagdad.

185. Afin de rattacher les postes au lieu où les tâches sont effectivement exécutées, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire d'administration P-3, qui exercera les fonctions de responsable de l'appui à la mission au niveau régional, de l'aéroport international de Bagdad au Bureau du Chef de l'appui à la mission. En contrepartie, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile), dont le titulaire exercera les fonctions de responsable de l'appui à la mission au niveau régional, du Bureau du Chef de l'appui à la mission à l'aéroport international de Bagdad.

Bureau du Chef des services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste P-3; gain de 3 postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 SM) par transfert de la Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan national : perte de 1 poste d'agent local par transfert à la Section des services généraux

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total Service de sécurité partiel	Service mobile/ Services généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	-	2	-	2	-	4
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	1	1	2	-	4	2	-	6	-	3	-	9
Variation	-	-	-	-	-	1	2	-	3	1	-	4	-	1	-	5

186. Le Bureau du Chef des services administratifs coordonne son action avec le Bureau du Chef des services techniques et avec tous les chefs de section pour mettre en œuvre les plans d'appui à la mission. Il incombe également au Chef des services administratifs (P-5) en poste à Bagdad de suivre l'exécution des programmes de travail des sections relevant des services administratifs et de coordonner l'application des recommandations d'audit. Sous la direction du Chef de l'appui à la mission, il supervise les activités de la Section des ressources humaines, de la Section des finances, de la Section des achats, du Groupe des conseils au personnel et de la Section des services généraux.

187. À Koweït, le Chef des services administratifs sera épaulé par un assistant administratif (agent du Service mobile), un assistant du protocole (agent local) et un assistant de liaison (agent local).

188. À Bagdad, un assistant de liaison (agent local) s'occupera des demandes de plus en plus nombreuses de renouvellement de visa pour le personnel en poste en Iraq.

189. Le rôle principal du Groupe des conseils au personnel est de promouvoir la qualité de vie et le bien-être psychologique et social du personnel. Il est dirigé par un conseiller du personnel (P-4), épaulé par un conseiller du personnel (P-3) et un conseiller adjoint du personnel (agent du Service mobile).

190. Un fonctionnaire d'administration (P-3) en poste à Bagdad s'occupera des aspects juridiques de l'administration du personnel.

Modification de l'organigramme

191. Pour parvenir à la structure décrite ci-dessus, il est proposé d'apporter aux effectifs du Bureau les modifications suivantes :

a) Transfert d'un poste de chef des services administratifs (P-5) de Koweït à Bagdad;

b) Transfert du Groupe des conseils au personnel, qui comprend deux postes de conseiller du personnel (1 P-4 et 1 P-3) et un poste de conseiller adjoint du personnel (agent du Service mobile), de la Section des services médicaux au Bureau du Chef des services administratifs à Bagdad.

192. Un poste d'assistant chargé des voyages et des visas (agent local) sera transféré de la Section des services généraux au Bureau du Chef des services administratifs. Son titulaire, qui exercera les fonctions d'assistant de liaison, s'occupera des demandes de plus en plus nombreuses de renouvellement de visa du personnel en poste en Iraq.

193. Afin de renforcer les capacités du Bureau du Chef des services administratifs, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire d'administration (P-3), qui viendra étoffer l'effectif du Bureau, en particulier dans les domaines du suivi de l'application des recommandations d'audit, de la gestion des dossiers de contrôle hiérarchique et de la prestation de services d'appui aux comités d'examen locaux, comme le comité local d'examen des réclamations, le comité local des marchés et le comité local de contrôle du matériel. Le fonctionnaire d'administration fournira aussi un appui administratif à la mise en œuvre des nouveaux systèmes, comme Inspira et Umoja, et des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui est du ressort du Bureau du Chef des services administratifs.

Section des ressources humaines

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel inter-nationales)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total Service de sécurité	Services généraux						
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	1	1	-	2	7	-	9	-	16	-	25
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	1	1	-	2	7	-	9	-	16	-	25
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

194. La Section des ressources humaines est chargée de la gestion prévisionnelle des effectifs et des services de gestion intégrés des ressources humaines de la Mission, qui comprennent le recrutement et les affectations, conformément à la délégation de pouvoir dont elle est dotée en matière de recrutement de personnel sur les plans national et international, de consultants et de vacataires. Elle est également chargée d'administrer les prestations dues au personnel, en vertu des pouvoirs et des responsabilités qui lui sont confiés pour la gestion des droits et des prestations.

195. Le Chef de la Section des ressources humaines (P-4) exerce les fonctions de conseiller en ce qui concerne les politiques et pratiques de gestion des ressources

humaines et définit des orientations concernant les activités et systèmes de gestion des ressources humaines au sein de la Mission; il maintient un contact étroit avec le Bureau d'appui commun de Koweït pour faire en sorte que les services au personnel soient assurés efficacement et en temps voulu. Il participe activement à la planification des activités de la Mission tout au long du cycle de vie de celle-ci, notamment en élaborant des plans de recrutement et d'affectation pour tous les postes. Il est épaulé à Bagdad par un spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile) et trois assistants chargés des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux).

196. Les opérations administratives relatives aux ressources humaines seront exécutées au Bureau d'appui commun de Koweït, où les groupes chargés des ressources humaines sont organisés de manière à exécuter les fonctions et les activités prévues dans la stratégie globale d'appui aux missions.

197. Le spécialiste des ressources humaines (P-3) en poste au Bureau d'appui commun de Koweït est chargé de superviser les activités des équipes responsables des ressources humaines de la MANUI au Bureau. Il est épaulé par un assistant chargé des ressources humaines (agent local). La composition des équipes chargées des ressources humaines de la MANUI est décrite ci-après.

198. Le Groupe du personnel recruté sur le plan international du Bureau d'appui commun de Koweït comprend les trois équipes suivantes :

a) Équipe 1 : chargée des sections techniques, y compris des conseillers militaires et des conseillers pour les questions de police; elle est dirigée par un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile), épaulé par deux agents locaux;

b) Équipe 2 : chargée des services d'appui à la mission; elle est dirigée par un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) épaulé par deux agents locaux;

c) Équipe 3 : chargée de la Section de la sécurité; elle est dirigée par un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) épaulé par deux agents locaux.

199. Le Groupe du personnel recruté sur le plan national recense les postes devant être pourvus par du personnel recruté sur le plan national, en coordination avec le Chef de la Section des ressources humaines, le spécialiste des ressources humaines au Bureau d'appui commun de Koweït et les chefs de section concernés, procède à la sélection et au recrutement de candidats conformément au système de sélection du personnel et aux directives applicables au recrutement sur le plan national d'administrateurs et d'agents locaux et gère les traitements, indemnités, prestations et avantages auxquels ils ont droit. Le Groupe s'occupe aussi des membres du personnel recruté sur le plan national de l'ancien Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq qui ont été blessés, dont il traite les dossiers. Il est dirigé par un spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile), épaulé par trois assistants chargés des ressources humaines (agents locaux).

200. Le Groupe de la gestion des postes et du tableau d'effectifs commun gère le tableau d'effectifs conformément au budget approuvé, en concertation avec le Chef de la Section des ressources humaines et en liaison avec le spécialiste des ressources

humaines du Bureau d'appui commun de Koweït, les collègues de la Division du personnel des missions, le Bureau du budget de la MANUI et les chefs de section pour s'assurer de l'exactitude de tous les dossiers. Le Groupe, qui gardera le même effectif qu'en 2013, sera dirigé par un assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) épaulé par trois agents locaux.

201. Le Bureau de la MANUI à Erbil sera, comme en 2013, appuyé par un assistant chargé des ressources humaines (agent local).

Modification de l'organigramme

202. Compte tenu des besoins opérationnels de la Mission et dans le cadre de la restructuration de la Section aux fins d'une meilleure utilisation des ressources, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau d'effectifs de la Section :

- a) Transfert à Bagdad d'un poste de spécialiste des ressources humaines (agent du Service mobile) des opérations Ressources humaines du bureau de Koweït;
- b) Transfert à Bagdad d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent du Service mobile) de l'équipe 1 (Koweït) du Groupe du personnel recruté sur le plan international;
- c) Transfert aux opérations Ressources humaines à Koweït d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local) de l'équipe 2 (Koweït) du Groupe du personnel recruté sur le plan international;
- d) Transfert à Bagdad d'un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local) du Groupe du personnel recruté sur le plan national du bureau de Koweït.

Section de la formation

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>			
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>			<i>Total (personnel inter-national)</i>	<i>Adminis-trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2	-	2	-	4
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2	-	2	-	4
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

203. La Section de la formation est chargée d'appliquer la politique de formation et de perfectionnement de l'ONU en concevant et en distribuant des programmes de formation et en offrant des possibilités d'apprentissage afin de permettre au personnel de la MANUI d'améliorer ses compétences, de se perfectionner et

d'élargir ses perspectives de carrière. Les cours offerts tiennent compte des compétences et connaissances techniques et fonctionnelles dont la Mission a besoin pour exécuter son mandat. La Section coordonne l'organisation de cours à la Mission ou à l'extérieur et conseille les administrateurs de programme sur l'exécution du plan d'apprentissage de la Mission. Elle gère aussi les stages d'initiation lors de la relève des gardes des Nations Unies, veille à ce que le personnel suive bien les cours obligatoires de l'ONU et toutes les autres activités de formation prescrites par l'Organisation, et élabore des plans pour l'organisation de stages de perfectionnement destinés au personnel recruté sur le plan national.

204. Le Chef de la formation (P-4), en poste à Koweït, fournit des conseils et un appui à tous les chefs de section sur les questions relatives à la formation et au perfectionnement du personnel. Il est épaulé par un assistant à la formation et au perfectionnement du personnel (agent local).

205. Le bureau de la formation de Bagdad compte un spécialiste de la formation et du perfectionnement du personnel (agent du Service mobile) et un assistant à la formation et au perfectionnement du personnel (agent local). Le spécialiste de la formation et du perfectionnement du personnel est chargé de la planification, de la mise en place, de l'exécution et de l'évaluation des activités programmées dans ce domaine dans les divers lieux d'affectation en Iraq.

206. Les deux assistants à la formation et au perfectionnement du personnel coordonnent l'exécution de toutes les tâches administratives et logistiques nécessaires au bon déroulement des formations. Ils donnent aussi des cours d'arabe dans leurs lieux d'affectation respectifs.

Modification de l'organigramme

207. Suivant le conseil donné par la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions concernant le reclassement de postes, la Section de la formation propose de reclasser un poste d'assistant à la formation (agent du Service mobile) en poste de spécialiste de la formation et du perfectionnement du personnel (agent du Service mobile) et de changer la dénomination d'un poste d'assistant à la formation (agent local) en poste d'assistant à la formation et au perfectionnement du personnel (agent local).

208. La Section de la formation propose de transférer un poste de spécialiste de la formation et du perfectionnement du personnel (agent du Service mobile) de Koweït à Bagdad. Le titulaire du poste sera ainsi en mesure d'offrir diverses activités de formation, notamment d'organiser des mini ateliers, de dispenser des cours obligatoires à intervalles réguliers et de répondre à la forte demande de cours de langue et de séminaires d'orientation des carrières. Compte tenu de la nécessité d'organiser plusieurs ateliers de formation en vue du passage à Inspira et à Umoja, le spécialiste de la formation et du perfectionnement du personnel doit être présent à Bagdad pour coordonner ou animer régulièrement des sessions d'information. Il coordonnera en outre l'organisation des cours d'initiation obligatoires pour tout le personnel de la Mission.

Section des finances

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Services</i>		<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
										<i>sécurité</i>	<i>généraux</i>					
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	1	-	-	1	7	-	8	-	12	-	20
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	1	-	-	1	7	-	8	-	12	-	20
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

209. La Section des finances, qui est installée au Bureau d'appui commun de Koweït, examine et contrôle les activités liées aux avances afin de s'assurer que les avances de caisse et de petite caisse sont utilisées aux fins prescrites. Elle veille à la régularité et à l'exhaustivité de la tenue des comptes, de l'établissement des rapports et des contrôles internes; vérifie la concordance entre les comptes bancaires et les comptes du grand livre; approuve et effectue, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur, les versements auxquels la Mission doit procéder pour régler promptement les factures des fournisseurs; traite les demandes de remboursement de frais de voyage des fonctionnaires et gère les états de paie du personnel.

210. Il est proposé que la Section des finances garde la même composition qu'en 2013, à savoir : le Chef de la Section (P-4), en poste au Bureau d'appui commun à Koweït; le Groupe des états de paie, dirigé par un fonctionnaire des finances (agent du Service mobile) épaulé par cinq assistants (finances) (2 SM et 3 AL); le Groupe de la comptabilité, dirigé par un fonctionnaire des finances (agent du Service mobile) épaulé par trois assistants (finances) (1 SM et 2 AL); le Groupe de la caisse, dirigé par un assistant (finances) (agent du Service mobile), épaulé par un agent local; le Groupe du règlement des fournisseurs, dirigé par un fonctionnaire des finances (agent du Service mobile), épaulé par quatre assistants (finances) (agents locaux); le Sous-Groupe des finances à Erbil, qui compte un assistant (finances) (agent local), supervisé par le Groupe du règlement des fournisseurs à Koweït; et le Sous-Groupe des finances à Bagdad, qui compte un assistant (finances) (agent local), supervisé par le Groupe du règlement des fournisseurs à Koweït.

Section des services généraux

Personnel recruté sur le plan national : perte d'un poste d'agent local par transfert au Bureau du Chef des services administratifs

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis- trateurs locaux	Agents des Nations Unies		
										de sécurité						
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	1	-	-	1	15	-	16	-	41	-	57
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	1	-	-	1	15	-	16	-	40	-	56
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)

211. La Section des services généraux fournit des services très divers à la Mission, notamment en ce qui concerne la gestion du matériel, qui comprend le contrôle du matériel et la gestion des stocks, l'examen des réclamations, et le contrôle du matériel, la cession d'actifs, la réception et l'inspection des marchandises, la gestion des installations, le courrier et la valise diplomatique et l'archivage.

212. Le Chef des services généraux (P-4), en poste à Koweït, qui rend compte au Chef des services administratifs, supervise les activités quotidiennes de la Section et donne des avis spécialisés. Il sera épaulé par un assistant administratif (agent local), un fonctionnaire des services généraux (agent du Service mobile) à Bagdad, un assistant chargé des services généraux (agent du Service mobile) à Kirkouk et deux assistants chargés des services généraux (1 SM et 1 AL) à Erbil.

213. En prévision de la mise en application des normes IPSAS, du progiciel de gestion intégré et d'Umoja pour la gestion du matériel appartenant à l'ONU dans les missions, un groupe de la gestion du matériel sera établi sous la direction du fonctionnaire des services généraux (agent du Service mobile) en poste à Bagdad, qui supervisera le Groupe du contrôle du matériel et des stocks, le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe de la cession des actifs et le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel. L'objectif du nouveau groupe sera de tirer le meilleur parti des ressources humaines grâce à des compétences supplémentaires et d'établir un solide dispositif de gestion du matériel. Il comprendra le Groupe du contrôle du matériel et des stocks, le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel, le Groupe de la cession du matériel et le Groupe de la réception et de l'inspection des marchandises, qui auront le même effectif qu'en 2013, comme suit :

a) Le Groupe du contrôle du matériel et des stocks sera dirigé par un chef de groupe (agent du Service mobile), qui sera épaulé par trois assistants (agents locaux) à Koweït, un assistant (agent local) à Erbil et trois assistants (1 SM et 2 AL) à Bagdad;

b) Le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel sera dirigé par le fonctionnaire des services généraux (agent du Service mobile) en poste à Bagdad, qui sera épaulé par deux assistants (agents locaux) à Koweït;

c) Le Groupe de la cession des actifs matériel comptera un assistant à la cession du matériel (agent local) en poste à Bagdad;

d) Le Groupe de la réception et de l'inspection des marchandises sera dirigé par un chef de groupe (agent du Service mobile) en poste à Koweït, qui sera épaulé par quatre assistants (1 SM et 3 AL) à Koweït, un assistant (agent local) à Erbil et deux assistants (1 SM et 1 AL) à Bagdad.

214. Le Groupe des voyages et des visas au Bureau d'appui commun de Koweït sera dirigé par un Chef du service des voyages (agent du Service mobile), épaulé par trois assistants chargés des voyages (2 SM et 1 AL) et un assistant de liaison (agent local) à Koweït.

215. Le Groupe du courrier, de la valise diplomatique et des archives sera dirigé par le Chef des services généraux, épaulé par un assistant (agent local) à Bagdad, un assistant (agent local) à Koweït et un assistant (agent local) à Erbil.

216. Le Groupe de la gestion des installations sera dirigé par un chef de groupe (agent du Service mobile) épaulé par sept assistants à la gestion des installations (2 SM et 5 AL) et 11 agents d'entretien (agents locaux) à Bagdad. Il y aura un fonctionnaire chargé de la gestion des installations (agent du Service mobile) à l'aéroport international de Bagdad, et le Groupe sera appuyé par deux assistants à la gestion des installations (agents locaux) à Koweït ainsi que par les assistants chargés des services généraux à Erbil et Kirkouk.

Modification de l'organigramme

217. Compte tenu des besoins opérationnels de la Mission et dans le cadre de la restructuration de la Section aux fins d'une meilleure utilisation des ressources, il est proposé d'apporter les modifications suivantes aux effectifs de la Section :

a) Transfert d'un poste d'assistant à la gestion des installations (agent du Service mobile) d'Erbil à Bagdad;

b) Transfert d'un poste d'assistant à la gestion des installations (agent local) de Kirkouk à Bagdad;

c) Transfert de trois postes d'assistant à la gestion des installations comme suit : 1 poste d'agent du Service mobile de Koweït à l'aéroport international de Bagdad, 1 poste d'agent local d'Amman à Koweït et 1 poste d'agent local de l'aéroport international de Bagdad à Bagdad;

d) Transfert d'un poste d'assistant au contrôle du matériel et des stocks (agent local) d'Amman à Bagdad;

e) Transfert d'un poste d'agent du Service mobile (fonctionnaire chargé du courrier et de la valise diplomatique) du Groupe du courrier et de la valise diplomatique au Groupe de la gestion des installations à Bagdad où il sera occupé par un fonctionnaire chargé de la gestion des installations;

f) Transfert d'un poste d'agent local (assistant à la gestion des installations) du Groupe de la gestion des installations au Groupe du courrier et de la valise

diplomatique à Bagdad où il sera occupé par un assistant chargé du courrier et de la valise diplomatique.

218. Il est proposé de transférer un poste d'agent local (assistant chargé des voyages et des visas) du Groupe des voyages et des visas de la Section des services généraux, à Koweït, au Bureau du Chef des services administratifs, où le titulaire, qui s'occupera des demandes de plus en plus nombreuses de renouvellement de visas du personnel en poste en Iraq, exercera les fonctions d'assistant de liaison.

Section des achats

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité généraux</i>	<i>Services</i>	<i>Total (personnel inter-national)</i>	<i>Adminis- trateurs locaux</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	1	1	-	2	4	-	6	-	16	-	22
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	1	1	-	2	4	-	6	-	16	-	22
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

219. La Section des achats veille à ce que l'acquisition de biens et services et leur fourniture à la Mission en Iraq et au Koweït soient coordonnées, efficaces, rationnelles et conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière, au Manuel des achats et aux normes déontologiques de l'ONU. Il est proposé de déléguer à un nombre suffisant de fonctionnaires qualifiés dans chaque site de la Mission le pouvoir d'effectuer des achats jusqu'à concurrence d'un plafond fixé en fonction de leur classe, les marchés et achats supérieurs à ce plafond étant traités au bureau principal de la Section des achats, à Koweït.

220. Le Chef de la Section des achats (P-4), qui sera basé à Koweït, s'assurera que la Section suit bien les procédures régissant son activité, qu'elle coordonne l'exécution du plan d'achats de la Mission, et qu'elle fournit des conseils, un appui et des services de formation à tous les groupes des achats, services demandeurs et utilisateurs finals en matière d'achats. Il contrôlera et signera tous les contrats et bons de commande conformément aux pouvoirs délégués à la Mission. Il sera secondé directement par un assistant aux achats (agent local).

221. La Section des achats, dont le bureau principal est établi à Koweït, comporte quatre groupes :

a) Le Groupe 1 est chargé des achats de biens et de services dans les domaines des transports, de la logistique et des services généraux, de la liquidation du matériel réformé appartenant à l'ONU ainsi que de l'établissement et de la gestion des contrats se rapportant à ces deux activités. Il comprend trois assistants aux achats (agents locaux);

b) Le Groupe 2 est chargé des achats de biens et de services dans les domaines de l'informatique et des communications, du génie, de la formation et des ressources humaines, ainsi que de l'établissement et de la gestion des contrats s'y rapportant. Il comprend un fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) et deux assistants aux achats (agents locaux);

c) Le Groupe 3 est chargé des achats de biens et de services destinés à pourvoir aux besoins de la Mission dans les domaines du contrôle des mouvements, de l'aviation et de la sécurité, et de l'établissement et de la gestion des contrats s'y rapportant. Il comprend un fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) et trois assistants aux achats (agents locaux);

d) Le Groupe de l'appui aux achats est chargé de la tenue à jour de la base de données et des dossiers concernant les fournisseurs. Il constitue le noyau du Comité local d'examen des fournisseurs, qui est habilité à faire des recommandations relatives à la suspension ou au retrait des fournisseurs de la base de données; il diligente le traitement de tous les bons de commande, confirme la réception des biens, coordonne la soumission de dossiers au Comité local de passation des marchés et le règlement des bons de commande en souffrance; mène à bien les procédures d'achat dans le système Mercury; gère le système central de classement des contrats et des bons de commande; établit des statistiques relatives aux achats, assure le suivi et la distribution de la correspondance et des autres documents opérationnels et administratifs et fournit, depuis le bureau principal, un appui administratif à la Section des achats dans tous les sites de la Mission. Le Groupe comprend quatre assistants aux achats (1 SM et 3 AL).

222. Le Groupe des opérations d'achat pour l'Iraq, situé à Bagdad, s'occupe des achats de biens et de services destinés à pourvoir à des besoins propres au pays et à des sites particuliers, de l'établissement et de la gestion des contrats y relatifs et de la coordination et de la fourniture d'un appui sur place à toutes les activités de la Section des achats en Iraq. Il règle les différends liés à l'exécution de contrats, contrôle la fourniture des biens et des services au siège de la MANUI dans la Zone verte et à l'aéroport international de Bagdad; coordonne les procédures d'exonération de taxes et les habilitations de sécurité pour tous les prestataires de services et fournisseurs travaillant avec les organismes des Nations Unies et la MANUI, fournit un appui opérationnel au Groupe des achats à Erbil en organisant et en effectuant des inspections des locaux des fournisseurs, en organisant des conférences préalables aux appels d'offres, en présentant des séminaires annuels à l'intention des entreprises en coordination avec la Chambre de commerce locale et en négociant le règlement de différends liés à l'exécution de contrats. Le Groupe est dirigé par un chef adjoint de la section des achats (P-3) et un fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) appuyé par deux assistants (agents locaux).

223. Le Groupe des achats à Erbil s'occupe de toutes les opérations d'achat de biens, de passation de marchés de services et de vente de biens réformés appartenant à l'ONU, à l'appui de la présence de la MANUI à Erbil et à Kirkouk. Il administre tous les contrats et les avenants y relatifs, règle les différends liés à l'exécution de contrats, contrôle la fourniture des biens et des services aux bureaux de la MANUI à Erbil et à Kirkouk, coordonne les procédures d'exonération de taxes et les habilitations de sécurité pour tous les prestataires de services et les fournisseurs travaillant avec les organismes des Nations Unies et la MANUI, et organise chaque

année des séminaires à l'intention des entreprises, en coordination avec la chambre de commerce locale. Le Groupe compte deux assistants aux achats (agents locaux).

Modifications de l'organigramme

224. Compte tenu des besoins opérationnels de la Mission et dans le cadre de la restructuration interne de la Section en vue de mieux utiliser les ressources, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau d'effectifs :

a) Un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) sera transféré du groupe 1 de la Section des achats à Koweït au Groupe des opérations pour l'Iraq à Bagdad pour y assumer les fonctions de chef adjoint de la section des achats (P-3);

b) Un poste d'assistant aux achats (agent local) sera transféré du groupe 2 au groupe 3 à Koweït.

Services médicaux

Postes internationaux : perte de 3 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 SM) par transfert au Bureau du Chef des services administratifs

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de Services sécurité généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	1	2	4	-	7	5	-	12	-	-	15
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	1	1	3	-	5	4	-	9	-	-	12
Variation	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	(1)	-	(3)	-	-	(3)

225. La Section des services médicaux est responsable de la santé, du suivi médical et du bien-être du personnel civil. Elle est chargée de la coordination et de la prestation de services médicaux pour l'ensemble du personnel de la MANUI, auquel elle propose également des conseils pour le maintien de la santé et des traitements prophylactiques. Elle coordonne également l'évacuation des malades et des blessés, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'opérations de la Mission, et établit des plans d'action pour les cas d'urgence.

226. À Bagdad, la Section sera placée sous la direction de 1 médecin-chef (P-5) épaulé par 2 médecins (1 P-4 et 1 P-3), 1 pharmacien (P-3), 1 technicien de laboratoire (agent du Service mobile), 1 infirmier/aide-soignant (agent du Service mobile), 1 assistant administratif (agent du Service mobile), 1 infirmier (agent local) et 1 assistant pharmacien (agent local).

227. À Kirkouk, le dispensaire de niveau 1 disposera d'un médecin (P-3) et d'un infirmier/aide-soignant (agent du Service mobile).

228. À Erbil, le dispensaire de niveau 1 disposera d'un infirmier (agent local).

Modifications de l'organigramme

229. Compte tenu des besoins opérationnels de la Mission et dans le cadre de la restructuration de la Section en vue d'une meilleure utilisation des ressources, en 2014, le chantier principal sera d'agrandir le dispensaire de niveau 1 de Bagdad de façon qu'il puisse offrir des soins de routine et d'urgence à l'ensemble du personnel des Nations Unies, et de mettre en place des procédures EVASAN primaires et secondaires pour le traitement des urgences, étant donné le peu d'installations médicales disponibles sur place et les conditions de sécurité qui règnent. Compte tenu de ce qui précède, les changements ci-après sont proposés :

a) Un poste de médecin (P-3) sera transféré d'Erbil à Bagdad et transformé en poste de pharmacien (P-3);

b) Un poste d'infirmier/aide-soignant (agent du Service mobile) sera transféré d'Erbil à Bagdad et transformé en poste de technicien de laboratoire (agent du Service mobile);

c) À Bagdad, un poste d'infirmier/aide-soignant (agent du Service mobile) sera supprimé, tandis qu'un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) sera créé.

230. À la suite d'un examen du tableau d'effectifs de la Section, il est recommandé que les conseillers du personnel relèvent du Chef des services administratifs. Il est donc proposé de transférer trois postes de conseiller du personnel (1 P-4, 1 P-3 et 1 SM) au Bureau du Chef des services administratifs.

Bureau du Chef des services techniques

Postes soumis à recrutement international : suppression de 1 poste P-3

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel inter-national)</i>	<i>Adminis-trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	1	2	2	-	5	-	-	5	-	3	-	8
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	1	2	1	-	4	-	-	4	-	3	-	7
Variation	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	(1)

231. Les sections d'appui technique fournissent à la MANUI des services fonctionnels et sûrs en matière de logement, de communication, d'information, de mobilité et d'appui à la vie quotidienne, qui lui permettent d'exécuter son mandat. Le Chef des services techniques (P-5) est chargé d'assurer un soutien logistique efficace et de superviser la Section des transports, la Section des communications et

de l'informatique, la Section du génie, le Groupe de la logistique, la Section des approvisionnements et le Service des transports aériens. Le Chef des services techniques sera épaulé par un chef adjoint des services techniques (P-4) et un assistant administratif (agent local) à Bagdad.

232. Le Groupe de la logistique est responsable de la planification et de la coordination de toutes les activités des services techniques, y compris de la mise en place de bureaux régionaux et de bases avancées ainsi que de l'appui à leur apporter. Il est également chargé au jour le jour de planifier, de coordonner et de conduire les opérations de soutien pour l'ensemble des bureaux de la MANUI. En outre, il gère l'ensemble de l'appui fourni au groupe de gardes des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents, le déploiement et la relève du personnel. Il assure pour le compte des responsables de l'appui à la mission des fonctions de planification, de coordination et de communication qui facilitent une appréciation rapide de la situation et permettent de coordonner sans heurt l'appui fourni aux divers sites de la MANUI. Il est dirigé par 1 chef de la logistique (P-4) basé à Bagdad, secondé de 1 logisticien (P-3) et de 2 assistants administratifs (agents locaux).

Modifications de l'organigramme

233. Compte tenu des besoins opérationnels de la Mission et dans le cadre de la restructuration des sections, il est proposé de supprimer un poste de logisticien au Groupe de soutien logistique.

Section des communications et de l'informatique

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	1	2	-	3	19	-	22	-	38	-	60
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	1	2	-	3	19	-	22	-	38	-	60
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

234. La Section des communications et de l'informatique est chargée de concevoir, de mettre en place et d'entretenir l'ensemble de l'infrastructure informatique et de communication et des systèmes connexes dans la zone de la Mission. Elle est également responsable de la gestion des diverses applications utilisées par la Mission, du système de courrier électronique, de la formation et du dépannage des utilisateurs, des services de visioconférence et du matériel de communication. Le Chef de la Section des communications et de l'informatique (P-4), en poste à Bagdad, sera appuyé par 1 informaticien (P-3), 2 assistants informaticiens (agents du Service mobile), 4 assistants aux télécommunications (agents du Service mobile),

1 technicien en télécommunications (agent du Service mobile), 1 assistant à la gestion des biens et du matériel (agent du Service mobile), 8 assistants informaticiens (agents locaux), 5 techniciens en télécommunications (agents locaux), 2 assistants aux entrepôts (agents locaux) et 1 informaticien (agent local).

235. À Koweït, la Section sera appuyée par 3 informaticiens (1 P-3 et 2 SM), 1 assistant aux entrepôts (agent du Service mobile), 1 assistant (budget) (agent du Service mobile), 3 assistants informatique (agents du Service mobile), 1 assistant aux télécommunications (agent du Service mobile), 5 assistants informaticiens (agents locaux), 4 techniciens en télécommunications (agents locaux), 1 préposé à la facturation (agent local) et 1 assistant aux entrepôts (agent local).

236. À Erbil, la Section comptera 1 assistant informaticien (agent du Service mobile), 2 techniciens en télécommunications (agents locaux), 3 assistants informaticiens (agents locaux), 2 informaticiens (agents locaux) et 1 assistant aux entrepôts (agent local).

237. Le bureau de Kirkouk bénéficiera du concours de 1 technicien en télécommunications (agent du Service mobile) et 2 assistants informaticiens (agents locaux).

238. Le bureau de l'aéroport international de Bagdad comptera 1 assistant aux télécommunications (agent du Service mobile) et 1 technicien en télécommunications (agent local).

Modifications de l'organigramme

239. La Section des communications et de l'informatique doit redistribuer ses effectifs entre différents lieux d'affectation compte tenu des besoins opérationnels, conformément à la directive de la direction de l'appui à la mission qui demande de réduire les frais de voyage et les dépenses connexes. Les changements ci-après sont proposés :

a) Un poste de chef des opérations (P-3) sera transféré d'Erbil à Bagdad pour renforcer l'équipe de direction de la Section des communications et de l'informatique, dont la charge de travail a augmenté, les effectifs et les activités de la Mission s'étant étendues dans ce lieu d'affectation;

b) Un poste d'assistant informaticien (agent du Service mobile) sera transféré de Koweït à Bagdad et transformé en poste d'assistant aux télécommunications afin de mieux rationaliser et renforcer l'appui technique aux utilisateurs à Bagdad;

c) Un poste d'assistant aux télécommunications (agent du Service mobile) sera transféré de Koweït à Kirkouk pour aider à la réalisation de plusieurs projets dans le domaine des télécommunications;

d) Un poste d'assistant informaticien (agent local) sera transféré d'Amman à Bagdad où le titulaire remplira des fonctions d'assistance informatique de niveau 2 afin de renforcer les services d'appui technique à Bagdad.

Section des bâtiments et des services techniques

Postes soumis à recrutement international : suppression de 1 poste P-4

Postes soumis à recrutement national : gain de poste par transfert de 1 administrateur du Bureau du Chef de l'appui à la mission

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel inter-national)</i>	<i>Adminis-trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	2	3	-	5	4	-	9	-	48	-	57
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	1	3	-	4	4	-	8	1	48	-	57
Variation	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)	1	-	-	-

240. La Section des bâtiments et des services techniques est chargée d'assurer, de manière efficace et efficiente, la planification, la gestion, la rénovation, l'entretien et l'exploitation des locaux. Elle sera dirigée à Bagdad par un ingénieur en chef (P-4), qui planifiera et exécutera les projets de construction et de rénovation des bâtiments et installations, supervisera l'exécution des travaux de génie civil réalisés par des entrepreneurs extérieurs, organisera l'entretien des locaux de bureaux et des logements, procédera à des contrôles, établira des procédures et administrera les stocks et les fournitures nécessaires aux travaux, pourvoira à la construction et à l'installation des infrastructures, y compris au fonctionnement des installations de purification d'eau, localisera des fournisseurs d'eau et de services d'embouteillage et supervisera, le cas échéant, la remise en état des aérodromes, la rénovation des locaux à usage de bureaux fournis par le Gouvernement et l'aménagement de sites propices à l'installation de bureaux et de logements.

241. À Bagdad, l'ingénieur en chef sera épaulé par un assistant administratif (agent local). Il sera également appuyé par 3 ingénieurs (2 P-3 et 1 SM), dont la responsabilité principale sera de mettre sur pied des services d'administration de la gestion et des contrats dans tous les lieux d'affectation de la MANUI; 1 ingénieur/responsable de la gestion des biens (agent du Service mobile), 1 ingénieur (administrateur recruté sur le plan national), 4 assistants ingénieurs (agents locaux), 5 électriciens (agents locaux), 1 assistant à la gestion des bâtiments (agent local), 4 plombiers (agents locaux), 2 opérateurs de groupes électrogènes (agents locaux), 1 mécanicien (générateurs) (agent local), 2 maçons (agents locaux), 2 menuisiers (agents locaux), 4 techniciens (chauffage, ventilation et climatisation) (agents locaux), 1 assistant à la gestion des avoirs (agent local), 2 préposés à l'entreposage des biens (agents locaux), et 2 préposés à l'entretien des terrains (agents locaux).

242. À l'aéroport international de Bagdad, le bureau disposera de 1 ingénieur (agent du Service mobile), de 1 assistant à la gestion des bâtiments (agent local), de 1 plombier (agent local) et de 1 technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local).

243. Le bureau de Koweït disposera de 1 ingénieur assistant (agent local), de 1 assistant à la gestion du matériel (agent local), de 1 technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local), de 1 électricien (agent local) et de 1 plombier (agent local) pour l'entretien courant des installations et les petits travaux de réparation.

244. Le bureau d'Erbil disposera de 1 ingénieur (P-3) qui sera aussi chargé de toutes les questions liées à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'environnement dans toute la zone de la Mission, de 1 assistant à la gestion des bâtiment (agent local), de 1 ingénieur assistant (agent local), de 1 mécanicien (groupes électrogènes) (agent local), de 1 menuisier (agent local), de 1 plombier (agent local), de 1 électricien (agent local) et de 1 technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local).

245. Le bureau de Kirkouk disposera de 1 ingénieur assistant spécialiste de la gestion du matériel (agent du Service mobile), de 1 assistant à la gestion des bâtiments (agent local) et de 1 technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local).

Modifications de l'organigramme

246. À l'issue de l'examen des besoins en effectifs de la Mission, il est proposé de procéder aux changements suivants :

- a) Suppression d'un poste d'ingénieur (travaux) (P-4);
- b) Transfert d'un poste d'ingénieur du génie civil (agent du Service mobile) d'Erbil à Bagdad;
- c) Transfert d'un poste de fonctionnaire chargé des bâtiments (agent du Service mobile) de l'aéroport international de Bagdad à Bagdad pour assurer des fonctions d'ingénieur/responsable de la gestion des biens;
- d) Transfert d'un poste d'ingénieur (administrateur recruté sur le plan national) du Bureau du Chef de l'appui à la mission à Bagdad à la Section des bâtiments et des services techniques à Bagdad;
- e) Transfert d'un poste d'ingénieur assistant (agent local) d'Amman à Bagdad.

Section des transports

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	1	1	-	2	7	-	9	-	53	-	62
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	1	1	-	2	7	-	9	-	53	-	62
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

247. La Section des transports de la MANUI est chargée d'assurer une mobilité opérationnelle efficace et économique en appui au mandat de la Mission. À Bagdad, le Groupe des transports fournit des moyens et des services de transport terrestre à l'ensemble des membres du personnel, aux contingents, aux équipes des missions opérationnelles de la MANUI en zone rouge et aux membres des institutions qui composent l'équipe de pays des Nations Unies au titre d'un accord sur les services communs. Elle fait partie des services d'appui intégrés. À Bagdad, les opérations seront dirigées par le chef des transports (P-4), secondé par deux fonctionnaires chargés des transports (agent du Service mobile), deux mécaniciens auto (agents du Service mobile), huit opérateurs de véhicules lourds (agents locaux), huit chauffeurs (agents locaux), deux assistants (transports) (agents locaux), deux répartiteurs (agents locaux) et 11 mécaniciens auto (agents locaux).

248. À l'aéroport international de Bagdad, le Groupe des transports dispose d'un fonctionnaire des transports (agent du Service mobile), d'un répartiteur (agent local) et d'un mécanicien auto (agent local).

249. La base logistique de la MANUI se situe à Koweït. Tous les véhicules et autres matériels y sont reçus avant d'être acheminés vers Bagdad, l'aéroport international de Bagdad, Kirkouk et Erbil. Le Groupe des transports à Koweït est également chargé de fournir des services de transport en appui au personnel et aux opérations du Bureau de la MANUI à Koweït. Les opérations seront assurées à Koweït par un fonctionnaire chargé des transports (P-3), deux chauffeurs (agents locaux), un assistant administratif (agent local), deux opérateurs de véhicules lourds (agents locaux), deux répartiteurs (agents locaux), cinq mécaniciens auto (agents locaux) et deux assistants (transports) (agents locaux).

250. À Erbil, le Groupe des transports fournit des moyens et des services de transport terrestre à l'ensemble des membres du personnel, aux contingents, aux équipes des missions opérationnelles de la MANUI en zone rouge et aux membres des institutions qui composent l'équipe de pays des Nations Unies au titre d'un accord sur les services communs. L'appui et les opérations en matière de transport seront dirigés par un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile), deux chauffeurs (agents locaux), un mécanicien auto (agent local) et un assistant (transports) (agent local).

251. À Kirkouk, le Groupe disposera d'un fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) et d'un mécanicien auto (agent local).

252. À Bassorah, le Groupe sera doté d'un chauffeur (agent local).

Modifications de l'organigramme de la Mission

253. À l'issue d'un examen des besoins en personnel de la Mission et d'une évaluation de la Section des transports, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau d'effectifs :

- a) Transfert d'un poste de mécanicien auto (agent du Service mobile) de Koweït à Bagdad;
- b) Transfert d'un poste de fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) de Koweït à l'aéroport international de Bagdad;
- c) Transfert d'un poste de chauffeur (agent local) de Koweït à l'aéroport international de Bagdad;

- d) Transfert d'un poste de fonctionnaire chargé des transports (agent du Service mobile) d'Erbil à Kirkouk;
- e) Transfert d'un poste de chauffeur (agent local) de Bagdad à Bassorah.

Section de l'approvisionnement et des services

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2 partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel inter-national)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	1	-	-	1	7	-	8	-	17	-	25
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	1	-	-	1	7	-	8	-	17	-	25
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

254. La Section de l'approvisionnement et des services est principalement chargée de l'approvisionnement en toutes sortes de fournitures générales, de la gestion des contrats portant sur des services de sécurité, des services médicaux et des services d'information, et de la gestion des services essentiels (hébergement, restauration, eau en bouteille) et des services d'appui en matière de carburant fournis à la Mission. Elle est également chargée de prévoir l'ensemble des besoins en approvisionnement et appui, d'élaborer les budgets, d'émettre les demandes de fourniture de biens ou services, de passer les marchés, et d'assurer la réception, l'entreposage et la gestion des stocks ainsi que la livraison et la distribution des articles et du matériel requis par les divers sites de la MANUI. De surcroît, elle gère pour le compte de la Mission tous les contrats à court ou à long terme portant sur les services essentiels, les services de sécurité et les services d'information.

255. À Bagdad, la Section sera dirigée par le Chef des approvisionnements (P-4), secondé par un superviseur des contrats de restauration (agent du Service mobile), un assistant à l'approvisionnement (agent du Service mobile), un assistant aux entrepôts (agent du Service mobile), un assistant à la gestion des carburants (agent local) et quatre assistants à l'approvisionnement (agents locaux).

256. Au Koweït, la Section sera composée de deux groupes : le Groupe de l'approvisionnement général et le Groupe chargé de l'administration des contrats. Le Groupe de l'approvisionnement général comprend un fonctionnaire de l'approvisionnement (agent du Service mobile), un superviseur de la gestion et de l'administration du matériel (agent du Service mobile) et trois assistants aux fournitures (agents locaux). Le Groupe chargé de l'administration des contrats comprend deux assistants à l'administration de contrats (agents locaux), un assistant à la gestion des carburants (agent local) et un assistant administratif (agent local).

257. À Erbil, la Section sera dotée d'un assistant aux fournitures (agent du Service mobile) et de trois assistants aux fournitures (agents locaux).

258. À l'aéroport international de Bagdad, la Section disposera d'un assistant aux fournitures (agent du Service mobile) et d'un assistant à la gestion des carburants (agent local).

259. À Kirkouk, la Section sera dotée d'un assistant aux fournitures (agent local).

Modifications de l'organigramme de la Mission

260. À l'issue d'un examen des besoins en personnel de la Mission et d'une évaluation de la Section des approvisionnements et des services, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau d'effectifs :

a) Transfert d'un poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (agent du Service mobile) de Bagdad à Koweït;

b) Transfert d'un poste d'assistant à la gestion des carburants (agent local) d'Erbil à l'aéroport international de Bagdad.

Section des transports aériens

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2013	-	-	-	-	-	1	2	1	4	16	-	20	-	19	-	39
Effectif proposé pour 2014	-	-	-	-	-	1	2	1	4	16	-	20	-	19	-	39
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

261. Le Manuel des transports aériens du Département de l'appui aux missions donne des indications précises sur les fonctions, les rôles et les tâches devant être accomplis par la Section des transports aériens, et fournit des directives concernant le personnel qu'il estime nécessaire à leur exécution. Le plan d'aménagement de l'effectif décrit ci-après tient compte des règles et politiques du Département, tout en répondant aux besoins spécifiques de la Mission. Il s'agit notamment de veiller à ce que les fonctions de contrôle des mouvements restent intégrées aux opérations aériennes au sein de la Section des transports aériens, même si ces fonctions sont gérées par un spécialiste (hors classe) du contrôle des mouvements.

262. Il était prévu que, à compter de 2013, certaines opérations d'appui aérien menées à l'aéroport international de Bagdad ne seraient plus effectuées par l'intermédiaire du Centre d'appui diplomatique des autorités américaines mais le projet a été abandonné car, le concept des opérations de la Mission ayant été modifié, le personnel n'est plus transporté vers et depuis les lieux d'affectation désignés aux fins du congé de détente dans des appareils de la MANUI mais emprunte les vols commerciaux. Cela a entraîné une telle réduction du nombre de passagers internationaux que la création, à la Base de soutien de proximité de la

MANUI, d'un point d'entrée et de sortie réservé aux passagers internationaux, et notamment la mise en place par le pays hôte d'une équipe d'agents des douanes et de l'immigration, n'était plus justifiée. La Section des transports aériens doit donc maintenir un effectif suffisant pour fournir un appui en matière de transports aériens au Centre d'appui diplomatique de Bagdad et à la Base de soutien de proximité.

263. L'effectif de la Section devra être réorganisé afin de tirer le meilleur parti tant du personnel de la Section que des agents de piste contractuels qui assistent actuellement les transports aériens au Centre d'appui diplomatique de Bagdad et à la Base de soutien de proximité. Étant donné que des restrictions d'accès continuent d'empêcher la MANUI de recourir aux services d'Iraqiens au Centre d'appui diplomatique de Bagdad, qu'il s'agisse du personnel qu'elle a recruté sur le plan national ou de main-d'œuvre fournie par des sous-traitants, c'est le personnel de la Section des transports aériens recruté sur le plan international qui doit fournir tous les services d'appui aérien aux appareils de la MANUI volant à destination ou en provenance du Centre d'appui diplomatique.

264. On prévoit de regrouper certaines fonctions de gestion des opérations aériennes, y compris de centraliser toutes les activités de suivi des vols, au Centre de coordination opérationnel à Koweït. Cette mesure permettra au personnel chargé des opérations aériennes à la Base de soutien de proximité de se consacrer entièrement aux tâches de planification, d'information et de supervision relatives aux hélicoptères (y compris pour ce qui est des sous-traitants) et aux activités de piste.

265. Le Groupe de la gestion des aérodromes à l'aéroport international de Bagdad est dirigé par un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3), secondé par deux assistants aux opérations aériennes (1 agent du Service mobile et 1 agent local) et trois assistants au contrôle des mouvements (agents du Service mobile). Le Groupe sera chargé de superviser et/ou d'exécuter toutes les fonctions relatives à l'enregistrement des passagers, à l'arrivée et à la régulation des vols et à la manutention du fret aérien, et assurera directement celles relatives aux opérations de piste et à la sécurité, y compris l'approvisionnement en carburant, le chargement et le déchargement des appareils, le contrôle des véhicules et le stationnement des appareils, la gestion des risques liés aux débris d'objets étrangers et les autres fonctions relatives à la sécurité. Le personnel chargé des opérations aériennes effectuera en outre, selon que de besoin, des enquêtes et des inspections dans les aérodromes et les aires de pose d'hélicoptères dans la zone de la Mission, et continuera d'apporter son concours à la Direction de l'aviation civile iraquienne en matière de gestion et de développement des aéroports et du trafic aérien dans la mesure où ces questions concernent la MANUI.

266. Le Groupe des opérations aériennes de l'aéroport international de Bagdad sera dirigé par un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (agent du Service mobile), secondé par deux assistants aux opérations aériennes (1 agent du Service mobile et 1 agent local). Il sera chargé de la planification, de la coordination de la préparation et de la supervision de toutes les tâches relatives aux hélicoptères et supervisera les services d'hélicoptère fournis par des sociétés externes.

267. Pour répondre à la complexité croissante des opérations de contrôle des mouvements dans la région de Bagdad, un agent de la régulation des mouvements (agent du Service mobile) sera affecté à l'aéroport international de Bagdad, au sein du Groupe de la gestion de l'aérodrome, où il remplira les fonctions de chef du

contrôle des mouvements. En cette qualité, il sera chargé de tous les aspects du contrôle des mouvements aériens et terrestres des opérations, dans l'ensemble de la Mission. L'affectation du chef du contrôle des mouvements à l'aéroport international de Bagdad est due à l'utilisation de nouveaux modes de transport terrestres et aériens (vols commerciaux), qui ont entraîné des modifications du type et de l'ampleur des tâches confiées au personnel chargé du contrôle des mouvements dans la région de Bagdad.

268. À Bagdad, le quartier général de la Mission héberge un détachement chargé des mouvements aériens. Ce dernier bénéficiera de l'appui de six assistants au contrôle des mouvements (3 SM et 3 AL). Il appuiera et coordonnera tous les mouvements aériens et les déplacements en groupe par la route, lors des déplacements de personnel en direction ou en provenance de la Base de soutien de proximité, du Centre d'appui diplomatique de Bagdad et de l'aéroport commercial. Il assurera également la liaison avec le bureau de la MANUI chargé de gérer les relations avec le pays hôte en ce qui concerne les demandes d'autorisation d'importation, d'exportation ou de déplacement d'équipement appartenant aux Nations Unies en Iraq.

269. Le siège de la Section restera à Koweït, où le chef des transports aériens (P-4) et un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-3) superviseront toutes les activités ayant trait à l'administration, à la gestion des contrats, à l'assurance qualité et aux mouvements opérationnels exécutés par la Section.

270. Le Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité sera identique à ce qu'il était en 2013 et disposera d'un fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-2), d'un assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile) et d'un assistant au contrôle des mouvements (agent local).

271. Le Groupe du budget et de l'administration restera identique à ce qu'il était en 2013 et sera supervisé par un assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile), assisté de deux assistants au contrôle des mouvements (agents locaux).

272. Le contrôle des mouvements à l'échelle de la Mission, dont la planification des mouvements quotidiens et l'établissement du calendrier des opérations aériennes seront assurés par le Centre de coordination des mouvements, qui se chargera également du suivi des vols et de leur régulation au niveau local. Situé à Koweït, le Centre doit être en mesure de fonctionner 12 heures par jour, et occasionnellement 17. Il fonctionnera six jours par semaine et sera appuyé par un personnel travaillant en deux équipes, qui sera composé d'un assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile), d'un assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile), de deux assistants aux opérations aériennes (agents locaux) et de quatre assistants au contrôle des mouvements (agents locaux).

273. Le Groupe de fret est chargé de planifier et d'appuyer toutes les opérations de fret à destination, en provenance et à l'intérieur de la zone de la Mission. Le Groupe, qui relève du Chef du contrôle des mouvements, restera tel qu'il était en 2013. Ses fonctions seront exécutées par un assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) et trois assistants au contrôle des mouvements (agents locaux).

274. À Erbil, un détachement chargé des mouvements aériens, composé d'un assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) et de deux assistants au contrôle des mouvements (agents locaux), appuiera tous les

mouvements de passagers et de fret, aériens et terrestres, en direction et en provenance d'Erbil.

Modifications de l'organigramme de la Mission

275. La Section des transports aériens et la Section du contrôle des mouvements du Département de l'appui aux missions ont recommandé que des éléments de la Section des transports aériens soient restructurés. Conformément à ces recommandations, il est proposé :

- a) De renommer le Centre opérationnel pour les mouvements aériens « Groupe des opérations aériennes » de l'aéroport international de Bagdad;
- b) De transformer un poste de chef du contrôle des mouvements (P-3) à Koweït en poste de directeur des opérations aériennes (P-3);
- c) De transformer, au Groupe de la gestion des aéroports, un poste d'agent de la régulation des mouvements (agent du Service mobile) en poste de chef du contrôle des mouvements;
- d) De transférer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) du Groupe des opérations aériennes au Groupe de la gestion des aéroports;
- e) De transférer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) du Centre de la coordination des mouvements à Koweït au détachement chargé des mouvements aériens à Erbil;
- f) De transformer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent local) en poste d'assistant aux opérations aériennes (agent local) au Centre de la coordination des mouvements à Koweït;
- g) De transférer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent local) du détachement chargé des mouvements aériens à Kirkouk au Centre de la coordination des mouvements à Koweït;
- h) De transférer un poste de commis au contrôle des mouvements (agent local) à Amman au Centre de la coordination des mouvements à Koweït, où il serait transformé en poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent local);
- i) De transférer un poste d'assistant aux opérations aériennes (agent local) du Groupe de la gestion des aéroports à l'aéroport international de Bagdad au détachement chargé des mouvements aériens à Bagdad, où il serait transformé en poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent local).

IV. Analyse des ressources nécessaires

Tableau 6

Prévisions de dépenses détaillées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2012-2013			2014		Total 2013	Variation 2012-2013
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
I. Militaires et personnel de police							
1. Observateurs militaires	1 422,7	1 378,6	44,1	376,6	–	509,1	(132,5)
2. Contingents	27 501,6	23 490,1	4 011,5	11 051,7	–	12 014,1	(962,4)
3. Police civile	882,6	761,1	121,5	281,2	–	519,0	(237,8)
Total, catégorie I	29 806,9	25 629,8	4 177,1	11 709,5	–	13 042,2	(1 332,7)
II. Personnel civil							
1. Personnel recruté sur le plan international	114 591,8	133 429,0	(18 837,2)	51 070,7	–	50 183,4	887,3
2. Personnel recruté sur le plan national	35 665,4	42 187,5	(6 522,1)	19 085,1	–	17 615,9	1 469,2
Total, catégorie II	150 257,2	175 616,5	(25 359,3)	70 155,8	–	67 799,3	2 356,5
III. Dépenses opérationnelles							
1. Consultants	969,9	627,7	342,2	332,9	–	501,8	(168,9)
2. Voyages	4 942,8	4 924,7	18,1	1 986,2	–	2 508,3	(522,1)
3. Installations et infrastructures	30 877,3	23 926,5	6 950,8	11 995,4	1 003,0	13 680,5	(1 685,1)
4. Transports terrestres	3 122,7	2 574,7	548,0	1 615,8	111,4	1 370,8	245,0
5. Transports aériens	43 992,6	42 481,7	1 510,9	17 777,4	25,0	18 448,7	(671,3)
6. Communications	9 996,3	9 380,8	615,5	4 322,4	288,1	4 418,8	(96,4)
7. Informatique	3 999,9	3 999,5	0,4	1 941,3	–	1 875,6	65,7
8. Santé	1 990,9	806,3	1 184,6	757,5	51,8	803,2	(45,7)
9. Matériel spécial	5,9	–	5,9	–	–	5,9	(5,9)
10. Fournitures, services et matériel divers	32 316,2	22 408,7	9 907,5	15 714,9	188,0	16 239,6	(524,7)
11. Projets à effet rapide	1 800,2	1 701,9	98,3	500,0	–	1 000,0	(500,0)
Total, catégorie III	134 014,7	112 832,5	21 182,2	56 943,8	1 667,3	60 853,2	(3 909,4)
Total (montants nets)	314 078,8	314 078,8	–	138 809,1	1 667,3	141 694,7	(2 885,6)

A. Militaires et personnel de police

(11 709 500 dollars)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Observateurs militaires	1 422,7	1 378,6	44,1	376,6	509,1	(132,5)

276. Le montant demandé (376 600 dollars) permettrait de couvrir le déploiement de sept conseillers militaires, et notamment les dépenses suivantes :

a) Indemnité de subsistance (missions) aux taux standard, soit 40 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et 37 dollars par la suite, pour Bagdad, et 34 dollars (pendant et après les 30 premiers jours), pour Kirkouk (88 000 dollars);

b) Frais (de déploiement et de rapatriement), estimés à 5 000 dollars par aller-retour et par personne, sept voyages étant prévus (35 000 dollars);

c) Indemnité d'habillement, au taux standard de 200 dollars par personne et par an, pour sept conseillers militaires (1 400 dollars);

d) Indemnité en cas de décès ou d'invalidité, au taux standard applicable aux effectifs militaires de moins de 100 hommes (40 000 dollars);

e) Services d'appui logistique et systèmes de survie, au taux journalier applicable à Bagdad (151 dollars pour l'hébergement, les repas et l'eau) et à Kirkouk (35 dollars pour les repas et l'eau) (212 200 dollars).

277. La diminution des ressources demandées pour 2014 par rapport aux crédits ouverts pour 2013, s'explique essentiellement par la réduction de l'indemnité de subsistance (missions), qui est due à la fourniture de services d'appui logistique et de systèmes de survie. L'indemnité de subsistance (missions) est passée, pour Bagdad, de 115 dollars à 40 dollars pendant les 30 premiers jours, et de 106 dollars à 37 dollars au-delà des 30 premiers jours et, pour le reste de l'Iraq, de 97 dollars à 37 dollars (pendant et après les 30 premiers jours). Cette diminution est compensée en partie par une augmentation des dépenses prévues pour le déploiement de conseillers militaires, dont le nombre devrait passer de cinq en 2013 à sept en 2014 en raison des besoins opérationnels liés aux élections de 2014.

278. La sous-utilisation des crédits inscrits au budget pour 2012-2013 s'explique essentiellement par le fait que les montants prévus au titre de l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité n'ont jusqu'à présent pas été utilisés et il n'est pas prévu qu'ils le soient pendant le restant de l'exercice.

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Contingents	27 501,6	23 490,1	4 011,5	11 051,7	12 014,1	(962,4)

279. Le montant de 11 051 700 dollars permettrait de financer le déploiement d'un effectif moyen autorisé de 272 gardes des Nations Unies, et notamment les dépenses suivantes :

a) Remboursement aux gouvernements du coût des contingents au taux standard de 1 028 dollars par personne et par mois, pour tous les gardes (3 593 700 dollars);

b) Frais de déploiement et de rapatriement, estimés à 8 000 dollars par aller et retour et par personne pour 195 gardes fidjiens, et à 4 800 dollars pour 77 gardes népalais (1 929 600 dollars);

c) Indemnité de permission, au taux standard de 10,50 dollars par jour pendant 15 jours, deux fois par an, pour les 272 gardes (85 700 dollars);

d) Indemnité journalière, au taux standard de 1,28 dollar pendant 99 280 jours-homme (120 700 dollars);

e) Indemnité en cas de décès ou d'invalidité, au taux standard pour un effectif militaire de 101 à 1 000 hommes (108 800 dollars);

f) Services d'appui logistique et systèmes de survie, au taux journalier applicable à Bagdad (163 dollars pour le logement, les repas, la collation de minuit et l'eau), à l'aéroport international de Bagdad (39 dollars pour les repas, la collation de minuit et l'eau), à Kirkouk (41,50 dollars pour les repas, la collation de minuit et l'eau), et à Erbil (42 dollars pour les repas et l'eau) (5 204 500 dollars);

g) Remboursement aux gouvernements du coût du matériel appartenant aux contingents (matériel majeur) fourni dans le cadre d'un accord de location avec services, conformément aux mémorandums conclus (8 700 dollars).

280. La diminution des ressources demandées pour 2014 par rapport aux crédits ouverts pour 2013 s'explique essentiellement par la réduction du taux journalier des services d'appui logistique et systèmes de survie, qui est passé de 180 dollars à 163 dollars (pour le logement, les repas, la collation de minuit et l'eau) à Bagdad, de 49 dollars à 39 dollars (pour les repas, la collation de minuit et l'eau) à l'aéroport international de Bagdad, et de 49 dollars à 41,50 dollars (pour les repas, la collation de minuit et l'eau) à Kirkouk, ainsi que par la reconfiguration du déploiement des contingents, 15 groupes de gardes des Nations Unies opérant dorénavant à partir du complexe de la MANUI à Erbil alors que les dépenses leur correspondant avaient initialement été calculées au taux appliqué à Bagdad.

281. La sous-utilisation de crédits pour 2012-2013 s'explique essentiellement par des retards de déploiement, 351 gardes ayant été déployés à Bassorah et à Kirkouk en 2012 (contre un effectif autorisé de 428), et 266 autres ayant été déployés à Kirkouk en 2013 (contre un effectif autorisé de 272), ce qui a entraîné une sous-utilisation des crédits ouverts au titre du remboursement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents ainsi qu'au titre des frais de déploiement, de relève et de rapatriement. La sous-utilisation des crédits s'explique également par le fait que les montants prévus au titre de l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité, n'ont jusqu'à présent pas été utilisés et il n'est pas prévu qu'ils le soient pendant le restant de l'exercice.

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Police des Nations Unies	882,6	761,1	121,5	281,2	519,0	(237,8)

282. Le montant demandé (281 200 dollars) couvrirait le déploiement en moyenne de cinq conseillers de la Police des Nations Unies (effectif autorisé : 6; taux de vacance de postes : 17 %), et notamment les dépenses suivantes :

a) Indemnité de subsistance (missions) au taux standard, soit 40 dollars par jour les 30 premiers jours à Bagdad et 37 dollars par la suite (67 900 dollars);

b) Frais de déploiement et de rapatriement, pour cinq conseillers de la Police des Nations Unies, estimés à 3 000 dollars par aller et retour et par personne (15 000 dollars);

c) Indemnité d'habillement, au taux standard de 200 dollars par personne et par an (1 000 dollars);

d) Indemnité en cas de décès ou d'invalidité, au taux standard pour un effectif militaire de moins de 100 hommes (40 000 dollars);

e) Services d'appui logistique et systèmes de survie, au taux journalier applicable à Bagdad (126 dollars pour l'hébergement, les repas et l'eau) (157 300 dollars).

283. La diminution des ressources demandées pour 2014 par rapport aux crédits ouverts en 2013 s'explique essentiellement par la diminution de l'indemnité de subsistance (missions), du fait de la fourniture de services d'appui logistique et systèmes de survie, cette indemnité étant passée de 115 dollars à 40 dollars pour les premiers 30 jours à Bagdad et de 106 dollars à 37 dollars au-delà des 30 jours. La diminution des ressources demandées s'explique également par la diminution du taux journalier applicable aux services d'appui logistique et systèmes de survie à Bagdad, qui est passé de 148 dollars à 126 dollars (pour le logement, les repas et l'eau).

284. La sous-utilisation de crédits pour 2012-2013 s'explique essentiellement par le fait que les dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) ont été moins élevées que prévu, seuls quatre conseillers pour les questions de police ayant été déployés sur les cinq prévus en 2013, et par un solde inutilisé au titre de l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité, dû au fait que les montants prévus à cette rubrique n'ont pas été déboursés et il n'est pas prévu qu'ils le soient pendant l'exercice.

B. Personnel civil

(70 155 800 dollars)

	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses 2012-2013	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Montants nécessaires pour 2014	Montants nécessaires pour 2013	Variation 2013-2014
Personnel recruté sur le plan international	114 591,8	133 429,0	(18 837,2)	51 070,7	50 183,4	887,3

285. Le montant demandé (51 070 700 dollars) permettrait de couvrir les traitements (33 413 600 dollars) et les dépenses communes de personnel (12 604 100 dollars) pour un effectif de 399 personnes recrutées sur le plan international (175 administrateurs et 224 SM), ainsi que la prime de danger au taux établi de 1 600 dollars par mois et par personne pour un effectif de 319 personnes (5 053 000 dollars). Un taux de vacance de poste de 10 % a été retenu pour le calcul du montant estimatif des dépenses pour 2014.

286. L'augmentation des ressources demandées pour 2014 par rapport aux crédits ouverts pour 2013 s'explique essentiellement par la hausse du montant demandé au titre des dépenses communes de personnel, compte tenu des dépenses observées par le passé et par l'inscription à cette rubrique du coût des billets pour les congés de détente depuis que les vols pour Amman ont été annulés. Un taux équivalent à 55,3 % des traitements a été retenu pour calculer les dépenses communes de personnel pour 2014, compte tenu des dépenses observées par le passé (contre un taux de 52,5 % en 2013).

287. Le dépassement de crédits prévu pour 2012-2013 s'explique essentiellement par un taux de vacance de postes inférieur à celui retenu pour l'établissement du budget (le taux effectif en 2012 s'établissant à 15 % au lieu des 20 % prévus, et le taux estimatif pour 2013 à 9 % au lieu des 10 % prévus); par des dépenses communes de personnel supérieures aux prévisions en raison du déploiement de personnel supplémentaire en Iraq au cours de 2012-2013, par une augmentation du taux de la prime de danger, qui est passée de 1 365 dollars à 1 600 dollars en 2012 pour tous les sites en Iraq dans lesquels elle s'applique; et par une indemnité de poste, plus élevée que prévu (46,6 % en 2012 et 2013, contre 45 % prévus en 2012).

	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses 2012-2013	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Montants nécessaires pour 2014	Montants nécessaires pour 2013	Variation 2013-2014
Personnel recruté sur le plan national	35 665,4	42 187,5	(6 522,1)	19 085,1	17 615,9	1 469,2

288. Le montant demandé (19 085 100 dollars) permettrait de couvrir les traitements (13 792 200 dollars) et les dépenses communes de personnel (3 256 800 dollars) pour un effectif de 557 fonctionnaires recrutés sur le plan national (91 administrateurs et 466 AL), la prime de danger pour 72 administrateurs recrutés sur le plan national et 264 agents locaux au taux de 585 dollars par mois et par personne (1 961 100 dollars) et les heures supplémentaires prévues (75 000

dollars). Les prévisions de dépenses pour 2014 ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 20 % pour les administrateurs et de 16 % pour les agents locaux.

289. L'augmentation des ressources demandées pour 2014 par rapport aux crédits prévus pour 2013 s'explique essentiellement par l'utilisation des barèmes des traitements les plus récents; l'application d'un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions pour les agents locaux (16 % pour les sept premiers mois de 2013, contre un taux de 20 % inscrit au budget), et par l'augmentation de la prime de danger, qui est passée de 440 dollars pour les administrateurs et de 406 dollars pour les agents locaux en 2013 à 585 dollars en 2014, conformément au taux établi par la Commission de la fonction publique internationale, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013.

290. Le dépassement des crédits prévus pour 2012-2013 s'explique essentiellement par des taux de vacance de postes inférieurs aux prévisions (en 2012, le taux réel de vacance de postes pour les administrateurs était de 15 % contre un taux prévu de 35 %, le taux prévu pour 2013 pour les agents locaux est de 13 %, contre 20 % inscrits au budget), ainsi que par la hausse du taux de la prime de danger, qui est passé à 585 dollars en janvier 2013, alors que les montants inscrits au budget pour 2013 étaient de 440 dollars pour les administrateurs et de 406 dollars pour les agents locaux.

C. Dépenses opérationnelles

(56 943 800 dollars)

	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses 2012-2013	Écart : solde inutilisé (dépassement)	Montants nécessaires pour 2014	Montants nécessaires pour 2013	Variation 2013-2014
Consultants	969,9	627,7	342,2	332,9	501,8	(168,9)

291. Le montant demandé (332 900 dollars) permettrait de couvrir les honoraires et les frais de voyage des consultants, pour les services suivants : a) appui ciblé et thématique visant à répondre aux besoins de la MANUI en matière d'information et d'analyse (2 consultants pendant 1 mois) (26 400 dollars); b) coexistence nationale/appui à la médiation (1 consultant pendant 1 mois) (12 200 dollars); c) coexistence nationale/analyse des conflits (1 consultant pendant 1 mois) (12 200 dollars); d) coexistence nationale/appui à la réforme législative et judiciaire (1 consultant pendant 1 mois) (12 200 dollars); e) coexistence nationale/frontières internes contestées – facilitation de la tenue d'élections à Kirkouk (1 consultant pendant 1 mois) (12 200 dollars); f) coexistence nationale/frontières internes contestées – analyse des différends pour ce qui concerne les mesures de confiance, y compris les dispositifs de partage du pouvoir (1 consultant pendant 1 mois) (12 200 dollars); g) coexistence nationale/appui au processus législatif en vue de l'adoption de la loi sur les minorités (1 consultant pendant 1 mois) (12 200 dollars); h) appui dans les domaines constitutionnel et juridique en vue de l'adoption de la loi relative aux hydrocarbures (2 consultants pendant 1 mois) (15 000 dollars); i) appui dans les domaines constitutionnel et juridique/en vue de la création du Conseil fédéral (1 consultant pendant 1 mois), (12 200 dollars). Par ailleurs, des provisions

ont été constituées afin de s'assurer les services de consultants pour dispenser des formations dans les domaines opérationnels et administratifs et en matière de sécurité (206 100 dollars).

292. La diminution du montant demandé pour 2014 par rapport aux crédits ouverts pour 2013 s'explique essentiellement par la baisse du montant prévu au titre des consultants (autres que les formateurs), contrebalancée en partie par une augmentation des ressources demandées au titre des formateurs due à une hausse du nombre de personnes devant recevoir une formation dans la zone de la Mission.

293. La sous-utilisation des crédits prévus pour 2012-2013 s'explique essentiellement par la difficulté de trouver des consultants qualifiés, ce qui a entraîné la non-utilisation des sommes inscrites au budget au titre de certains services de consultants ainsi que par des frais de formation moins élevés que prévus grâce au recours à des formateurs internes à l'Organisation.

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Voyages	4 942,8	4 924,7	18,1	1 986,2	2 508,3	(52,1)

294. Le montant demandé (1 986 200 dollars) permettrait de couvrir les dépenses afférentes aux voyages (billets d'avion, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée) pour : le Représentant spécial du Secrétaire général (participation à des réunions et consultations à New York, en Europe et dans des capitales de pays du Moyen-Orient) (235 700 dollars); le Bureau du Chef de cabinet (135 400 dollars); le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques (143 100 dollars); les équipes d'assistance électorale (45 600 dollars); les fonctionnaires du Bureau des affaires politiques (72 400 dollars); le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires humanitaires (34 300 dollars); la Division des droits de l'homme (14 700 dollars); la Section de l'information (45 100 dollars); le Bureau du Chef de l'appui à la mission (70 500 dollars); le Bureau du Chef des services administratifs (41 000 dollars); le Bureau du Chef des services techniques (74 600 dollars); le Service médical (44 700 dollars); ainsi que de financer les déplacements dans la zone de la Mission (personnel se rendant en Iraq, à Koweït, à Amman, en République islamique d'Iran et à Bassorah) (384 100 dollars).

295. Un montant de 645 000 dollars est en outre demandé pour financer les voyages à destination de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), d'Entebbe, des sites de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ou d'autres lieux de formation aux fins de stages portant sur tous les aspects administratifs, sur la sécurité et sur certains domaines opérationnels (par exemple la médiation, la gouvernance locale, le règlement des conflits et la négociation).

296. La diminution des ressources demandées pour 2014, par rapport à celles demandées pour 2013, s'explique essentiellement par la baisse des dépenses prévues au titre des voyages dans la zone de la Mission, le personnel de celle-ci étant de plus en plus souvent déployé en Iraq.

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Installations et infrastructures	30 877,3	23 926,5	6 950,8	11 995,4	13 680,5	(1 685,1)

297. Le montant demandé (11 995 400 dollars), qui permettrait de financer les installations et infrastructures, serait réparti comme suit :

- a) Achat d'installations et infrastructures diverses, principalement de lampes photovoltaïques (150 200 dollars);
- b) Remplacement de matériel électrique (34 500 dollars);
- c) Achat et remplacement de matériel de réfrigération (14 500 dollars);
- d) Remplacement de citernes à eau et de fosses septiques (13 800 dollars);
- e) Remplacement de matériel d'hébergement (climatiseurs, cadres de lit, matelas et armoires) pour cause d'usure normale (386 100 dollars);
- f) Achat d'outils et remplacement de réservoirs et pompes à carburant (103 500 dollars);
- g) Remplacement du mobilier de bureau usagé (bureaux, chaises et meubles de classement) (130 900 dollars) du fait d'une usure normale;
- h) Achat et remplacement de matériel de bureau (photocopieuses, projecteurs et machines servant à fabriquer les cartes d'identité) (75 000 dollars);
- i) Achat et remplacement de matériel de sûreté et de sécurité (miroirs d'inspection de véhicules, munitions, système de contrôle de l'accès aux locaux de l'ONU, système de diffusion audio et système de télévision en circuit fermé) (659 400 dollars);
- j) Achat de matériel de lutte contre les incendies, (pompes de lutte contre les incendies, systèmes de lutte contre l'incendie, matériel de désincarcération, manches d'incendie et appareils de manèment des tuyaux) pour installation à Bagdad, à l'aéroport international de Bagdad et dans les bureaux de Kirkouk (157 600 dollars);
- k) Location de locaux à Amman, Téhéran et Bassorah, et d'installations de conférences dans l'ensemble de la zone de la Mission (431 200 dollars);
- l) Services de distribution (eau et électricité, etc.) (564 800 dollars);
- m) Services d'entretien divers pour les systèmes de télévision en circuit fermé, les systèmes de diffusion audio, les photocopieuses, les systèmes de contrôle de l'accès aux locaux de l'ONU et les services par satellites, et contrats de louage de services d'entretien des installations, de la plomberie, des circuits électriques, des climatiseurs et des appareils de chauffage, des groupes électrogènes, des systèmes de purification de l'eau et de traitement des déchets et des systèmes d'analyse de l'eau (4 764 400 dollars);
- n) Services et personnel de sécurité (37 gardes au Koweït à un coût estimatif de 288 600 dollars par an, et 13 gardes à Erbil à un coût estimatif de 252 700 dollars par an) (541 300 dollars);

o) Aménagement et rénovation des installations de la MANUI, principalement pour améliorer la sécurité dans divers sites de la Mission à Bagdad, Erbil et Kirkouk (580 000 dollars);

p) Services de construction pour répondre aux normes de sécurité en vigueur sur les sites de la Mission à Bagdad et à Kirkouk (50 000 dollars);

q) Papeterie et fournitures de bureau sur la base de 29 dollars par personne et par mois pour un effectif moyen de 705 personnes, en tenant compte des taux de vacance de postes (245 300 dollars);

r) Pièces de rechange et fournitures pour les climatiseurs, les générateurs, les systèmes de traitement des eaux usées et les systèmes d'approvisionnement en eau (424 400 dollars);

s) Fournitures d'entretien (matériel électrique, matériaux de construction, de charpenterie et de plomberie, et peinture, vernis, produits chimiques et autres matériaux de protection) (210 000 dollars);

t) Fournitures pour la défense des périmètres (filets de camouflage pour les postes de sécurité et de contrôle et les miradors, sable et sacs à sable pour protéger les installations de sécurité, profils métalliques pour renforcement de la sécurité, pièces pour barrières de sécurité automobile afin d'en assurer le bon fonctionnement) (155 300 dollars);

u) Carburant pour groupes électrogènes, à raison de 2 594 500 litres à 0,80 dollar le litre en Iraq et 0,33 dollars le litre au Koweït, plus 7 % pour les lubrifiants (2 219 100 dollars);

v) Fournitures sanitaires et articles de nettoyage (84 100 dollars).

298. La diminution des ressources demandées pour 2014 par rapport à celles prévues pour 2013 s'explique essentiellement par la diminution de la demande de carburant pour groupes électrogènes à Bagdad, résultant d'une meilleure alimentation électrique de la municipalité et de l'installation de générateurs plus efficaces à Kirkouk; la diminution des besoins en services d'aménagement, de rénovation et de construction du fait de l'achèvement de la plupart des travaux de rénovation à Kirkouk, à Erbil et à l'aéroport international de Bagdad; le fait que la quasi-totalité des travaux de rénovation, d'aménagement et de construction sera désormais financée par le Fonds d'affectation spéciale; et la baisse du montant des ressources demandées au titre de l'achat et du remplacement de matériel. Cette diminution est contrebalancée en partie par une augmentation des crédits prévus au titre des services d'entretien, due au fait que la MANUI compte de plus en plus d'installations.

299. La sous-utilisation des crédits pour 2012-2013 s'explique essentiellement par la baisse des dépenses afférentes aux services de sécurité, due au fait que l'on ne fait plus appel à des chiens détecteurs d'explosifs, les dépenses afférentes au combustible pour générateurs sont moins élevées en raison d'une meilleure alimentation en électricité à Bagdad et à Erbil en 2013, et les dépenses relatives à l'achat des fournitures pour la défense des périmètres sont moins élevées que prévu étant donné qu'il n'a pas été besoin d'acheter de filets de camouflage pour le complexe de Kirkouk, désormais doté de locaux d'hébergement en dur.

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Transports terrestres	3 122,7	2 574,7	548,0	1 615,8	1 370,8	245,0

300. Le montant demandé (1 615 800 dollars) permettrait de couvrir :

a) L'achat de deux véhicules utilitaires supplémentaires nécessaires au transport de marchandises, et le remplacement de deux bus de capacité moyenne et d'un véhicule de transport logistique de capacité moyenne qui sont en fin de vie utile (362 300 dollars);

b) L'achat et le remplacement de matériel pour les ateliers de réparation de véhicules (53 900 dollars);

c) Le coût de la location de dépanneuses, de chariots élévateurs à fourche lourds et de camions (60 400 dollars);

d) Le coût des services de réparation et d'entretien des véhicules (257 200 dollars);

e) Les primes d'assurance responsabilité (141 200 dollars) pour 348 véhicules à raison de 13,80 dollars par mois et par véhicule, et 12 unités de matériel d'équipement mobile à raison de 4,20 dollars par mois et par unité (assurance tous pays) (58 400 dollars), et pour 360 véhicules à raison de 19,20 dollars par mois et par véhicule (assurance locale) (82 800 dollars);

f) L'achat de pièces de rechange et fournitures pour les véhicules de la Mission à Bagdad, Erbil et Koweït (277 600 dollars);

g) L'achat de carburant et de gazole, sur la base d'une consommation estimée à 542 500 litres, à raison de 0,776 dollars le litre en moyenne, plus 10 % pour les huiles et lubrifiants (463 200 dollars).

301. Les ressources nécessaires pour 2014 sont globalement plus élevées que celles demandées pour 2013 principalement du fait de l'achat prévu de cinq véhicules, alors qu'aucun achat de véhicule n'était proposé en 2013. Cette augmentation est en partie compensée par des prévisions de dépenses moins importantes au titre de la location de véhicules, du fait de la diminution des besoins en la matière pour 2014, ainsi qu'au titre de l'assurance responsabilité, en raison de la réduction du parc de véhicules à Amman, où le coût annuel des primes d'assurance est plus élevé.

302. La sous-utilisation anticipée des crédits ouverts pour l'exercice 2012-2013 s'explique par l'achat d'un nombre de véhicules moins important que prévu dans le budget de 2012, dans la mesure où certains véhicules n'étaient plus nécessaires à la suite de la compression des effectifs du bureau d'Amman en 2012 et du remaniement du concept des opérations à Bassorah. En outre, les montants engagés au titre de l'assurance et du carburant pour les véhicules sont inférieurs à ceux inscrits au budget du fait de la compression des effectifs du bureau d'Amman, l'assurance et le carburant coûtant moins cher en Iraq qu'à Amman.

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Transports aériens	43 992,6	42 481,7	1 510,9	17 777,4	18 448,7	(671,3)

303. Le montant demandé (17 777 400 dollars) permettrait de couvrir :

- a) L'achat de cinq conteneurs d'aéroport (25 000 dollars);
- b) Les redevances de navigation (12 000 dollars);
- c) Les redevances d'atterrissage et de manutention au sol (301 500 dollars);
- d) Les indemnités de subsistance des équipages (8 500 dollars);
- e) L'achat de carburant pour la flotte d'avions et d'hélicoptères, sur la base d'une consommation estimative de 1 562 500 litres, à raison de 1,34 dollar le litre (2 093 800 dollars);
- f) L'assurance responsabilité pour un avion et deux hélicoptères (26 100 dollars).

304. Le montant demandé permettrait également de couvrir les frais d'affrètement et d'exploitation d'un avion (4 500 000 dollars) qui correspondent aux coûts garantis de la flotte (3 180 000 dollars) et au coût d'une utilisation évaluée à 1 200 heures de vol, à raison de 1 200 dollars l'heure, ainsi que les frais d'affrètement et d'exploitation de deux hélicoptères loués à des sociétés privées (10 810 500 dollars), qui correspondent aux coûts garantis de la flotte (3 610 500 dollars) et au coût d'une utilisation évaluée 1 200 heures de vol, à raison de 6 000 dollars l'heure.

305. Les ressources nécessaires pour 2014 sont moindres que celles demandées pour 2013 principalement du fait de la réduction : des coûts et des besoins afférents à l'utilisateur des avions; des dépenses prévues au titre des matériels et fournitures, l'obligation d'utiliser des fusées éclairantes pour les hélicoptères ayant été supprimée à l'issue d'un examen des besoins en matière de sécurité; et des dépenses prévues au titre des redevances d'atterrissage et de manutention au sol du fait de l'interruption des vols à destination d'Amman. Les ressources demandées au titre des avions sont moins importantes du fait de l'interruption des vols à destination d'Amman, d'un changement de catégorie des avions utilisés (avions légers à la place de moyens-porteurs), lequel s'est traduit par une baisse des coûts garantis de la flotte (de 4,8 millions de dollars en 2013 à 3,2 millions de dollars en 2014), et de la baisse du nombre d'heures de vol (de 1 600 en 2013 à 1 100 en 2014). Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des coûts et des besoins afférents à l'utilisation des hélicoptères, du fait d'une hausse du coût réel de l'affrètement des hélicoptères de grande capacité négocié en 2013. Les hélicoptères de grande capacité permettent à la Mission de n'utiliser les avions que pour les déplacements régionaux.

306. Le solde inutilisé prévu pour l'exercice biennal 2012-2013 s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne : les avions et le carburant, du fait de l'interruption des vols à destination d'Amman depuis juin 2013; le nombre d'heures de vol des hélicoptères, les trajets en provenance ou en direction des aéroports étant davantage effectués par voie

terrestre; et l'utilisation de fusées éclairantes pour les appareils, à la suite d'un examen des besoins en matière de sécurité.

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Communications	9 996,3	9 380,8	615,5	4 322,4	4 418,8	(96,4)

307. Le montant demandé (4 322 400 dollars) permettrait de couvrir :

a) L'achat de radios VHF/UHF mobiles ou portatives, de téléphones IP, de filtres coupe-bande, d'antennes et d'appareils de localisation de véhicules, et le remplacement de liaisons hertziennes VHF/UHF, d'émetteurs-récepteurs HF, de modems satellites et de matériel vidéo (653 900 dollars);

b) Le coût des communications par réseaux commerciaux, y compris la location d'un répéteur de satellite, les services de connexion à Internet, les lignes de communication avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), la connexion avec Valence (Espagne), la téléphonie mobile, fixe ou par satellite, et les services de localisation de véhicules (2 660 000 dollars);

c) Le coût des services d'appui aux communications, y compris la visioconférence, les services avancés fournis par Cisco, les services de techniciens locaux, le câblage et la réseautique à fibre optique, les services avancés fournis par Motorola et le réseau filaire et sans fil de téléphonie, à raison de 25 dollars par an et par poste téléphonique (1 200 postes) (680 300 dollars);

d) Le coût des pièces de rechange et du petit matériel de communication, inscrit au budget pour une valeur égale à 1,2 % de la valeur d'inventaire du matériel de communication (198 200 dollars);

e) Le coût des services d'information (activités de sensibilisation et campagnes d'information, production de supports d'information et de promotion, et services de production et de diffusion de programmes télévisés) (130 000 dollars).

308. Les ressources nécessaires pour 2014 sont moindres que celles demandées pour 2013 principalement du fait de la diminution des dépenses prévues au titre des communications par réseaux commerciaux, des pièces de rechange et du petit matériel et des services d'appui. La différence est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre de l'achat et du remplacement de matériel. Les ressources demandées au titre des communications par réseaux commerciaux sont moindres principalement du fait de la baisse du coût des services de téléphonie par satellite, des services du réseau satellitaire mondial à large bande, des services relatifs aux lignes Internet ou téléphoniques, de la connexion à Internet dans les sites de la Mission en Iraq, de la connexion à fibre optique entre Koweït et Valence et de la connexion à Internet pour le système de localisation de véhicules. Les ressources demandées au titre des services d'appui aux communications sont moindres principalement du fait de la baisse du coût des services de câblage à fibre optique et de répéteur, sur la base des taux en vigueur. Ces diminutions sont en partie contrebalancées par les ressources demandées au titre du remplacement des radios analogiques, qui seront comptabilisées en pertes, en vue d'achever la mise en place du système de radio numérique de la Mission.

309. Le solde inutilisé anticipé pour l'exercice biennal 2012-2013 s'explique principalement par des dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne les services d'appui aux communications par visioconférence, les services relatifs aux mâts d'antenne et les pièces de rechange.

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Informatique	3 999,9	3 999,5	0,4	1 941,3	1 875,6	65,7

310. Le montant demandé (1 941 300 dollars) permettrait de couvrir :

a) Le remplacement d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables, de moniteurs, de serveurs, de commutateurs et de routeurs de réseau, de pare-feux de réseau et de matériel divers (410 600 dollars);

b) Le renouvellement des licences relatives aux logiciels existants (418 800 dollars);

c) Le coût des services centraux d'appui informatique et de stockage des données (648 800 dollars);

d) Le coût des licences et des redevances relatives aux licences gérées au niveau central (230 600 dollars);

e) Le coût des pièces de rechange et du petit matériel informatiques, évalué à 1,8 % de la valeur d'inventaire du matériel informatique (232 500 dollars);

311. Les ressources nécessaires pour 2014 sont plus importantes que celles demandées pour 2013 principalement du fait de l'augmentation des dépenses prévues au titre des services informatiques correspondant à l'appui technique de premier, deuxième et troisième niveaux destiné à la mise à niveau et à la mise à jour des logiciels et des applications, sur la base d'un coût de 320 dollars par ordinateur, y compris la Field Support Suite (18 modules) facilitant la mise en service d'Umoja, et aux services d'appui centralisés fournis par le Bureau de l'informatique et des communications pour un coût de 75 dollars par ordinateur. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des ressources demandées au titre de l'achat et du remplacement de matériel informatique, de licences, redevances et services relatifs aux logiciels et de pièces de rechange.

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Matériel médical	1 990,9	806,3	1 184,6	757,5	803,2	(45,7)

312. Le montant demandé (757 500 dollars) permettrait de couvrir l'achat d'un appareil de radiographie numérique pour le dispensaire de niveau 1 de la MANUI à Bagdad (51 800 dollars), le coût des services médicaux, y compris les services sanitaires aériens et l'hospitalisation du personnel militaire et de police dans des hôpitaux autres que ceux de la Mission (252 200 dollars), et l'achat de médicaments et d'articles médicaux (453 500 dollars).

313. Les ressources nécessaires pour 2014 sont moindres que celles demandées pour 2013 principalement du fait de la diminution des dépenses prévues au titre des services médicaux, dans la mesure où, compte tenu des tendances observées dans le passé, le nombre prévu d'évacuations sanitaires aériennes a été ramené de cinq à trois par an.

314. Le solde inutilisé anticipé pour l'exercice biennal 2012-2013 s'explique principalement par des coûts et des besoins inférieurs aux prévisions en ce qui concerne les médicaments et articles médicaux, les services d'évacuation sanitaire aérienne et le matériel médical destiné au nouveau dispensaire de niveau I, à Kirkouk.

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Matériel spécial	5,9	–	5,9	–	5,9	(5,9)

315. Le solde inutilisé anticipé pour l'exercice biennal 2012-2013 s'explique par le fait que le remplacement de jumelles, dont le coût avait été inscrit au budget, n'a pas été nécessaire.

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Fournitures, services et matériel divers	32 316,2	22 408,7	9 907,5	15 714,9	16 239,6	(524,7)

316. Le montant demandé (15 714 900 dollars) permettrait de couvrir :

- a) L'achat d'équipements de conditionnement physique pour les sites de la Mission en Iraq (206 400 dollars);
- b) Les frais de détente et de loisirs des groupes de gardes des Nations Unies, des conseillers militaires et du personnel civil (79 100 dollars);
- c) Le coût de l'abonnement à des journaux locaux à Koweït, Bagdad, Kirkouk et Erbil et aux services de diverses agences de presse, ainsi que des services de publicité pour les annonces de vacance de poste (84 000 dollars);
- d) Les frais relatifs aux uniformes des agents de sécurité, à raison de 1 100 dollars par an et par personne, et aux accessoires d'uniforme des conseillers militaires, des gardes des Nations Unies et des agents de la Police des Nations Unies, à raison de 40 dollars par an et par personne (fret compris) (86 800 dollars);
- e) Les frais relatifs aux tenues de protection, y compris les tenues de protection balistique (124 400 dollars);
- f) Les honoraires et le coût des fournitures et services relatifs aux stages de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité et à diverses formations techniques, administratives ou de fond (871 800 dollars);

317. Le montant demandé permettrait également de couvrir les dépenses de représentation (50 000 dollars), les frais d'assurance IARD (50 000 dollars), les frais bancaires (60 000 dollars), les frais divers (8 900 dollars), le fret (609 000 dollars) et

le coût d'autres services tels que le nettoyage et l'entretien des bâtiments (2 017 100 dollars), l'entretien des équipements de conditionnement physique (28 000 dollars), le blanchissage (207 800 dollars), l'évacuation des eaux usées (213 700 dollars), l'enlèvement des ordures et la lutte phytosanitaire (334 600 dollars) et les services de messagerie (72 000 dollars).

318. Le montant demandé permettrait en outre de couvrir le coût des services relatifs à l'hébergement, aux repas et à l'eau fournis au personnel civil, comme suit : hébergement, trois repas et eau pour le personnel recruté sur le plan international à Bagdad, à raison de 126 dollars par personne et par jour; déjeuner et eau pour le personnel recruté sur le plan local à Bagdad, à raison de 12 dollars par personne et par jour; trois repas et eau pour le personnel recruté sur le plan international et les membres d'équipage à l'aéroport international de Bagdad, à raison de 31 dollars par personne et par jour; déjeuner et eau pour le personnel recruté sur le plan local à l'aéroport international de Bagdad, à raison de 15 dollars par personne et par jour; trois repas et eau pour le personnel recruté sur le plan international à Erbil, à raison de 40 dollars par personne et par jour; déjeuner et eau pour le personnel recruté sur le plan national à Erbil, à raison de 18 dollars par personne et par jour; trois repas et eau pour le personnel recruté sur le plan international à Kirkouk, à raison de 33 dollars par personne et par jour; déjeuner et eau pour le personnel recruté sur le plan national à Kirkouk, à raison de 16 dollars par personne et par jour; hébergement, trois repas et eau pour le personnel recruté sur le plan international à Bassorah, à raison de 170 dollars par personne et par jour; déjeuner et eau pour le personnel recruté sur le plan national à Bassorah, à raison de 33 dollars par personne et par jour; et rations de secours (10 611 300 dollars).

319. Les ressources nécessaires pour 2014 sont moindres que celles demandées pour 2013 principalement du fait de la diminution des prévisions de dépenses au titre : des rations pour le personnel civil, sur la base des coûts actuels; de la diminution des ressources demandées au titre des honoraires, fournitures et services relatifs aux formations, le nombre de nouveaux agents devant suivre un stage de sensibilisation aux questions de sécurité étant appelé à diminuer compte tenu de la baisse anticipée du taux de rotation du personnel; et de la diminution de ressources demandées au titre des services de fret, eu égard à l'utilisation des moyens aériens de la Mission pour assurer le transport de biens entre Koweït et l'Iraq. Ces diminutions sont en partie contrebalancées par l'augmentation des ressources demandées au titre d'autres services, tels que le nettoyage et l'entretien, l'évacuation des eaux usées et le ramassage des ordures, qui est due à un recours accru à ces services dans tous les sites du fait de l'augmentation du nombre d'agents déployés, et à la hausse du coût de ces services.

320. Le solde inutilisé anticipé pour l'exercice biennal 2012-2013 s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne : les rations, les taux actuels étant inférieurs à ceux inscrits au budget; les services de fret connexes, davantage de fournisseurs étant à même d'assurer la livraison de marchandises en Iraq; et les honoraires relatifs à la formation, le nombre de nouveaux agents ayant besoin de suivre un stage de sensibilisation aux questions de sécurité ayant été plus faible que prévu. Il est en partie contrebalancé par des dépenses supérieures aux prévisions en ce qui concerne les services d'entretien et de nettoyage, d'entretien des fosses septiques et l'enlèvement des ordures dans les sites de la Mission en Iraq, ainsi que par l'achat, qui n'était pas inscrit au budget, de réservoirs à carburant pour les sites d'Erbil et de Bagdad.

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 2012-2013</i>	<i>Écart : solde inutilisé (dépassement)</i>	<i>Montants nécessaires pour 2014</i>	<i>Montants nécessaires pour 2013</i>	<i>Variation 2013-2014</i>
Projets à effet rapide	1 800,2	1 701,9	98,3	500,0	1 000,0	(500,0)

321. Le montant demandé (500 000 dollars) permettrait de couvrir le financement des 20 projets à effet rapide suivants :

- a) Quatre projets relatifs à l'atténuation des conflits et la protection (100 000 dollars);
- b) Cinq projets relatifs à la sensibilisation à l'environnement (125 000 dollars);
- c) Cinq projets relatifs à l'intégration sociale (125 000 dollars);
- d) Six projets relatifs à des services essentiels (150 000 dollars).

322. Chaque projet, dont le coût est estimé à 25 000 dollars, serait exécuté au niveau des collectivités et, dans la mesure du possible, par des organisations non gouvernementales locales, des institutions nationales ou des sous-traitants irakiens.

323. En 2012, la MANUI a utilisé 93 % des crédits inscrits au budget au titre des projets à effet rapide. Au 31 août 2013, la Mission avait utilisé 62 % des crédits inscrits au budget au titre des projets à effet rapide pour 2013. Les ressources nécessaires pour 2014 au titre des projets à effet rapide sont inférieures de 50 % à celles demandées pour 2013, et ce, pour les raisons suivantes : la détérioration des conditions de sécurité en Iraq a rendu les activités de supervision de plus en plus difficiles à mener pour le personnel de terrain de la MANUI et a souvent retardé la communication des documents programmatiques et financiers à Bagdad. Lorsque l'accès au terrain et le suivi sont possibles, le personnel de la MANUI continue de constater d'importants décalages entre les projets tels qu'ils ont été conçus et tels qu'ils sont exécutés. En outre, un nombre disproportionné de demandes de financement pour 2013 concernait des projets devant être exécutés à Bagdad et dans les environs, autrement dit dans l'une des régions les plus dangereuses du pays. Pour améliorer sensiblement l'exécution des projets, il est proposé de réduire le nombre total de projets à effet rapide, ce qui permettrait à la MANUI et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies de renforcer et de mieux cibler les activités de formation, de supervision et de suivi qu'elles mèneraient en ce qui concerne les projets sélectionnés. Moins nombreux, les projets retenus seraient davantage supervisés et mieux financés, ce qui devrait permettre d'accroître les effets positifs pour les bénéficiaires.

V. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad

324. La MANUI a lancé, à l'aide des 50,8 millions versés à cet effet au fonds d'affectation spéciale, les travaux de création du complexe des Nations Unies de Bagdad, comme prévu dans le projet de budget pour 2013 (A/67/346/Add.5, par. 365), où il est indiqué que des descriptifs de projet détaillés seraient mis au point et que le chantier pourrait débuter début 2013.

325. La Mission exécute le projet de façon échelonnée, en distinguant les tâches pouvant être effectuées immédiatement (phase I) de celles qui nécessitent une planification plus poussée (phase II).

326. La MANUI a constitué un comité directeur, composé de représentants de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. À ce jour, le Comité directeur a approuvé le calendrier détaillé et l'exécution des projets de la phase I. Cette phase compte notamment les projets suivants : modernisation et remise en état des stations d'épuration des eaux usées existantes; construction de nouvelles stations d'épuration; travaux relatifs à la structure et à l'étanchéité des bâtiments; mise à niveau du système électrique et de l'éclairage de sécurité; et rénovation de l'auditorium. Ces projets sont en cours d'exécution et ont atteint divers stades d'avancement en ce qui concerne la procédure de passation des marchés. Le coût estimatif des projets de la phase I s'élève à 2,7 millions de dollars.

327. Les projets de la phase II concernent la construction de bâtiments plus importants, tels que ceux devant accueillir des logements et des bureaux. Le Comité directeur a récemment approuvé la construction des deux immeubles d'habitation. Parmi les autres projets de la phase II figurent la construction des bâtiments devant accueillir des bureaux et un atelier d'entretien et de réparation des véhicules, la rénovation des cuisines et réfectoires, la construction d'un réservoir d'eau, la rénovation de bureaux, et l'aménagement du site et la création d'espaces verts. En ce qui concerne les volets de la phase II du projet qui ont été approuvés, la MANUI évalue leur coût à 34,8 millions de dollars pour 2014, sur la base des plans actuels. Il convient toutefois de noter qu'elle intervient dans des conditions de sécurité qui continuent de se détériorer. Si cette tendance se poursuivait, le calendrier de ces projets de construction s'en ressentirait.

328. Le complexe intégré des Nations Unies devrait offrir des conditions de travail et de vie sécurisées, sûres et confortables au personnel des Nations Unies en poste en Iraq.

Annexe I

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/67/604)

Résumé de la recommandation

Les perspectives d'avenir, les priorités et les hypothèses budgétaires concernant la MANUI pour 2013 sont exposées aux paragraphes 2 à 7, 16 à 27 et 41 à 47 du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses de la Mission pour 2013 (A/67/346/Add.5). Le Comité consultatif note que la Mission privilégiera notamment : a) la consolidation des ressources, le recentrage stratégique et la réorganisation, dans le but de devenir plus rationnelle et plus efficace; b) la construction de nouveaux logements dans le complexe Diwan/D-2 de Bagdad; c) la fermeture du complexe occupé par l'ancienne équipe de reconstruction de province dirigée par les États-Unis, qui sera remis aux autorités locales de Bassorah; d) la colocalisation avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le centre-ville de Bassorah et le partage des frais correspondants; et e) la mise en place d'un dispositif de sécurité simplifié et assoupli et la reconfiguration de ses moyens aériens pour permettre à ses opérations de bénéficier d'un soutien optimal et rationnel dans le cadre du dispositif global de sécurité (voir plus bas, par. 235). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir un compte rendu actualisé des gains d'efficacité obtenus grâce à ces initiatives (par. 234).**

Suite donnée à la recommandation

Ces dernières années, l'augmentation de la capacité d'hébergement des Nations Unies en Iraq a permis d'affecter plus de personnel dans le pays et donc de réduire les montants demandés au titre des déplacements dans la zone de la Mission pour 2014.

Les travaux de construction du siège des Nations Unies financés par le fonds d'affectation spéciale ont commencé. L'état d'avancement des travaux de rénovation des futurs locaux du siège intégré de Bagdad est présenté à la section V du présent document.

Le bureau de Bassorah sera transformé en pôle géré par l'équipe de pays des Nations Unies, laquelle pourrait accueillir la Mission dans ses locaux, moyennant remboursement des frais.

Grâce au transfert des effectifs du bureau d'Amman (à l'exception du personnel de sécurité), la Mission a pu revoir le calendrier de ses services aériens pour les recentrer sur ses principaux lieux d'intervention, afin de mener ses activités politiques et humanitaires essentielles en Iraq. Il est proposé de réorganiser les moyens aériens de la Mission en 2014, en remplaçant les avions de catégorie intermédiaire par des appareils légers et en réduisant le temps de vol global des avions. Parallèlement, la Mission utilisera les hélicoptères de grande capacité acquis en 2013, ce qui lui permettra de n'employer les avions que pour desservir ses sites régionaux. Elle utilisera ses propres moyens aériens pour transporter les marchandises du Koweït à l'Iraq et pourra ainsi prévoir des montants inférieurs au titre des services de fret.

Le Comité souligne qu'il importe de suivre attentivement la situation sur le plan de la sécurité et d'adapter les mesures de sécurité en conséquence afin de garantir la sécurité et la sûreté du personnel et des installations de la Mission (par. 235).

Le Comité consultatif prend note des améliorations apportées au dispositif de sécurité de la Mission. Il se félicite que le Secrétaire général ait pris l'initiative d'examiner l'ensemble des activités de la Mission ainsi que des mesures mises en place à ce jour pour rationaliser les activités, aligner les ressources sur les besoins opérationnels, éliminer les redondances et faire des gains d'efficacité. Le Comité recommande que le Secrétaire général soit invité à s'assurer que ces mesures d'efficacité sont mises en œuvre d'une manière qui ne compromette ni l'exécution des activités prescrites de la Mission ni la sûreté et la sécurité du personnel et des installations de la Mission (voir également, plus haut, par. 20) (par. 238).

Le Comité consultatif note que certains objectifs de résultats figurant dans les réalisations escomptées pour 2013 sont en retrait par rapport à ceux de 2012. Ainsi, le nombre de produits d'information à diffuser, qui correspond à la mesure des résultats pour l'indicateur de succès f) ii) (« Amélioration des mécanismes d'échange de l'information entre parties prenantes externes et internes afin de promouvoir la planification concrète et la mobilisation aux niveaux stratégique et opérationnel concernant le développement et les questions humanitaires »), a été ramené de 175 en 2012 à 24 seulement en 2013. Le Comité a été informé que la variation était attribuable au changement de cap du Groupe de l'analyse intégrée qui privilégiait désormais la collaboration avec d'autres entités autour de projets de plus longue haleine, tels que le système de surveillance et de

Un récapitulatif des mesures prises en matière de sécurité est présenté ci-après.

La Mission note que le Comité consultatif a demandé au Secrétaire général de s'assurer que ces mesures d'efficacité sont mises en œuvre d'une manière qui ne compromette ni l'exécution des activités prescrites de la Mission ni la sûreté et la sécurité du personnel et des installations de la Mission. À cet égard, il convient de souligner que la politique de sécurité des Nations Unies concernant l'Iraq ne prévoyait pas d'assouplissement des procédures de sécurité en 2012/13, et qu'il n'est pas proposé de réduction globale du nombre de postes à la Section de la sécurité de la Mission en 2014.

Pour que les moyens déployés soient adaptés aux conditions de sécurité, le Département de la sûreté et de la sécurité et la Section de la sécurité de la Mission ont entamé un examen et une évaluation de la situation sur le plan de la sécurité et des ressources humaines et financières nécessaires, compte tenu de la précarité des conditions de sécurité en Iraq en 2013, du déclin de la capacité du Gouvernement national de maintenir le niveau de sécurité dans le pays, de la probable aggravation de la situation en matière de sécurité en 2014, ainsi que des effets négatifs du conflit en République arabe syrienne sur le pays. Dans ce contexte incertain, la politique de sécurité des Nations Unies doit demeurer forte.

La Mission est consciente qu'il lui faut maintenir cohérence et clarté dans la formulation des cadres logiques.

Dans le budget de 2014, la mesure des résultats pour l'indicateur de succès correspondant a été reformulée comme suit : « f) ii) Nombre de produits d'information diffusés (à l'exception des cartes et d'autres informations demandées ponctuellement); 2012 : non disponible, 2013 (estimation) : 26, 2014 (objectif) : 24 ». La Mission conservera cette formulation à l'avenir.

collecte de données sur les violences faites aux femmes avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ou l'analyse de la gouvernance foncière avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Il a par conséquent fallu modifier la nature de l'information demandée et réduire le nombre de documents susceptibles d'être produits. **Le Comité consultatif note que, dans ce cas, les mesures de résultats ne peuvent être comparées d'une année à l'autre; elles doivent donc soit être reformulées dans un sens qui traduit plus précisément ce qui est mesuré, soit être accompagnées d'une explication. Le Comité recommande qu'il soit dûment porté attention à la cohérence et à la clarté de la formulation des cadres logiques (par. 239).**

Dans son rapport, le Secrétaire général fait le point sur le projet de rénovation des futurs locaux du siège intégré des Nations Unies à Bagdad (ibid., par. 360 à 366). Il indique que le projet initial de construction d'un nouveau complexe sur un terrain vacant a été abandonné au profit d'un plan de rénovation de bâtiments existants. Le Gouvernement iraquien a confirmé officiellement qu'il mettait à disposition le complexe Diwan/D-2 pour l'établissement du siège intégré des Nations Unies en Iraq. Il a également décidé que le montant de 50 millions de dollars déjà versé au fonds d'affectation spéciale pour la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad serait utilisé pour financer la rénovation et l'agrandissement des bâtiments du complexe Diwan/D-2. Le Secrétaire général estime que cette solution permettra de disposer à moindre coût des logements et des bureaux rendus nécessaires par le renforcement de la présence des Nations Unies dans le pays, et que le projet visant à construire un nouveau complexe n'est donc plus d'actualité. L'acquisition du complexe D-2 permettra également à la Mission de ne plus être liée par des locations onéreuses. En septembre 2012, un comité technique du Ministère des affaires étrangères a remis son projet définitif, accompagné d'un rapport et de recommandations à présenter au Gouvernement iraquien pour approbation. Le Secrétaire général prévoit que le dossier sera approuvé et amendé en 2012 et que les travaux pourraient démarrer au cours du premier semestre de 2013. **Le Comité consultatif accueille**

La Mission note que le Comité tient à ce que le projet de construction du siège soit supervisé efficacement, et propose de rétablir en 2014 le poste d'administrateur de projets (hors classe) (P-5) au Bureau du Chef de l'appui à la mission. On trouvera au paragraphe 178 du présent rapport des précisions sur les tâches incombant à l'administrateur de projets (hors classe), qui relèvera directement du Chef de l'appui à la mission et supervisera le projet de rénovation financé par la contribution du Gouvernement iraquien au fonds d'affectation spéciale.

L'information la plus récente sur l'état d'avancement des travaux de rénovation des futurs locaux du siège intégré de Bagdad est présentée à la section V du présent document.

favorablement ces nouveaux éléments. Notant que l'un des transferts de poste proposés concerne celui d'administrateur de projets (hors classe), le Comité recommande que le Secrétaire général soit invité à veiller à ce que le projet soit suivi de près et mené à bonne fin (voir également, plus bas, par. 254) (par. 240).

Il a été indiqué au Comité consultatif que, outre l'amélioration des conditions de sécurité en Iraq, le recours aux fichiers de candidats présélectionnés du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions avait permis d'accélérer les recrutements et, par conséquent, de réduire les taux de vacance de postes. Le Comité note que cette baisse traduit non seulement l'amélioration du processus de recrutement mais aussi des modifications du tableau d'effectifs. Par exemple, la baisse de 18 % en 2011 à 14 % en 2012 du taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international tient en partie à la réduction des effectifs, de 508 postes, au total, en 2011, à 457 en 2012. Le Comité note aussi que le tableau ci-dessus donne, en plus des taux de vacance, des données sur le nombre de postes approuvés, ce qui facilite l'interprétation desdits taux. **Sur cette question, le Comité consultatif estime qu'il serait possible d'améliorer encore le tableau en y ajoutant, par exemple, des renseignements sur les postes pourvus. Aussi recommande-t-il à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport, une analyse plus complète de tous les facteurs qui ont un effet sur l'évolution des taux de vacance de postes (par. 249).**

Tout en comprenant que la Mission a besoin d'adapter régulièrement sa structure à l'évolution de son mandat, le Comité consultatif estime que si celle-ci avait des effectifs beaucoup plus stables, l'exécution de son mandat gagnerait en continuité. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter dans son prochain rapport des informations sur les enseignements tirés de l'expérience et sur les effets de la série de reclassements. Sauf dans certains cas particuliers, le Comité ne s'exprimera pas, dans la suite du présent rapport, sur les nombreuses modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs des différents bureaux organiques ou fonctionnels. Il n'a pas d'objection au tableau d'effectifs

Le récapitulatif des taux de vacance de poste budgétisés pour 2013 et 2014 et des taux effectifs au 31 août 2013 est contenu dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité(A/68/327).

Les taux de vacance de postes de la Mission continuent de baisser, pour les raisons suivantes : augmentation du recrutement et de l'affectation de personnel recruté sur le plan national en Iraq, suppression de 86 postes dans le budget de 2013; installation en Iraq de l'ensemble du personnel des services organiques; augmentation du nombre de logements disponibles à Bagdad à la suite de l'achat du complexe D-2; et recours aux fichiers de candidats présélectionnés du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions. Grâce à toutes ces mesures ainsi qu'à la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi dans l'ensemble du système des Nations Unies entrée en vigueur depuis juillet 2011, la Mission a pu recruter davantage de personnel, ce qui lui a permis de réduire son taux de vacance de postes.

Ayant déjà procédé à une vaste restructuration en 2012 et 2013, la Mission propose en 2014 un nombre limité de changements organisationnels, qui visent à améliorer ses gains d'efficacité opérationnelle dans l'exécution de son mandat.

proposé par le Secrétaire général pour la Mission en 2013 (par. 251).

À ce propos, le Comité consultatif remarque qu'il est proposé de transférer un poste P-5 d'administrateur de projets (hors classe) du Groupe de la construction, à Bagdad, au Groupe conjoint de l'analyse et des politiques (Bureau du Représentant spécial), où le titulaire exercera les fonctions de chef (ibid., par. 187). Vu les problèmes posés par le passé par la coordination des travaux de construction, le Comité a demandé des précisions sur la façon dont la Mission continuerait de gérer et de superviser les travaux sans un administrateur de projets (hors classe). Il lui a été répondu que la Mission comptait faire appel à ses capacités existantes en matière d'ingénierie pour superviser les travaux, qui devaient être confiés à une entreprise en 2013. **Sans ignorer que la portée du projet a changé (voir par. 240 ci-dessus), le Comité consultatif insiste sur la nécessité de superviser et de contrôler attentivement l'exécution du projet, et recommande que le Secrétaire général soit prié de veiller à ce que tous les contrôles soient en place pour que les travaux soient menés à bien dans les délais prévus et sans dépassement de budget (par. 254).**

Le Comité consultatif se félicite des mesures dynamiques qui ont été prises pour remédier aux difficultés rencontrées dans l'exécution des projets à effet rapide, et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 260).

Le Comité consultatif se félicite de la réinstallation en Iraq du personnel des services organiques. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire, dans son prochain rapport, un nouveau point de la situation concernant les postes restants qu'il est prévu de transférer en 2013 (par. 261).

Notant que le Comité tient à ce que le projet de construction du siège soit supervisé efficacement, la Mission propose de rétablir en 2014 le poste d'administrateur de projets (hors classe) (P-5) au Bureau du Chef de l'appui à la mission. On trouvera au paragraphe 178 du présent rapport des précisions sur les responsabilités de l'administrateur de projets (hors classe), qui relèvera directement du Chef de l'appui à la mission et supervisera le projet de rénovation financé par la contribution du Gouvernement iraquien au Fonds d'affectation spéciale.

Le bilan le plus récent de l'exécution des projets à effet rapide est présenté au paragraphe 325 du présent rapport.

Le transfert des effectifs du bureau d'Amman a été effectué en 2013. En août 2013, à l'exception des agents animant le stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, qui demeureront à Amman pour des raisons logistiques, notamment la disponibilité des installations, tout le personnel des services organiques de la Mission avait été transféré en Iraq ou, pour les fonctions d'appui, au Koweït. Afin de promouvoir l'ouverture politique et la négociation, conformément au mandat de la Mission, le Bureau des affaires politiques propose de transférer à Amman, en 2014, un poste de spécialiste des questions politiques (P-5) et un poste d'assistant multilingue (agent local). Pour plus de précisions, on se reportera au paragraphe 107 du présent rapport.

Sans objecter aux propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif recommande que celui-ci soit prié de préciser, dans son prochain rapport, la structure organisationnelle, les fonctions, la structure hiérarchique, le tableau d'effectifs et les activités du Bureau d'appui commun de Koweït. Il recommande également que le Secrétaire général soit prié de procéder à une analyse coûts-avantages du Bureau depuis sa création et de présenter ses conclusions dans son prochain rapport, en indiquant notamment les gains d'efficacité et les avantages obtenus grâce à la mise en place du Bureau (voir par. 34 ci-dessus) (par. 264).

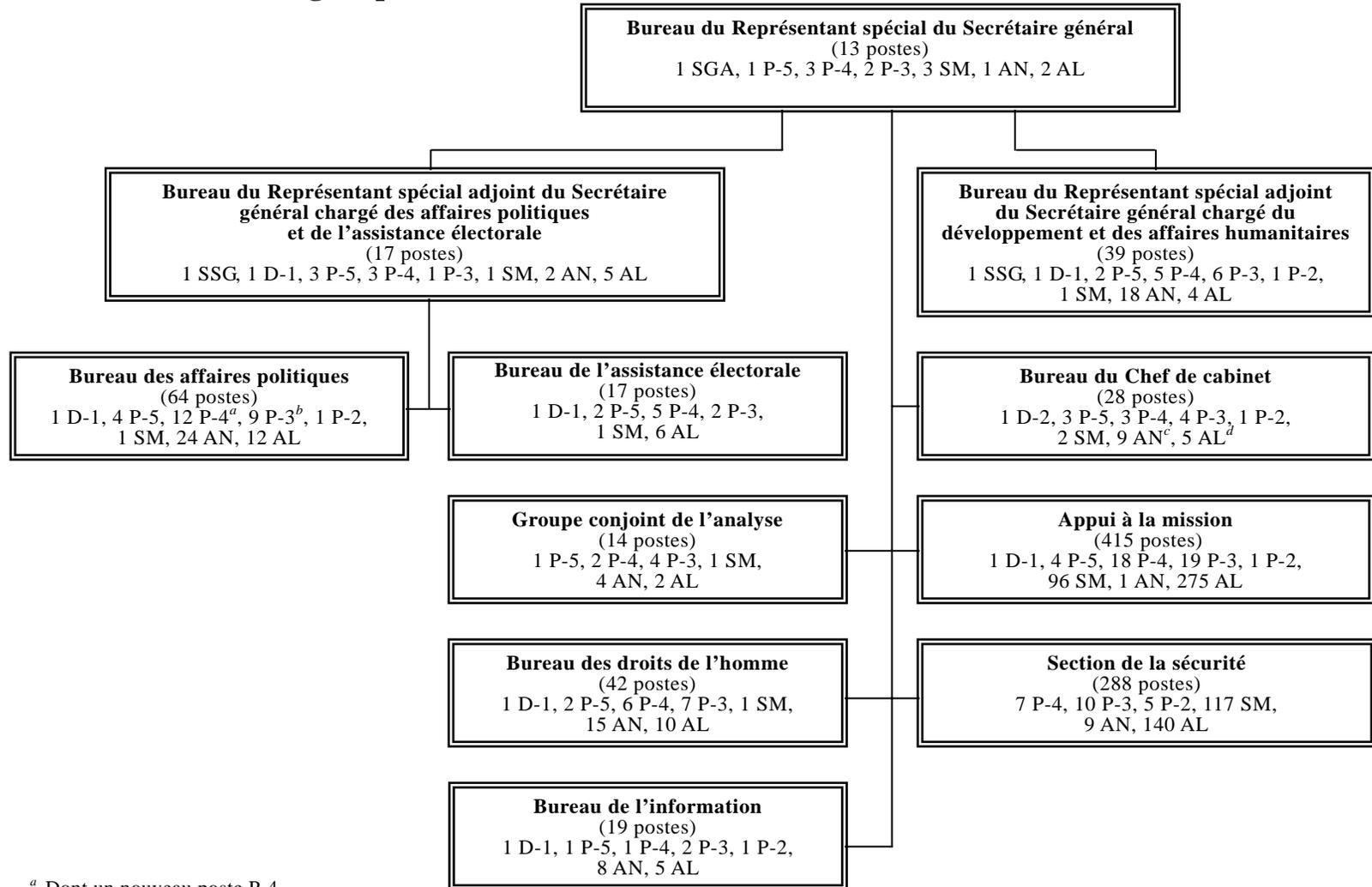
La structure organisationnelle, la structure hiérarchique et la composition des effectifs de la Mission au Koweït, notamment au Bureau d'appui commun, sont indiqués dans l'organigramme B.2 du présent rapport.

Les renseignements relatifs à l'analyse coûts-avantages et aux gains d'efficacité et avantages obtenus grâce à la mise en place du Bureau sont présentés dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité(A/68/327).

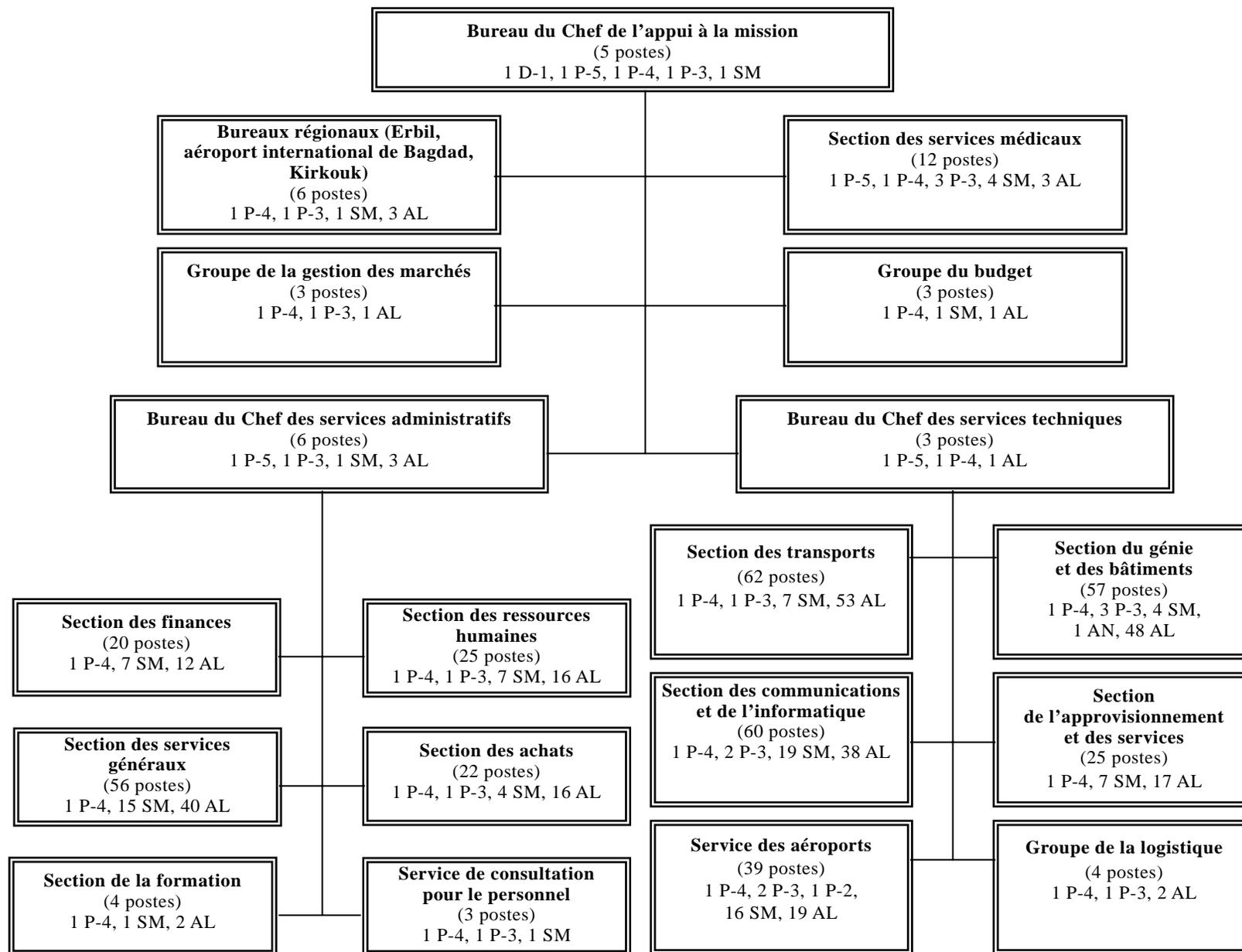
Annexe II

Organigrammes pour 2014

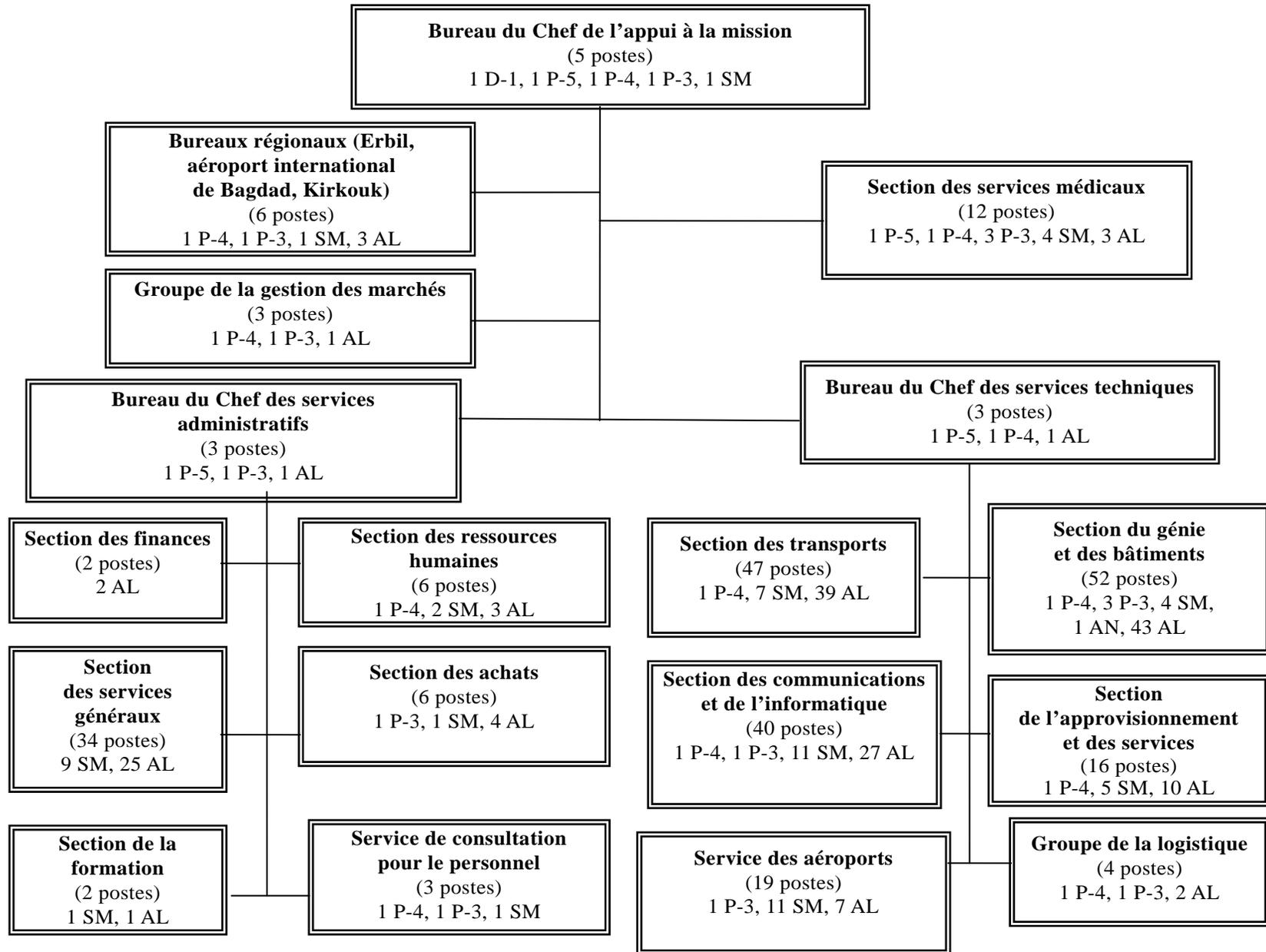
A. Services organiques

^a Dont un nouveau poste P-4.^b Dont un nouveau poste P-3.^c Dont un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national (AN).^d Dont un nouveau poste d'agent local (AL).

B. Services administratifs



B.1. Services administratifs (Iraq)



B.2. Services administratifs (Koweït)

